



Budget Primitif 2018



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin



aggl-lenslievin.fr/enaction

Introduction

Les orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté le 23 janvier 2018, s'inscrivent dans une volonté délibérée et assumée de relance de notre agglomération. Elles se traduisent dans le programme d'action qui trouve son corollaire dans le projet de territoire. Compte tenu du contexte économique et financier, la préparation du budget 2018 a fait l'objet d'une démarche renouvelée d'approche rigoureuse et raisonnable sur les hypothèses, avec un référentiel fondé sur les dépenses réalisées et non pas celles prévisionnelles. La prospective budgétaire exige de poursuivre sur cette voie en respectant les équilibres légaux.

Pour ce faire, l'action de la Communauté d'Agglomération s'articule autour d'axes prioritaires dans le respect des équations légales qui imposent de :

- **maintenir une épargne brute suffisante pour couvrir les dotations aux amortissements,**
- **préserver des ressources propres permettant de rembourser le capital emprunté,**
- **maintenir une capacité d'investissement intéressante,**
- **ne pas dégrader la capacité de désendettement au-delà de 10 ans maximum.**

Ce rapport s'inscrit dans un contexte de mise en place de pactes financiers avec l'Etat prévoyant notamment une maîtrise de l'évolution des dépenses publiques et des règles prudentielles en matière d'investissement. L'agglomération doit relever ce défi en menant une politique ambitieuse source d'attractivité pour le territoire.

Ainsi, l'action de la Communauté d'Agglomération s'articule autour d'axes prioritaires :

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'HABITAT

La POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT, DU TOURISME ET DE LA CULTURE

POLITIQUE EN FAVEUR DES POLES D'EXCELLENCE ET DES CLUSTER

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Fonctionnement 3 660 665 €

Investissement 4 733 165 €

La collectivité optimise toutes les ressources du territoire au profit de la création, du développement et de l'implantation d'entreprises au travers

- d'une politique foncière anticipatrice
- de l'aménagement des zones d'activité économiques et infrastructures immobilières
- du soutien à la création et à la diversification d'entreprises innovantes
- du soutien aux filières d'excellence
- du développement des partenariats avec l'agence d'urbanisme, du Pole métropolitain de l'Artois, du SCOT, ...
- de l'accompagnement volontariste consécutif à la création de la Zone Franche

Budget Primitif 2018

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat - BP 65 - 62302 LENS Cedex
Tél. 03.21.790.790
www.agglo-lenslievin.fr

Contributions :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe - Administration Générale
- Direction Générale Adjointe - Stratégie du Territoire
- Direction Générale Adjointe - Services Techniques

Conception - Publication :

Direction de la Communication

Impression : Service Assemblées & Coordination Institutionnelle

LA ZONE FRANCHE

Rappel des dispositions législatives

L'article 17 de la loi 2017-1775 du 28 décembre 2017 (Loi de finances rectificative pour 2017) crée un régime d'exonération dans les bassins urbains à dynamiser. Ce dispositif de zones franches du Bassin minier, entré en vigueur au 1er janvier 2018, concerne les PME-TPE (moins de 250 salariés) dont le siège social est sur le territoire et dont l'activité créée entre le 1 janvier 2018 et le 31 décembre 2020, est industrielle, commerciale ou artisanale. Cette entreprise ne doit pas être créée dans le cadre d'une reprise, d'un transfert, d'une concentration, d'une restructuration ou d'une extension d'activités. Les exonérations fiscales concernent les impôts suivants :

- Une exonération d'impôt sur les bénéfices totales les deux premières années, puis s'appliquant à 75%, 50% et 25 % de l'assiette les trois années suivantes (s'applique sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés).
- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, et de cotisation foncière des entreprises (CFE), totales les sept premières années, puis de 75 %, 50% et 25 % de l'assiette les trois années suivantes, prises en charge à parts égales par l'Etat (exonérations compensées) et par les collectivités (la CALL doit délibérer sur la seconde partie de cette exonération non compensée par l'Etat).

Description des communes concernées

Sont classées dans un bassin urbain à dynamiser les communes qui appartiennent à un ensemble d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre contigus rassemblant au moins un million d'habitants et qui satisfont aux conditions suivantes :

- La densité de population de la commune est supérieure à la moyenne nationale
- Le revenu disponible médian par unité de consommation de la commune est inférieur à la médiane nationale des revenus médians
- Le taux de chômage de la commune est supérieur aux taux national
- 70% de la population de chaque établissement public de coopération intercommunale vit dans des communes relevant des 1° à 3°.

La liste des communes sera fixée par arrêté ministériel.

L'engagement de la Communauté d'Agglomération

- Mise en place du dispositif fiscal d'exonération de TFPB et de CFE pour les entreprises venant s'implanter sur le territoire,
- Réalisation d'actions promotionnelles afin de valoriser l'offre territoriale (participation à des salons professionnels, marketing digital, animations et événementiels territoriaux...)
- Aides à l'implantation des PME et TPE ciblées par le dispositif. Ce point comprend les engagements budgétaires suivants :
- Création d'une enveloppe spécifique d'AP afin de réaliser des investissements immobiliers pour répondre aux besoins d'implantation directs des entreprises (hôtels d'entreprises, immobilier tertiaire...)
- Création d'une enveloppe spécifique d'AP/CP annuelle d'aide directe à l'implantation, à coordonner dans sa définition et sa mise en œuvre avec le Conseil Régional des Hauts de France conformément au SRDE- II et à la loi NOTRe
- Flécher prioritairement des crédits d'investissements sur l'aménagement et l'équipement de terrains dans les parcs d'activités communautaires (Quadraparc II dès 2018) afin de disposer d'une offre foncière disponible dans les meilleurs délais.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'HABITAT

Fonctionnement	2 925 168 €
Investissement	24 537 514 €

La collectivité poursuit son engagement au travers

- des nombreux partenariats
- de la délégation des aides à la pierre
- du soutien à l'accession à la propriété
- de la lutte contre l'habitat indigne
- de l'Engagement pour la Rénovation du Bassin Minier (ERBM) 3 000 000 €

Rappel des dispositions annoncées

La Communauté d'agglomération a délibéré en juin dernier, afin de marquer fortement sa volonté de soutenir et d'amplifier le Contrat Partenarial d'Intérêt National (CPIN aujourd'hui ERBM) pour le Renouveau du Bassin Minier signé le 7 mars 2017 à Oignies.

L'engagement communautaire

Cet engagement co-porté avec l'Etat, les collectivités, les bailleurs doit permettre d'améliorer significativement les conditions de logements et de cadre de vie des habitants des cités minières et de renforcer l'attractivité du bassin minier.

C'est pourquoi la délibération cadre précitée s'engage sur des interventions sur les 4 axes partagés du CPIN :

- Redonner de l'énergie au territoire
- Redonner du mouvement aux territoires
- Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie
- Réparer le passé et conforter les responsabilités et la solidarité des acteurs du territoire.

Dans une démarche de renouvellement urbain intégré, l'ensemble des leviers des compétences de la CALL sera mobilisé au service d'un projet urbain global, gage de qualité et de durabilité des interventions. Un budget de 3 millions est prévu spécifiquement sur l'année 2018 pour intervenir sur la rénovation des cités minières dégradées.

Une étude est également en cours avec Maisons et Cité pour définir le phasage des opérations sur le territoire sur les dix années de l'ERBM.

L'Etat et les partenaires sont en cours de réflexion, une fois précisées leurs interventions une délibération sera soumise au conseil communautaire pour proposer une grille d'accompagnement et d'objectif des rénovations attendues dans le cadre des projets urbains concertés avec les Villes et les partenaires.

La POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT, DU TOURISME ET DE LA CULTURE

Fonctionnement	6 207 569 €
Investissement	10 989 249 €

La collectivité développe de nouvelles démarches à destination des habitants au travers notamment

- de la réalisation d'un contrat local d'éducation artistique qui permettra le développement de résidences d'artistes au plus près des quartiers et des communes rurales / 113 000 €

- de la mise en œuvre pour la première année du Pass'Sport qui remporte un vif succès et qui ouvre pour les jeunes du territoire de nouveaux horizons dans la pratique d'un sport grâce à une aide directe et à une meilleure communication des disciplines présentes / 420 000 €



- de la réalisation des 2 premiers parcs inscrits dans la chaîne des Parcs qui vont offrir aux habitants plus de 500 ha de sites de pleine nature réinvestis et magnifiés permettant la détente, les loisirs ou encore la pratique de sports de nature / 8 610 708 €

- de la prise en compte à une échelle communautaire, pour les habitants des enjeux de l'aptitude à la natation par le biais d'un plan piscine, étude qui définira le plan de maillage du territoire et les schémas d'intervention de la CALL. / 120 000 €

- de l'affirmation de la destination touristique, par le soutien à l'office de tourisme qui développera son positionnement stratégique et par la création, dans un site patrimonial emblématique, d'un office de tourisme nouvel génération, tiers lieu totem de la destination. / 1 000 000 €

POLITIQUE EN FAVEUR DES POLES D'EXCELLENCE ET DES CLUSTER

Développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de troisième révolution industrielle : éco-activités, numérique culturel, sports-santé-bien-être, logistique, métiers d'art et cyber-sécurité.

Le projet de territoire met en avant le rôle de l'agglomération comme chef d'orchestre du développement de ces filières. Cela s'exprime par la volonté de renforcer leur vitrine et la construction de bâtiments totem. C'est ainsi que près de 13 millions d'investissement (en autorisation de programme) sont inscrits pour l'aménagement des locaux du Louvre-Lens Vallée dans les anciens locaux de l'école Paul Bert à Lens, ainsi que pour la construction de la salle des éco-matériaux à Loos-en-Gohelle.

Cet enjeu se traduit aussi à travers la mobilisation par la CALL des partenaires de chaque filière afin de co-construire avec eux une stratégie de croissance. L'ambition de devenir la métropole de la troisième révolution industrielle illustre ce changement d'identité économique du territoire et sa capacité de régénération.

Louvre-Lens-Vallée

Les déclinaisons de cette ambition se retrouvent dans l'accompagnement et le soutien au Louvre-Lens-Vallée (400 000 €), mais également au développement de l'administration numérique et la cyber-sécurité via le financement du cluster option public (110 000 €).

CD2E

Concernant le secteur des éco-activités, regardé comme un important vecteur de développement dont le potentiel reste encore à délier, notre intercommunalité peut s'appuyer sur un écosystème local créatif autour de la REV3, au sein duquel le CD2E (Centre de Développement des Eco-entreprises) joue un rôle moteur. La collaboration entre la CALL et le CD2E, pour un montant de 319 000 € (dont 200 000 € pour le pôle Eurahabiter), illustre cette volonté d'optimiser cette expertise et ce savoir-faire au profit de la création d'emplois sur nos 36 communes.

Vivalley

La filière Sports-Santé-Bien-être, VIVALLEY, vient renforcer cette dynamique de projets. Ce cluster s'adosse aux équipements et manifestations sportives d'excellence pour développer à Liévin une technopôle du sport. Le budget consacré à l'animation de cette filière, qui illustre les atouts de la CALL pour faire briller sport, entreprises et technologies en partenariat avec ADITEC, est de 234 000 €.



IMAP

Enfin la filière des métiers d'art est intégrée dans un ambitieux programme de soutien et de développement à l'artisanat sur le territoire. Ce plan artisanat courant jusque 2020 est alimenté par une aide de 140 000 € par an. Cet engagement est illustré par la réussite du salon International des Métiers d'Art, auquel la CALL apporte une contribution spécifique de 20 000 € (hors volet communication).

L'ensemble de ces contributions au fonctionnement et soutien à la croissance de ces clusters s'élève ainsi à plus de 1,2 millions d'euros.

SOMMAIRE

BUDGET GÉNÉRAL 7

FONCTIONNEMENT

Recettes	8
Dépenses	12

INVESTISSEMENT

Dépenses	25
Recettes	37

BUDGET ACTION ÉCONOMIQUE 39

FONCTIONNEMENT

Dépenses	40
Recettes	42

INVESTISSEMENT

Dépenses	43
Recettes	46

BUDGET PORT FLUVIAL - HARNES 47

FONCTIONNEMENT

Dépenses	48
Recettes	49

INVESTISSEMENT

Dépenses	49
Recettes	49

BUDGET ASSAINISSEMENT 51

FONCTIONNEMENT

Dépenses	54
Recettes	55

INVESTISSEMENT

Dépenses	56
Recettes	58

BUDGET SPANC 59

FONCTIONNEMENT

Dépenses	60
Recettes	60

BUDGET EAU POTABLE 61

FONCTIONNEMENT

Dépenses	62
Recettes	63

INVESTISSEMENT

Dépenses	64
Recettes	66

BUDGET CREMATORIUM 67

FONCTIONNEMENT

Dépenses	69
Recettes	69

INVESTISSEMENT

Dépenses	70
Recettes	71

BUDGET NUMÉRIQUE 73

FONCTIONNEMENT

Dépenses	74
Recettes	74

INVESTISSEMENT

Dépenses	75
Recettes	75

2018

Budget Général

- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
134 857 036 €
- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
70 153 288 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

Il est important de noter qu'en l'absence de notifications officielles au jour de la rédaction de ce projet de budget, les montants des recettes fiscales et des dotations 2017 (BP + ajustements du BS) ont été reconduits à l'identique et pourront connaître, le cas échéant, des ajustements ultérieurs ou, lors du vote, le 20 février 2018.

RECETTES FISCALES

61 148 461 €

S'agissant de la fiscalité ménage, les taux d'imposition déterminés en 2016 restent inchangés :

- 14.01% pour la taxe d'habitation,
- 2.50% pour la taxe foncière sur le bâti,
- 3.75% pour la taxe foncière sur le non bâti,
- 6.07% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'évolution de ces recettes ne peut reposer que sur l'évolution mécanique des bases de fiscalité qui servent au calcul de l'impôt.

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
FISCALITE	60 742 986.00	61 168 251.00	61 148 461.00
CFE TH TF TAFNB	48 983 915.00	49 512 015.00	48 800 201.00
CVAE	8 677 057.00	8 855 076.00	9 179 645.00
PRODUIT GLOBAL DES IFER	672 502.00	667 644.00	755 725.00
TASCOM	2 409 512.00	2 133 516.00	2 412 890.00

Dégrèvement de la Taxe d'Habitation

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources : moins de 27 000 € de RFR pour une part, majorés de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 € pour un couple) puis de 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Afin d'éviter les effets de seuils abrupts, un système dégressif est prévu pour les contribuables disposant d'un RFR situé entre 27 000 et 28 000 €. L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local. Le taux considéré est celui de la taxe d'habitation, des taxes spéciales d'équipement additionnelles et de la taxe Gemapi et prendra en compte les évolutions liées aux procédures de lissage, d'harmonisation et de convergence dans le cadre des créations de communes nouvelles et de fusions d'intercommunalités.

Fiscalité économique

Elle est composée de la contribution économique des entreprises (CET et CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). A noter que la Communauté d'Agglomération ne peut agir sur les montants des produits CVAE, TASCOM et IFER dans la mesure où elle n'en fixe pas les taux.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

les redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € (Jusqu'à là le montant de cette cotisation minimal était fixé par les communes et/ou EPCI) et prévoit un mécanisme de compensation de cette exonération pour les communes et EPCI. Toutefois, pour des raisons techniques, cette mesure n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2019.

La compensation pour les collectivités proviendra d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat égal « au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant de l'exonération par le taux de CFE appliqué en 2018 dans la commune ou l'EPCI concerné ». Des dispositions spécifiques sont prévues pour les cas de fusion d'EPCI.

REVERSEMENT DE FISCALITÉ

23 797 432 €

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
REVERSEMENTS DE FISCALITE	23 793 452.92	23 797 432.00	23 797 432.00
ATTRIBUTION COMPENSATION	295 190.00	299 169.00	299 169.00
ATTRIBUTION COMPENSATION EXONERATION TF	2.00	2.00	2.00
ATTRIBUTION COMPENSATION EXONERATION TH	1 621 768.00	1 621 768.00	1 621 768.00
DSC ARTOIS COM (ex SIZIAF)	9 207 464.00	9 207 464.00	9 207 464.00
FNGIR	9 973 389.92	9 973 390.00	9 973 390.00
FPIC	2 695 639.00	2 695 639.00	2 695 639.00

L'attribution de compensation

est le dispositif de reversement au profit des communes membres destiné à neutraliser le coût des transferts de compétences. Il reste figé sans modification des charges entre les communes et l'intercommunalité.

La dotation de solidarité communautaire (ex SIZIAF)

relève d'un mécanisme de transfert entre la collectivité et ses communes membres. Elle est constituée de la part « garantie » et de la part « solidarité ».

Le fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales (FNGIR)

a été mis en place pour compenser les effets de la suppression de la taxe professionnelle. C'est un mécanisme de redistribution horizontale des ressources.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc local. L'objectif d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal s'éloigne de plus en plus pour le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) dont le montant est, à nouveau fixé, à un milliard d'euros en 2018, comme en 2016 et en 2017. Par ailleurs, la loi de finances retouche le mécanisme de garantie de reversement au sein du FPIC pour 2018 et 2019 pour accompagner les évolutions de la carte intercommunale survenues en 2017.

RECETTES NON FISCALES

28 769 440 €

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
DOTATIONS	29 153 289.00	27 859 263.00	28 769 440.00
COMPENSATION PERTES BASE IMPOT TP	22 071.00	18 181.00	18 181.00
DCRTP	5 244 091.00	5 244 091.00	5 244 091.00
DOTATION COMPENSATION GRPT COMMUNES	17 717 444.00	17 351 599.00	17 225 123.00
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	6 030 187.00	5 045 896.00	6 142 549.00
DOTATION UNIQUE COMPENSATION SPECIFIQUES TP	139 496.00	139 496.00	139 496.00

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 27,05 milliards d'euros en 2018, contre 30,86 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards d'euros. Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place

Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018 pour un montant de 3,9 milliards d'euros. Comme annoncé, le gouvernement a refusé d'intégrer à ce transfert et donc de pérenniser le fonds de 450 millions d'euros mis en place en 2017, suscitant le retrait des régions de la Conférence nationale des territoires.

La DGF est également abondée de 95 millions d'euros visant à financer la moitié de la progression de la péréquation verticale (90 millions d'euros pour la DSU et la DSR et 5 millions d'euros pour la dotation de péréquation des départements). L'autre moitié sera financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

PRODUITS DES SERVICES

18 217 994 €

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
PRODUITS DE GESTION COURANTE	112 868.94	104 000.00	108 750.00
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	9 248.06		
REMBST DROIT DES SOLS DES COMMUNES ADS	94 200.00	104 000.00	100 000.00
AUTRES PRDTS GESTION COURANTE	9 420.88		
REMBST MUTUALISATION DES DICT			8 750.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	235 931.52	40 000.00	40 000.00
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 114.79		
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 893.11	20 000.00	20 000.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	207 139.21		
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	21 118.41	20 000.00	20 000.00
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS	1 666.00		
QUOTE PART DES SUBVENTIONS	1 057 313.42	1 107 949.00	1 093 709.00
QUOTE PART SUBV INV TRANSFEREES AU RESULTAT	1 057 313.42	1 107 949.00	1 093 709.00
REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNEL	367 772.69	117 000.00	270 000.00
AUTRES PARTICIPATIONS EMPLOIS JEUNES	2 000.00		
REMBST SUR REMUNERATION CONTRAT AVENIR	105 866.19	50 000.00	
REMBST SUR REMUNERATION PLATE FORME OIGNIES	17 952.36	17 000.00	20 000.00
REMBST SUR REMUNERATION ET CHARGES PERSONNEL	241 954.14	50 000.00	135 000.00
REMBST SUR REMUNERATION EQUIPE PROJET			115 000.00
TRANSFERTS	1 516 000.00	1 520 000.00	1 520 000.00
REMBST FRAIS PERSONNEL ASSAINISSEMENT	890 000.00	890 000.00	890 000.00
REMBST FRAIS PERSONNEL CREMATORIUM	300 000.00	300 000.00	300 000.00
REMBST FRAIS PERSONNEL EAU POTABLE	326 000.00	330 000.00	330 000.00
SERV. POPULATION DEV.DURABLE	17 005 798.27	16 137 710.00	16 964 693.50
AERODROME	8 268.21	6 500.00	4 896.69
LOYERS AERODROME	8 268.21	6 500.00	4 896.69
AIRES NON SEDENTAIRES	219 984.48	212 000.00	210 000.00
DROIT STATIONNEMENT AIRES NON SEDENTAIRES	38 792.88	30 000.00	30 000.00
SUBV CAF AIRES NON SEDENTAIRES	181 191.60	182 000.00	180 000.00
CYTISES	19 191.98	14 000.00	19 000.00
LOYERS CYTISES	19 191.98	14 000.00	19 000.00
DECHETS COLLECTE	10 431 811.02	10 311 079.00	10 577 042.81
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	10 365 857.00	10 269 079.00	10 542 629.00
REMB DES BAILLEURS ENTRETIEN BORNES ENTERREES	65 954.02	42 000.00	34 413.81
DECHETS TRAITEMENT	6 224 445.75	5 516 273.00	6 100 115.00
AIDE A LA TONNE TRIEE ECO EMBALLAGE	3 096 456.93	2 616 857.00	2 746 857.00
FONDS DE CHALEUR ADEME PLANIFICATION ENERGETIQUE		70 000.00	59 500.00
LOYER CTT BEA	734 707.74	611 000.00	741 925.00
PARTICIPATION ECO EMBALLAGE COMMUNICATION	54 985.60	85 000.00	
PRODUIT DE LA VALORISATION MATERIAUX TRIES	1 041 150.97	995 000.00	1 121 151.00
PRODUIT DE LA VENTE DE FERAILLE	110 025.34	75 000.00	115 257.00
PRODUIT DE LA VENTE DU PLASTIQUE	340 216.86	364 000.00	340 000.00
PRODUIT DE LA VENTE DU VERRE	229 583.22	230 225.00	230 225.00
REDEVANCE POUR DEPOT DECHETS VERTS	39 693.42	35 000.00	41 000.00
REVENUS DES IMMEUBLES	10 635.72	34 191.00	7 200.00
SUBVENTION ADEME	54 144.41		
REDEVANCE OM (D3E ET ECO-FOLIO ECO MOBILIER)	512 845.54	400 000.00	697 000.00
FOURRIERE	76 933.07	65 000.00	40 000.00
RETRIBUTION SERVICES FOURRIERE	76 933.07	65 000.00	40 000.00
TRANSPORTS URBAINS	12 778.60	12 858.00	13 639.00
REMBOURSEMENT SMT TF	12 778.60	12 858.00	13 639.00

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	108 773.00	271 360.00	87 872.00
HABITAT	108 773.00	131 360.00	50 000.00
SUBVENTION EQUIPEMENT PIG	108 773.00	131 360.00	50 000.00
STRATEGIE TERRITORIALE		20 000.00	
SUBVENTION ITI		20 000.00	
PNRU		120 000.00	37 872.00
SUBVENTIONS ETUDE PREFIGURATION ANRU2		120 000.00	37 872.00
COHESION TERRITORIALE	712 809.01	687 895.00	820 879.00
HABITAT			35 000.00
ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH-RU (AMO)			20 000.00
ETUDE EVALUATION PIG			15 000.00
POLITIQUE DE LA VILLE	48 334.77	31 500.00	64 000.00
SUBVENTIONS ACTIONS SCIENTIFIQUES		5 000.00	
SUBVENTIONS DISPOSITIF D'EVALUATION		22 500.00	30 000.00
SUBVENTIONS FETE DE LA SCIENCE	4 000.00	4 000.00	4 000.00
SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	44 334.77		
SUBVENTION ETUDE ATELIER SANTE VILLE			30 000.00
SPORT ET CULTURE			63 000.00
SUBVENTION DRAC CLEA + JARDINS EN SOL MINEUR			63 000.00
MAPAD DE VIMY	231 555.90	232 129.00	233 305.00
LOCATION MAPAD VIMY	211 727.60	211 735.00	211 728.00
REMBOURSEMENT TF MAPAD DE VIMY	19 828.30	20 394.00	21 577.00
MAS DE SERVINS	423 999.25	424 266.00	425 574.00
LOCATION MAS DE SERVINS	393 440.40	393 440.00	393 440.00
REMBOURSEMENT TF MAS DE SERVINS	30 558.85	30 826.00	32 134.00
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	178 750.00	100 132.50	235 800.00
INSERTION ET EMPLOI	178 750.00		
REPRISE SUR PROVISIONS POUR DEFAILLANCE DU PLIE	178 750.00		
STRATEGIE TERRITORIALE			98 800.00
SUBVENTION TEPKV (AGRICULTURE PERIURBAINE)			98 800.00
PNRU		100 132.50	137 000.00
SUBVENTION NPNRU CONVENTION TRIPARTITE LENS AULA		100 132.50	137 000.00

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

les dépenses 2018 concernent la reconduction des différentes dépenses récurrentes, auxquelles viennent s'ajouter

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 670 583.59	2 579 563.00	2 925 168.00
DEV DURABLE	799.76	800.00	810.00
DEV. URBAIN SCOT ET URBANISME			
HABITAT	340 960.70	350 800.00	378 800.00
AE REM. PRESTATIONS EQUIPE ANIMATION PIG	153 872.40	211 700.00	186 800.00
AMO PLH PEUPLEMENT + PNRU2	80 640.00		43 000.00
ETUDE EVALUATION PIG			30 000.00
PARTENARIATS	106 000.00	113 500.00	113 500.00
SUBV A L'APSA AU TITRE DU PLAN GRAND FROID	16 000.00	16 000.00	16 000.00
SUBV A L'IMMOBILIERE SOCIALE 62	4 500.00	4 500.00	4 500.00
SUBV ADIL	23 000.00	38 000.00	38 000.00
SUBV CLLAJ MISSION LOCALE	25 000.00	25 000.00	25 000.00
SUBV PERMANENCE INFO ENERGIE	15 000.00	15 000.00	15 000.00
SUBV SOLIHA (ex PACT 62)	22 500.00	15 000.00	15 000.00
STRATEGIE TERRITORIALE	303 861.50	427 000.00	427 000.00
CONTRIBUTION AU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS	122 861.50	246 000.00	246 000.00
SUBV ASSOCIATION EURALENS	180 000.00	180 000.00	180 000.00
TRAME VERTE	4 478.63	53 573.00	19 469.00
PROJET DE TERRITOIRE - RESPIRER	666 106.00	791 106.00	745 450.00
OPERATION PLANTONS LE DECOR	15 000.00	15 000.00	15 000.00
PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DU S.C.O.T.	100 000.00	100 000.00	50 000.00
PARTICIPATION AULA (PPA et SCOT)	485 606.00	610 606.00	614 950.00
SUBV FONCTIONNEMENT MISSION BASSIN MINIER	65 500.00	65 500.00	65 500.00
PROJET DE TERRITOIRE - TRAVAILLER	273 737.00	413 999.00	663 999.00
INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE ITI	273 737.00	413 999.00	413 999.00
ITI MARCHE ECOLE NUMERIQUE			100 000.00
SUBVENTION POP SCHOOL			150 000.00
PROJET DE TERRITOIRE - HABITER	80 640.00	542 285.00	689 640.00
convention tripartite NPNRU CALL/LENS/AULA		200 265.00	164 500.00
DISPOSITIF ACCESSION LOGEMENT ANCIEN			100 000.00
ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH-RU (AMO)			40 000.00
ETUDES PREFIGURATION PNRU (ANRU2) autres que AULA		262 020.00	235 140.00
SUBV ETUDES ERBM MAISONS ET CITES			30 000.00
FONDS DE CONCOURS MARKETING TERRITORIAL PNRU	80 640.00	80 000.00	120 000.00



ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE

HABITER



SOUTIEN À LA MISSION BASSIN MINIER

Il porte sur notre territoire une dynamique d'aménagement durable et de développement, à travers un appui en ingénierie aux collectivités (pilotage d'études, assistance à maîtrise d'ouvrage, animation de réseaux, conseil et expertise). Elle contribue à la mise en place de schémas stratégiques, à l'émergence de modèles urbains innovants et au rayonnement territorial, rôle étendu depuis 2013 à la gestion du Bien Unesco, aux côtés des services de l'Etat et des gestionnaires locaux. Les 3 objectifs stratégiques sont :

- Gestion du Bien Bassin Minier patrimoine mondial de l'UNESCO
- Appui aux projets urbains illustrateurs de la « Troisième Révolution Industrielle »
- Animation interterritoriale pour la mise en œuvre des schémas stratégiques, la coordination des travaux d'observation et travaux pour une mobilité plus durable.

SOUTIEN AU SCOT ET AULA

La CALL est adhérente de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) depuis 2015 pour un partenariat engagé sur la base d'une convention annuelle d'objectifs. L'Agence a d'abord entrepris auprès des élus et des services communautaires une démarche participative de construction du projet de territoire et un accompagnement des études d'accessibilité du nouveau Centre Hospitalier de Lens.

La convention d'objectifs 2017 (dont le solde sera réglé sur production de rapports comptables et d'activité, donc en 2018) confirme les engagements des parties sur ces bases : révision du SCOT, desserte du futur CHL et devenir du site actuel, contrat d'axe, mise en place d'observatoires fonciers, politique de la ville et mobilités, appropriation des démarches « territoires intelligents ». Le programme 2018 fera l'objet d'une délibération prochaine.

REHABILITATION DU PARC PRIVE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH RU

Pour répondre aux objectifs de l'ERBM, la CALL travaille à l'élaboration d'un pré-diagnostic portant sur plusieurs enjeux d'habitat privé dégradé en vue du lancement d'une étude pré-opérationnelle qui préconisera les quartiers re-

tenus, les solutions au dysfonctionnement des quartiers et définira les objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Cette démarche est conduite par le Pole Métropolitain de l'Artois reprenant géographiquement les 3 EPCI concernés par l'ERBM. L'AULA a été missionnée pour élaborer la phase 1 (diagnostic à l'échelle des 3 territoires).

La phase 2 (étude pré-opérationnelle) serait menée de concert pour aboutir à une phase 3 (animation).

ETUDE PLANIFICATION DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)

L'Agglomération a budgété l'accompagnement d'une étude de planification avec Maisons et Cités sur l'ensemble de leur patrimoine. 2018 sera également l'occasion de présenter une démarche d'accompagnement de l'ERBM des bailleurs sociaux du territoire avec l'Etat et les collectivités concernées. Une autorisation de programme sera demandée dès 2018 afin de pouvoir accompagner significativement la rénovation des logements pour les habitants en termes de confort de vie et de baisse des dépenses énergétiques.

AIDES A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Le projet de territoire a confirmé la nécessité inscrite au PLH 2014-2020 d'une intervention volontariste de la CALL en faveur d'une accession encadrée, facteur de renouveau démographique et de mixité sociale.

Une enveloppe concernant le parc ancien, il est envisagé de constituer un dispositif d'accompagnement sécurisant l'acquisition, à destination du public sous les plafonds PSLA et conjuguant subvention CALL, conseil juridique, fiscal et financier, diagnostic technique et appui à l'auto-réhabilitation pour les primo-accédants intéressés.

La subvention CALL (éventuellement abondée de celle de la Région, soit un montant maximum de 6k€ par dossier) serait conditionnée à l'engagement du futur accédant dans cette démarche innovante et partenariale.



ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE

TRAVAILLER



FORMATIONS INNOVANTES AVEC POP SCHOOL

Dans le cadre de ses stratégies économiques et sociales (PLDE, Contrat de Ville), la CALL affirme sa volonté d'essai-mage numérique et souhaite particulièrement favoriser l'accès du plus grand nombre aux métiers de ce secteur, en soutenant un dispositif de formation innovant, inclusif et ancré dans son écosystème.

La SAS POP SCHOOL a, pour sa part, vocation à organiser des formations numériques gratuites en direction de nouveaux publics (« décrocheurs », habitants des QPV, femmes...), qui y trouveront l'opportunité de poursuivre leur apprentissage, d'intégrer des entreprises du numérique, voire d'entreprendre eux-mêmes dans ce secteur.

Constatant la convergence de leurs approches et afin de poursuivre cette dynamique mutuelle, la CALL et POP SCHOOL souhaitent donc mettre en œuvre un partenariat autour de leurs stratégies communes de formation numérique et d'insertion. Cette stratégie permettra de réaliser une formation au cours du 1er semestre 2018.

ITI – ECOLES NUMERIQUES

Au titre de ses compétences « développement économique » et « politique de la ville » et tenant compte de la place nouvelle des TIC, la CALL entend faire de ces outils un levier d'insertion sociale et économique.

Elle souhaite donc implanter une école de formation aux métiers du numérique, gratuite, ouverte prioritairement aux habitants de ses QPV et visant l'emploi qualitatif (CDI ou CDD de plus d'un an), voire la création d'activité ou la reprise d'études.

La formation préparera au métier de « référent numérique - développeur web », avec une ouverture vers les domaines de la sécurité, ainsi qu'en matière de communication marketing, entrepreneuriat...

L'Investissement Territorial Intégré (ITI), volet européen du Contrat de Ville représente une enveloppe globale réservée de 7,5 M € de FEDER pour notre territoire, dédiée au développement urbain durable. La stratégie retenue par la CALL porte sur le développement de la mobilité (professionnelle, résidentielle, culturelle voire simplement matérielle), pour lutter contre la relégation économique et sociale et inviter les habitants à participer au projet collectif du territoire. Ce sont donc 1 907 663 €, soit un quart de

l'enveloppe, qui sont fléchés sur des actions de fonctionnement, en matière d'essaimage numérique (Ecole numérique, Schéma des Usages et Services Numériques ...) et de sensibilisation à l'entrepreneuriat (Partenariat avec Pas-de-Calais Actif, sensibilisation à l'entrepreneuriat dans l'artisanat avec la CDMA, création d'un tiers-lieu d'innovation pour les jeunes avec ADITEC...).

STRATEGIE TERRITORIALE ET CONTRIBUTION AUX OUTILS STRATEGIQUES POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

Depuis sa création le Pôle Métropolitain de l'Artois a développé son expertise et ses contributions sur trois problématiques majeures pour le développement des territoires :

- l'aménagement durable au travers de la réalisation de la grande boucle de la chaîne des Parcs (dont en 2018 la mise à jour du schéma directeur de ce projet et la mise en œuvre d'une signalétique spécifique) et de l'ambition de « refaire la ville archipel » dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (projets de rénovation intégrée des cités minières),
- le développement économique en confortant la vision d'avenir d'une « métropole de la 3ème révolution industrielle (poursuite et déclinaison opérationnelle du forum de l'Energie de 2017, actions sur la formation, l'orientation et l'apprentissage pour permettre à la population de profiter des emplois créés),
- un territoire de résilience pour et avec toute la population mettant en œuvre des projets qui permettront de reconnaître son attractivité et l'inscriront durablement dans de nouvelles dynamiques territoriales (valorisation des anciens sites miniers par le développement culturel, réalisation d'équipements de rang métropolitain, destination touristique internationale « Autour du Louvre Lens »).

C'est au titre de ce projet territorial que le PMA constitue l'interlocuteur privilégié du Conseil Régional des Hauts de France pour la mobilisation des fonds PRADET.

PROGRAMME EXCEPTIONNEL 2018/2019 LIÉ AUX MANIFESTATIONS ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION EURALENS

Créée en 2009 avec la mise en chantier du Louvre-Lens, la démarche collaborative Euralens vise à accélérer la transformation urbaine, économique, sociale et culturelle d'un large territoire considéré comme une métropole en devenir. L'association regroupe plus de 100 adhérents, structures publiques, privées et membres de la société civile. La CALL est l'un d'entre eux et apporte par ailleurs une subvention annuelle à son fonctionnement de 180 000 €.



Rassemblés au sein du forum, véritable laboratoire du développement, ses adhérents construisent et alimentent la réflexion sur les nouveaux modes de faire et sur l'innovation territoriale. Euralens a ainsi contribué à la création du Pôle métropolitain de l'Artois avec lequel une action commune est engagée sur plusieurs sujets : Chaîne des parcs, forum Énergie, forum Participation, etc. Euralens permet également la promotion des projets du territoire en les qualifiant par un label.

Même si la reconversion du Bassin Minier s'est engagée dès la fin de l'exploitation minière, l'arrivée du Louvre-Lens a bien joué le rôle de catalyseur qu'on en attend. Les réalisations sont nombreuses et visibles : espaces publics, Chaîne des Parcs, Bus à Haut Niveau de Service, Stade Bollaert-Delelis, développement touristique, équipements culturels, etc... elles attestent d'une profonde transformation en cours, fruit de la mobilisation des élus, des milieux économiques et des acteurs de l'enseignement, de la culture, des associations...

En 2019, la dynamique engagée par Euralens aura donc dix ans. C'est une période généralement retenue par les IBA (expositions internationales d'architecture à l'origine, devenues progressivement des manifestations territoriales) pour faire le point sur les mutations intervenues.

Ce fut le cas pour l'IBA Emscher Park (1989-1999). C'est le cas actuellement pour l'IBA Bâle (2010-2020). Cependant, appliqués à un large territoire, avec une temporalité relativement longue, ces changements ne sont toujours pas suffisamment perçus par les habitants. Le nouveau visage du Bassin minier doit donc apparaître plus nettement aux yeux de la population et à ceux de l'extérieur.

C'est la raison pour laquelle, et dans l'optique de faire œuvre de pédagogie, Euralens se propose d'organiser en 2019 une série de manifestations destinées à démontrer les transformations de notre territoire. Tous les domaines sont concernés : culture, urbanisme, logement, aménagement, tourisme, économie, formation, mobilité, environnement, etc. Dans chacun d'entre eux, de nombreux exemples viennent appuyer la démonstration.

Lors des dernières Assemblées générales, Euralens 2019 a fait l'objet de présentations, qui s'enrichissent progressivement grâce à un appel à idées lancé auprès de la population. Ce projet d'Euralens 2019 suscite un véritable intérêt et déjà une mobilisation de la part du grand public, de personnalités, des milieux associatifs, des

partenaires économiques et de la presse.

Il convient désormais d'engager la phase de structuration de l'opération en se dotant des moyens permettant de préparer, dès 2018, des initiatives qui se concrétiseront en 2019.

C'est l'association Euralens qui assurerait la conception globale, la promotion et le suivi de l'opération, à charge pour les porteurs de projets d'assurer la réalisation de chacun d'entre eux. Dans la lignée de la délibération de principe votée le 16 mai 2017, le relais des engagements et des subventions doit donc être pris dès le budget 2018. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est donc sollicitée pour une contribution globale estimée à 500 000€ répartie sur 2018 et 2019.

COHÉSION TERRITORIALE

Au titre de la cohésion territoriale, les dépenses 2018 concernent la reconduction des différentes dépenses récurrentes.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
COHESION TERRITORIALE	5 079 948.99	5 036 703.00	5 617 680.00
CIGG CEP	16 073.58	115 714.00	28 560.00
FETE DE LA SCIENCE	8 005.32	10 600.00	10 600.00
FORUM DES SCIENCES	2 082.00	15 000.00	15 000.00
MAPAD SERVINS	30 832.00	32 368.00	32 134.00
MAPAD VIMY	26 726.00	31 447.00	32 427.00
POLITIQUE DE LA VILLE	57 000.00	295 300.00	368 800.00
PREVENTION	-5 237.00	16 250.00	15 750.00
SALLE DU CANTIN	2 354.86	4 555.00	4 640.00
TOURISME		107 500.00	86 000.00
ACTIONS SPECIFIQUES			80 000.00
COMMEMORATION 14/18 - DEVELOPPEMENT DU MUSEE			80 000.00
CULTURE	33 773.69	80 500.00	264 000.00
ACTIONS SPECIFIQUES		4 000.00	113 000.00
DISPOSITIFS EDUCTOUR ET CLEA		4 000.00	113 000.00
DEPENSES RECURRENTES	33 773.69	76 500.00	151 000.00
BOURSES COMMUNAUTAIRES	8 000.00	40 000.00	40 000.00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 104 512.54	4 287 469.00	4 719 769.00
PARTICIPATION A L'EPCC MUSEE LOUVRE LENS	1 249 230.00	1 250 000.00	1 250 000.00
SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ASSOCIATIONS		16 000.00	18 000.00
SOUTIEN AUX STRUCTURES A VOCATION CULTURELLE	251 271.00	255 000.00	255 000.00
SOUTIEN MANIFESTATIONS SPORTIVES D'ENVERGURE	95 000.00	115 000.00	401 000.00
SUB. AUX COMMUNES MANIFESTATIONS DE PRESTIGE		4 000.00	7 500.00
SUBV A L'A.P.S.A. DISPOSITIF "POINTS-ECOUTE"	45 000.00	45 000.00	45 000.00
SUBV ASSOC DEPART DE SECURITE ROUTIERE	3 500.00	3 500.00	3 500.00
SUBV ASSOCIATION ACCUEIL REINSERTION SOCIALE	2 700.00	2 700.00	3 500.00
SUBV ASSOCIATIONS SPORTIVES (PASS SPORT)	731 540.00	330 000.00	420 000.00
SUBV ASSOCIATIONS SPORTIVES HAUT NIVEAU		410 000.00	410 000.00
SUBV CENTRE DE FORMATION RCLENS	150 000.00	150 000.00	150 000.00
SUBV EPCC CULTURE COMMUNE SCENE NATIONALE	200 000.00	240 000.00	290 000.00
SYNDICAT MIXTE STADE COUVERT REGIONAL DE LIEVIN	1 356 271.54	1 466 269.00	1 466 269.00

L'EPC LOUVRE LENS

L'établissement a fêté ses 5 ans en décembre dernier. Le Louvre Lens constitue l'investissement historique qui doit permettre un véritable changement d'image du territoire. La CALL est dans le tour de table partenarial du fonctionnement du Louvre Lens. Sa contribution statutaire s'élève à 1 250 000 €. Cette contribution permet entre autres de faire prévaloir l'objectif d'inscrire le Louvre Lens dans le Projet de Territoire et dans sa promotion touristique et culturelle. La politique d'un meilleur ancrage du musée dans son tissu local est un nouveau challenge que la CALL appuie sans réserves.

CULTURE COMMUNE

Un dernier effort en 2018 pour respecter scrupuleusement l'effort financier de l'agglomération pour justifier du statut de scène nationale ce qui représente une contribution essentielle du fonctionnement de cet outil cultures (290 000 € soit une augmentation de 45 % en 3 exercices).

PASS'SPORT

En 2017, dans le cadre de sa compétence facultative, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive par la mise en place d'un Pass'Sport à destination des jeunes sportifs.

Pour en bénéficier, les jeunes doivent être obligatoirement domiciliés sur l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, être âgés de moins de 18 ans (jusqu'au 1er janvier 2018) et s'inscrire dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire de la CALL disposant d'une affiliation à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports.

En juin 2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a fixé le montant du Pass'Sport à 30,00 € par bénéficiaire pour la saison 2017/2018, étant entendu qu'un seul Pass'Sport sera attribué par jeune au cours de la saison sportive.

A la clôture des inscriptions pour la saison sportive 2017/2018, le 31 décembre 2017, 14 771 Pass' Sports ont été édités depuis le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autant dire que ce dispositif remporte un vif succès auprès des habitants. Les premiers constats montrent la croissance des adhésions dans les clubs des jeunes issus du territoire, une forte demande d'adhésion de nouveaux clubs au dispositif et l'amplification du sport pour tous notamment dans la pratique de disciplines reconnues par le ministère des sports mais non accompagnées jusqu'à présent.

Le CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE



La CALL a inscrit dans le cadre de sa stratégie culturelle, sa volonté de déployer un CLEA.

Des actions de préfiguration et d'accompagnement à l'éducation artistique sont d'ores et déjà portées ou accompagnées par la CALL : résidence d'artistes en lien avec le PAH, événementiel avec accueil d'artistes d'envergure internationale, sensibilisation des centres culturels au renforcement des actions de pratique artistique.

Cette action fait également l'objet d'une inscription dans le Contrat de ville (CGET) de la CALL. Les crédits inscrits sont compensés en partie en recette par la participation de la DRAC à hauteur de 63 000 €.

ÉCONOMIE & ATTRACTIVITÉ

Les dépenses 2018 concernent la reconduction des différentes dépenses récurrentes, auxquelles viennent s'ajouter les actions définies dans le cadre du projet de territoire.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	2 573 190.83	4 028 535.00	3 660 665.00
INSERTION ET EMPLOI	-6 000.00		
DEPENSES RECURRENTES	-6 000.00		
TOURISME	7 262.95	151 000.00	50 000.00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 098.38	112 570.00	55 300.00
ADHESION A ARTOISCOPE		5 000.00	5 500.00
COTISATION ARTOIS BUSINESS CLUB		1 500.00	1 500.00
COTISATION COMITE RANDONNEE PEDESTRE		120.00	
INNOVATION FORFAIT BPI FRANCE INNOVATION		3 000.00	3 000.00
SUBV ASSOCIATION 3ID	12 000.00	12 000.00	12 000.00
SUBV AUX ASSOCIATIONS DU 11/19		33 300.00	33 300.00
SUBV CYBERBASE	7 098.38	57 650.00	
PROJET DE TERRITOIRE - RASSEMBLER	15 364.50	213 500.00	164 000.00
ACCOMPAGNEMENT COM PROJET DE TERRITOIRE CONTENU		39 000.00	39 000.00
PLAN DE COMMUNICATION PROJET DE TERRITOIRE	15 364.50	43 500.00	55 000.00
PROJET DE TERRITOIRE CENTRALITE MAPPING		72 000.00	
START'IN LENS 2		59 000.00	70 000.00
PROJET DE TERRITOIRE - RESPIRER	850 000.00	980 000.00	1 140 000.00
DEVPT AGRICULTURE PERIURBAINE/RESEAU ALIMENTAIRE		130 000.00	140 000.00
SUBV FONCTIONNEMENT A L'EPIC	850 000.00	850 000.00	1 000 000.00
PROJET DE TERRITOIRE - TRAVAILLER	1 487 465.00	2 293 465.00	2 013 365.00
PARTENARIATS	1 313 465.00	1 288 465.00	1 288 465.00
CLUSTER	174 000.00	324 000.00	724 900.00
PROJET DE TERRITOIRE - HABITER	200 000.00	200 000.00	200 000.00
SUBV CD2E EURAHABITER	200 000.00	200 000.00	200 000.00

ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE

RESPIRER



AGRICULTURE PERIURBAINE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET L'ESPACE

L'intervention stratégique de la CALL se fonde sur un pré-diagnostic du territoire réalisé en 2015 et une enquête auprès des 36 communes en 2016. Ces données confirment les attentes en matière de structuration d'un système alimentaire d'échelle CALL, de développement de nouvelles filières économiques et d'insertion, d'accès des habitants à une alimentation de qualité, de protection de l'environnement et plus généralement d'animation d'une politique globale par l'EPCI.

Le programme comporte 3 volets :

- socio-économique : valoriser l'agriculture et améliorer son ancrage territorial
- environnemental : s'appuyer sur l'agriculture pour

préserver l'environnement et aménager l'espace

- foncier : préserver quantitativement et qualitativement les terres agricoles

Les crédits proposés en 2018, doivent permettre de valoriser et amplifier les initiatives déjà engagées sur le territoire, et à enclencher une dynamique d'échelle CALL (renforcement de la structuration des circuits courts via une AMO spécifique, soutien aux actions opérationnelles et innovantes de développement économique menées par les communes pionnières sur des démarches de circuits courts et d'agriculture biologique et actions de communication et de promotion sur le thème d'une agriculture responsable).

PLANTONS LE DÉCOR

La deuxième campagne sera lancée en 2018 en partenariat avec les Espaces Naturels Régionaux (ENRX). Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public, la possibilité de réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements paysagers, de préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire en Nord-Pas de Calais.

Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en termes d'amélioration de la qualité et du cadre de vie.



SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME

Les paysages hérités de la période minière, désormais reconnus au patrimoine mondial de l'humanité, participent pleinement à la qualité du cadre de vie.

Ces paysages singuliers sont des lieux pour la plupart d'une grande force émotionnelle, propices à l'accueil de visiteurs et habitants en recherche d'une reconnexion à la nature.

Le positionnement touristique du territoire qui se déclinera dès 2018 par le biais de l'Office de Tourisme vise à intégrer de manière forte la qualité de cadre de vie dans la stratégie de promotion du territoire.

TRAVAILLER



PROMOUVOIR L'ESS ET L'ENTREPRENARIAT

L'agglomération de Lens-Liévin a l'ambition de devenir le territoire emblématique de l'innovation sociale en partenariat avec la Région dans le cadre du SRDE.

Notre territoire est, par ailleurs, fortement marqué par la culture du salariat. Pourtant la situation semble évoluer dans la mesure où la CALL possède un taux de création d'entreprises élevé et un réseau riche de structure à la création et à la reprise d'entreprise (BGE, ADITEC, GERMINAL, Gohelle Initiative, Réseau entreprendre Artois).

Le projet de territoire a ainsi mis en avant la nécessité de fédérer l'ensemble de ces acteurs autour d'une bannière commune et apporter davantage de lisibilité à ce secteur faisant l'objet d'une aide globale.

La CALL souhaite, également, continuer ses efforts en la matière en accompagnant les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, tels que les camps de l'innovation, organisés sur le territoire en partenariat avec Entreprendre pour apprendre.

METIERS D'ART ET DU PATRIMOINE

La filière des métiers d'art est intégrée dans un ambitieux programme de soutien et de développement à l'artisanat sur le territoire. Ce plan artisanat courant jusque 2020 est alimenté par une aide de 140 000 € par an. Il vise, entre autres, à aider les artisans à s'approprier les innovations technologiques et numériques (artisans connectés) et à accompagner les initiatives et pratiques innovantes en faveur de la rénovation énergétique, qui rejoint la stratégie d'être un territoire majeur de la REV3.

Cet engagement est illustré par la réussite du Salon International Des Métiers d'Art, auquel la CALL apporte une contribution spécifique de 20 000 € (hors volet communication).

TEAM 2 POLE DE COMPETITIVITE

Le territoire dispose avec TEAM 2 du seul pôle de compétitivité français spécialisé dans le recyclage. La feuille de route 2018 de ce pôle a pour objectif de créer de nouveaux emplois par l'innovation collaborative et la valorisation des matières, de poursuivre la transition vers une économie circulaire et conforter, parallèlement, sa position de référent sur le sujet au niveau national, voire européen.



FORMATION, INSERTION ET EMPLOI

Pour faire profiter prioritairement la population locale des emplois créés grâce à la dynamique économique. L'engagement de la CALL en faveur de l'emploi et de la montée en compétence de la population active locale, est notamment illustré par le soutien financier apporté aux structures favorisant l'emploi et l'insertion telles que la mission locale, le PLIE, la maison de l'emploi, l'association d'Instance Intercommunale d'Insertion (3ID) qui met en œuvre notamment des actions d'insertion par l'activité économique relève également de cette politique.

L'inscription de la CALL au dispositif Proch'Emploi, qui vise à développer un circuit court entre les entreprises et les demandeurs d'emplois participe de cette volonté, pour un montant forfaitaire maximum de 100 000 € subventionné par la région Hauts-de-France.

Cela passe aussi par la valorisation de toute initiative d'insertion ou de formation innovante adaptées à des jeunes en décrochage scolaire comme l'aide apportée en apport associatif à l'école de production automobile de Lens ou au soutien à l'école de la deuxième chance à hauteur.

LE CD2E

Le secteur des éco-activités est regardé comme un important vecteur de développement dont le potentiel reste encore à délier. Notre intercommunalité peut s'appuyer sur un écosystème local créatif autour de la REV3, au sein duquel le CD2E (Centre de Développement des Eco-Entreprises) joue un rôle moteur. La collaboration entre la CALL et le CD2E illustre cette volonté d'optimiser cette expertise et ce savoir-faire au profit de la création d'emplois sur nos 36 communes.

A ce titre, la CALL et le CD2E s'associent pour le salon Green and Smart City, « méga-démonstrateur », qui rassemble pour la première fois, entreprises et acteurs publics de l'agglomération pour découvrir leurs innovations et projets.

Il révèle la dynamique participative à l'œuvre sur ce territoire pilote de la COP 21, et l'émergence de nouveaux modèles économiques que cela induit.



VIVALLEY

La filière Sport-Santé-Bien-être, VIVALLEY, renforce la dynamique de projets et des équipements du territoire en s'adossant aux équipements et manifestations sportives d'excellence pour développer à Liévin avec les entreprises, les secteurs de la recherche, de la formation et des clubs sportifs, une technopôle du sport. Cette filière illustre les atouts de la CALL pour faire briller sport, entreprises et technologies en partenariat avec ADITEC.

HABITER



Le développement du pôle Eurahabiter

Construit en partenariat avec le CD2E. EURHABITER a pour principaux objectifs en 2018 de :

- poursuivre le renforcement du tissu des acteurs locaux de la construction et rénovation dans le bâtiment et leur montée en compétence,
- participer aux démarches préalables à la réalisation du nouvel hôpital et du projet de rénovation urbaine et sociale de la Cité 12/14 de Lens,
- développer et renforcer la fabrication locale d'éco-matériaux.

SERVICES À LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Les dépenses 2018 concernent la reconduction des différentes dépenses récurrentes, auxquelles viennent s'ajouter les actions définies dans le cadre du projet de territoire.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	40 078 752.74	43 630 967.80	44 362 809.88
<u>AERODROME</u>	<u>32 565.38</u>	<u>42 271.05</u>	<u>48 500.00</u>
<u>AIRES NON SEDENTAIRES</u>	<u>73 989.78</u>	<u>90 216.00</u>	<u>99 230.00</u>
<u>DEV DURABLE</u>	<u>34 200.00</u>	<u>93 000.00</u>	<u>88 000.00</u>
<u>EAUX PLUVIALES</u>	<u>1 855 425.85</u>	<u>3 000 000.00</u>	<u>3 000 000.00</u>
SUBV AU BUDGET ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES	1 855 425.85	3 000 000.00	3 000 000.00
<u>FOURRIERE</u>	<u>154 875.55</u>	<u>182 641.00</u>	<u>263 917.00</u>
<u>MAISON DE LA JUSTICE</u>	<u>22 758.54</u>	<u>24 924.00</u>	<u>25 205.00</u>
<u>MAISON SYNDICALE</u>	<u>38 438.62</u>	<u>48 586.00</u>	<u>55 715.00</u>
<u>SDIS ET ECOLE JSP</u>	<u>6 792 706.04</u>	<u>6 851 314.75</u>	<u>6 754 248.88</u>
<u>SITE MEAC</u>	<u>8 033.42</u>	<u>14 151.00</u>	<u>44 160.00</u>
<u>TRANSPORTS URBAINS</u>	<u>14 944.00</u>	<u>16 604.00</u>	<u>16 839.00</u>
<u>REGIE ESPACES VERTS</u>			<u>80 455.00</u>
<u>PROJET DE TERRITOIRE - RASSEMBLER</u>			<u>64 000.00</u>
COMMUNICATION SUR LE PROJET DE TERRITOIRE PRESTATION			64 000.00
<u>PROJET DE TERRITOIRE - RESPIRER</u>	<u>217 957.86</u>	<u>366 191.00</u>	<u>374 883.00</u>
CYTISES	217 957.86	366 191.00	374 883.00
<u>PROJET DE TERRITOIRE - TRAVAILLER</u>			<u>45 000.00</u>
ACTIONS COTRI			45 000.00
<u>PROJET DE TERRITOIRE - BOUGER</u>	<u>2 077 960.00</u>	<u>2 077 960.00</u>	<u>2 077 960.00</u>
CONTRIBUTION AU BUDGET DU SMTAG	2 077 960.00	2 077 960.00	2 077 960.00
<u>DECHETS - COLLECTE</u>	<u>13 702 725.12</u>	<u>14 462 651.00</u>	<u>14 431 037.00</u>
<u>DECHETS - DECHETERIES</u>	<u>1 811 095.91</u>	<u>2 937 224.00</u>	<u>2 968 562.00</u>
<u>DECHETS - EQUIPE DU TRI</u>	<u>27 102.83</u>	<u>37 439.00</u>	<u>13 300.00</u>
<u>DECHETS - TRAITEMENT</u>	<u>13 213 973.84</u>	<u>13 385 795.00</u>	<u>13 911 798.00</u>

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

La participation de la CALL au SDIS est d'environ 6,5 M€. Le budget annuel 2017 du SDIS était de 144,2 M€ dont 23,9 M€ d'investissement. Le Département du Pas-de-Calais prend en charge 63% le solde étant réparti entre les communes ou leurs EPCI.

Le coût moyen par habitant est de 86,33 € par habitant.

En ce qui concerne la CALL, le SDIS intervient via les centres de secours de 1ère catégorie de Lens et Liévin, des centres de secours de 2ème catégorie d'Avion, Bully-les-Mines, de 3ème catégorie de Harnes et des casernes de 4ème catégorie de Vendin-le-Vieil et Wingles.

En 2016 (dernier bilan d'activité public) le Groupement Est, dont dépendent les casernes de la CALL, est intervenu plus de 52 000 fois, dont 42 000 secours à personnes, environ 2 450 accidents et 3 900 incendies.

Ce groupement est composé de près de 400 sapeurs-pompiers professionnels et de 1 600 sapeurs-pompiers volontaires pour 230 communes et 591 000 habitants.



ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE

RESPIRER



LE PARC DES CYTISES

L'Archipel Vert est une vision développée par le paysagiste Michel Desvignes. Consistant à décrire la trame verte qui compose les paysages de notre agglomération, elle est une référence au projet de territoire. Parmi les composantes de cet archipel, le parc des Cytises continue à développer des activités ludiques et de découverte de la nature pour des milliers de visiteurs.

Les investissements consistant à moderniser le parc, l'accueil et la diversité des activités seront poursuivis en 2018. Un accent tout particulier sera mis sur le développement des actions pédagogiques en direction de tous les publics visiteurs.

TRAVAILLER



REV3 – COTRI : la Troisième Révolution Industrielle

La CALL a signé en octobre dernier un contrat de partenariat avec l'ADEME pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la troisième révolution industrielle. Il s'agit d'un contrat de 3 ans aux termes duquel l'ADEME apporte appui méthodologique et expertise et moyens humains. La CALL est ainsi outillée pour réduire la consommation d'énergie fossile à l'échelle de son activité mais aussi du territoire de l'agglomération, en partenariat avec toutes les communes qui la composent, favoriser la production d'énergies renouvelables, soutenir plus fortement la réhabilitation thermique des logements privés et sociaux, animer et mettre en synergie les actions menées par les services, par les communes et par les partenaires de l'agglomération... Pour honorer ces engagements, la CALL aura besoin de mobiliser quelques crédits complémentaires d'expertise et d'animations.

GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Prestations de collecte des déchets	13 284 136 €
Prestations de traitement des déchets	13 911 798 €
Exploitation des déchèteries	4 115 463 €
Equipe du tri	13 300 €
Total (+1,6% / 2017)	31 324 697 €

S'inscrivant totalement dans la troisième révolution industrielle, la transition énergétique pour la croissance verte et le principe d'économie circulaire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit pour la deuxième année consécutive la mise en œuvre de son programme de modernisation de son service de collecte et de gestion des déchets visant à accroître la performance économique et environnementale de ce service public très apprécié de la population. Il convient de rappeler que cette démarche s'inscrit également de manière transversale dans le projet de territoire communautaire en lien avec le Pôle Métropolitain de l'Artois et l'Agence d'urbanisme.

La principale évolution de service en 2018 porte sur la mise en place de la collecte du verre exclusivement par apport volontaire à l'échelle du territoire.

Les principaux services de collecte

Toutes les prestations de collecte font l'objet d'un accompagnement renforcé en matière de communication et de sensibilisation. Celui-ci se traduit, notamment, par l'élaboration et la distribution en toutes boîtes de supports de communication sur les services actuellement en place et les évolutions de service à venir, la mise à jour régulière du site internet dédié à la gestion des déchets, réel outil d'aide à l'information des usagers, la réalisation d'actions de sensibilisation auprès de divers publics sur la thématique du tri sélectif visant notamment au respect des consignes de tri et à la réduction des déchets à la source, ainsi que les opérations de contrôle de la qualité des flux de déchets réalisées par la brigade du tri du prestataire de collecte. L'équipe de sensibilisation au tri des déchets de la CALL doit d'ailleurs être renforcée prochainement pour répondre à ces objectifs.



Les ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en porte à porte auprès de l'habitat individuel de l'habitat collectif, à partir des bacs et sacs bordeaux et des bornes d'apport volontaire enterrées, et, par assimilation et sous certaines conditions, les Entités Autres que les Ménages (EAM), entreprises, commerçants, administrations..., sont acheminées au centre de traitement thermique de Noyelles-sous-Lens et font l'objet d'une valorisation énergétique (incinération et production d'électricité). Après incinération, les sous-produits ferreux, non ferreux et les mâchefers sont valorisés.

Après traitement des fumées, les REFIOM, résidus d'épuration des fumées issus de l'incinération des ordures ménagères, sont stockés en centre d'enfouissement technique de classe 1 (destiné aux déchets dangereux).

Pour mémoire, l'instrumentation de certains équipements de l'installation mise en œuvre en 2013, a permis de mesurer globalement le coefficient de performance énergétique de l'installation. Ce dernier, supérieur à 0,6, permet de bénéficier d'un taux réduit de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes, appliquée à chaque tonne entrante).

Pendant la durée de son marché, l'exploitant est tenu d'assurer les mises aux normes rendues nécessaires sur cet outil de valorisation. Dans ce cadre, des mises aux normes en matière de rejet des dioxines ont été réalisées en 2014 avec la mise en place d'un dispositif de mesure des dioxines en continue conformément à la réglementation en vigueur.

Les emballages ménagers recyclables (EMR) collectés en porte à porte auprès de l'habitat individuel et de l'habitat collectif, à partir des bacs et sacs jaunes et des bornes d'apport volontaire aériennes et enterrées, sont acheminés au centre de tri privé de Harnes. Après tri, les matériaux valorisables sont conditionnés puis recyclés par différents repreneurs. Les refus de tri font l'objet d'une valorisation énergétique au centre de valorisation énergétique de Noyelles-sous-Lens. Des réflexions vont être menées en 2018 afin de répondre à l'obligation de mise en œuvre programmée de l'extension du tri des plastiques à l'échelle du territoire.

Depuis le 1er janvier 2018, les emballages ménagers en verre, bouteilles, bocaux et flacons divers, collectés exclusivement par apport volontaire en bornes aériennes et enterrées, auprès de l'habitat individuel et de l'habitat collectif, sont acheminés directement jusqu'à la verrerie de Wingles pour y être recyclés.

Les encombrants ménagers collectés en porte à porte auprès des particuliers et de l'habitat collectif et à partir des déchèteries communautaires sont acheminés vers un centre de tri spécifique privé sur Harnes. Ceux-ci sont valorisés à hauteur de 35%. Le reste fait l'objet d'un stockage au centre d'enfouissement technique de classe 2 (CET2) à Hersin Coupigny

Les encombrants ménagers ainsi que d'autres déchets ménagers non collectés en porte à porte peuvent également être apportés par les particuliers uniquement en déchèteries communautaires. La Communauté d'Agglomération dispose actuellement sur son territoire de trois déchèteries fixes situées sur les communes de GRENAY, PONT-A-VENDIN et SALLAUMINES et d'une déchèterie itinérante desservant 10 communes du secteur des collines de l'Artois. Courant 2017, un contrôle d'accès par carte a été mis en place dans chaque déchèterie pour garantir notamment le seul accès aux particuliers de l'Agglomération. L'accès à ces équipements est gratuit et limité, pour chaque ménage, à 16 passages par an, dans la limite de 3m3 par passage.

Les trois flux de déchets principaux, OMR, EMR et les emballages en verre font également l'objet pour partie d'une collecte par bornes d'apport volontaire aériennes et enterrées à préhension de type Kinshoffer (sont équipés notamment certains nouveaux lotissements, immeubles collectifs,...). La collecte de ces bornes s'effectue à l'aide de véhicules de collecte spécifiques.

Il convient de rappeler la mise en œuvre obligatoire par les aménageurs, au travers de documents d'urbanisme, de bornes d'apport volontaire enterrées pour tous les lotissements de 20 logements et plus, pour ces trois flux de base.

Il convient de rappeler la mise en œuvre obligatoire par les aménageurs, au travers de documents d'urbanisme, de bornes d'apport volontaire enterrées pour tous les lotissements de 20 logements et plus, pour ces trois flux de base.

La possibilité est également offerte aux communes, pour tous nouveaux lotissements ou projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communale, de disposer de la mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées prise en charge par la CALL. Des études sont actuellement en cours dans plusieurs communes de l'Agglomération.

PROPOSITION NOUVELLE CLIINK

Exploitation du dispositif appelé « CLIINK » visant à récompenser le geste du tri du verre adaptable sur les bornes AV du verre de l'Agglomération : 30 240 €

Il est prévu de tester, à compter d'avril 2018, ce dispositif pendant un an sur une centaine de bornes d'apport volontaire aériennes et enterrées.

A l'issue de l'expérimentation et sous réserves de l'atteinte des objectifs fixés, l'exploitation de ce dispositif sera reconduite pour une durée de 4 ans. Une tranche optionnelle au marché permettrait également d'assurer la mise en œuvre et l'exploitation de ce dispositif sur 100 bornes d'apport volontaire supplémentaires.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Au titre des Finances et de l'Administration Générale sont reprises l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement courant de la collectivité (dette, frais de personnel, transfert d'équilibre à d'autres budgets communautaires) ainsi que les versements aux communes pour un montant global de 78,3 millions d'euros.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	79 186 297.14	77 625 223.70	78 300 713.62
ADMINISTRATION GENERALE	10 482 091.26	2 726 494.48	2 567 449.95
ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE	1 267 663.79	1 436 687.00	1 433 775.66
DEPENSES RECURRENTES	1 267 663.79	1 436 687.00	1 433 775.66
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	34 947 574.00	34 604 160.00	34 604 160.00
ATTRIBUTION DE SOLIDARITE	9 206 934.40	9 206 938.00	9 206 938.00
FRAIS PERSONNEL	10 829 306.58	11 837 998.64	12 193 138.60
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 962 626.63	2 607 450.79	2 377 469.15
TRANSFERTS	6 717 341.62	5 805 100.79	6 017 701.26
AUTOFINANCEMENT		5 440 140.00	5 612 831.00
AMORTISSEMENTS	2 764 809.86	3 941 254.00	4 268 250.00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 949.00	19 000.00	19 000.00

CHARGES COURANTES

Les frais de personnel représentent environ 12 millions d'euros. L'augmentation est de 3%. Elle correspond, d'une part à la revalorisation des carrières des agents en place en raison des dispositions réglementaires existantes et d'autre part, aux recrutements votés par l'assemblée dans la continuité de la parution d'un nouvel organigramme lié à la définition du Projet de Territoire.

- Le coût de fonctionnement de l'assemblée communautaire reste stable (1,43 millions d'euros).
- Dans le cadre de la volonté de contenir la dette, d'augmenter l'autofinancement et de réduire la durée de désendettement, les frais liés à la part de la dette correspondant aux intérêts d'emprunts diminuent de 2,6 à 2,38 M€. L'autofinancement augmente de 5,44 à 5,6 M€ et les amortissements de 3,94 à 4,27 M€.
- En termes de transfert budgétaire, la subvention d'équilibre au budget de l'action économique pour accompagner les actions décidées passe à 6M€ (+3,4 %).

TRANSFERTS AU BENEFICE DES COMMUNES

La mise en application des dispositions du Pacte Financier et Fiscal garantit le versement aux communes des participations existantes à savoir près de 44 M€ répartis en 34,6 M€ pour les attributions de compensation et 9,2 M€ pour les attributions de solidarité dont 7,7 M€ aux communes ayant participé à la création du SIZIAF.

INVESTISSEMENT DÉPENSES

Après quelques années de ralentissements notoires consécutifs à la faiblesse de marges de manœuvre budgétaires et l'engagement dans de grands projets tels que la rénovation du Stade Bollaert et la clôture de quelques concessions d'aménagement, la Communauté d'Agglomération, à l'appui de son Projet de Territoire et de politiques volontaristes (lutte contre les inondations, déchetteries) ou encore l'accompagnement du BHNS, entre en 2018 dans une mobilisation maximale sur les différents projets porteurs de développement du territoire de la création d'emplois et de l'amélioration du quotidien de la population.

Autant de priorités affichées dans le Projet de Territoire dans ses 5 grandes priorités thématiques et dans son ambition globale d'innovation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le budget primitif 2018 est établi avec une révision d'autorisations de programme de 5 726 176.27 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 22 857 756.37 €.

DEPENSES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	60 400 922.05	21 046 203.39	5 726 176.27	22 857 756.37	16 806 358.09	7 075 798.45	1 547 024.00
HORS APCP					2 553.00		
SUBV REGION 100 000 LOGEMENTS					2 553.00		
MCHAIPARCS	13 763 910.00	361 083.28	-765 607.90	8 610 708.82	4 026 510.00		
15D08655 - ET AMO - MO PARC SOUCHEZ AVAL	337 400.00	150 540.18	49 849.00	236 708.82			
15D08656 - TRVX AMGT PARC SOUCHEZ AVAL	8 466 510.00			6 000 000.00	2 466 510.00		
16D09120 - ET AMO - MO PARC CENTRALITE	400 000.00	210 543.10	184 543.10	374 000.00			
16D09122 - TRVX AMGT PARC CENTRALITE	4 560 000.00		-1 000 000.00	2 000 000.00	1 560 000.00		
METULOUVBO	2 102 366.78	1 613 088.93		201 349.40	120 000.00	167 928.45	
11D03447 - AMO PR ETUDES URBAINES ET MO LOUVRE	1 377 480.00	979 551.55		110 000.00	120 000.00	167 928.45	
11D04024 - PREST. COORDINATION PERIMETRE EURAL	409 520.32	318 170.92		91 349.40			
MRESSERLOUV	3 076 966.76	2 707 941.89	1 041 600.72	364 200.00	466 425.59	580 000.00	
15D07984 - POLE CONSERV LOUVRE TRVX + DEPOLLUT	948 600.00	592 174.41		350 000.00	6 425.59		
18D00000 - ACQ VILLE LIEVIN DELAISSE RUE PIETTE			4 200.00	4 200.00			
18D00000 - MO BANDE SUD			50 000.00	10 000.00	40 000.00		
18D00000 - TRAVAUX BANDE SUD			1 000 000.00		420 000.00	580 000.00	
MTRAMESVB	6 012 591.21	859 272.30	825 904.35	827 500.00	2 501 723.24	2 650 000.00	
11D04037 - TV BOUCLE 18 : PONT CESARINE/LOUVRE L	629 691.20	627 967.96			1 723.24		
12D06511 - PARTICIPATION VOIE BLEUE/ELEULENS	200 000.00	186 417.77	15 417.77	29 000.00			
16D09115 - EUROVELO N°5 (études)	350 000.00			350 000.00			
16D09119 - EUROVELO N°5 (maîtrise d'œuvre)	289 513.42		10 486.58	150 000.00	150 000.00		
16D09121 - EUROVELO N°5 (travaux)	4 200 000.00		800 000.00		2 350 000.00	2 650 000.00	
17D10301 - PASSERELLE VILLE DE LENS GLISSOIFRES	50 000.00			50 000.00			
17D10752 - EUROVELO N°5 (foncier)	248 500.00			248 500.00			
SONERURALE	1 447 594.41	745 537.31	264 055.74	462 312.84	503 800.00		
SHABACTIO	9 600.00	4 200.00	-600.00	2 400.00	2 400.00		
SHABANAH	12 082 083.00	6 511 069.00	310 143.00	5 818 903.00	39 618.00		
SHABAPPP	6 528 008.35	2 751 766.78	547 450.00	3 008 874.47	882 597.10	567 870.00	
SHABFFJ	209 083.98	46 110.00	-70 300.00	126 673.98	6 000.00		
SHABFRU	1 351 100.00	716 716.70		494 383.30	140 000.00		
SHABLSAN	1 316 000.00	828 400.00		487 600.00			
SHABORLC				50 000.00	50 000.00		
SHABOPAH	7 217.45	7 217.45					
SHABPIG	559 376.57	262 447.13	243 049.76	517 425.00	24 036.20		
SHABPRECA	131 031.00	68 981.00	19 481.00	83 500.00			
SUBV-ITI	6 050 000.00			830 000.00	2 610 000.00	2 610 000.00	1 547 024.00
MACCES-CHL	2 202 000.00	28 779.48	334 000.00	676 525.56	1 830 694.96		
17D09843 - ETUDES MO ACCESSIBILITE CHLENS	162 000.00	28 779.48		126 525.56	6 694.96		
17D09844 - TRAVAUX ACCESSIBILITE CHLENS	2 040 000.00		84 000.00	500 000.00	1 624 000.00		
ETUDES SECTEUR 11/19 CHL			250 000.00	50 000.00	200 000.00		
SHAB-INNOV				100 000.00			
SFRJTER					500 000.00	500 000.00	
SHAB-ERBM			3 000 000.00		3 000 000.00		
SHABAMOPG			195 400.00	195 400.00			

Les dépenses 2018 sont en grande partie liées à la réalisation des autorisations de programme votées au cours de précédentes étapes budgétaires, auxquelles viennent s'ajouter les actions définies dans le cadre du projet de territoire.

GLOSSAIRE

HORS AP/CP	Gestion des crédits sans autorisation de programme
MCHAIPARCS	Schéma chaîne des parcs
METULOUVBG	Etudes liées au Louvre Lens
MRESERLOUV	Travaux Pole de Conservation des réserves du Louvre
MTRAMESVB	Travaux d'aménagement trames verte et bleue
SCNERURALE	Subventions aux communes rurales
SHAB-ACTIO	Subventions actions nouvelles habitat
SHAB-ANAH	Subventions aide à la pierre parc privé
SHAB-APPP	Subventions aide à la pierre parc public
SHAB-FIF	Subventions fonds d'intervention foncière
SHAB-FRU	Subventions fonds de renouvellement urbain
SHAB-LSAN	Subventions logements sociaux ANRU
SHAB-OFLC	Subventions offre locative ciblée
SHAB-PIG	Subventions dans le cadre du PIG
SHAB-PRECA	Subventions lutte contre la précarité énergétique
SUBV-ITI	Subventions investissement territorial intégré
MACCES-CHL	Travaux d'accès au CHL
SHAB-INNOV	Subventions fonds pour l'habitat innovant
SPROJTER	Subventions projet de territoire
SHAB-AMOPIG	Subventions dans le cadre du nouveau PIG
SHAB-ERBM	Subventions engagement pour le renouvellement du bassin minier



ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE

BOUGER



DEVELOPPEMENT DES MODES DOUX

Pour répondre aux objectifs du schéma directeur cyclable et piétonnier du SMTAG adopté en 2012, la CALL travaille à la réalisation des axes structurants (Véloroutes Voies Vertes) et à la coordination des projets de développement cyclable des Communes.

- poursuivre la mise en valeur des éléments patrimoniaux de parcours.

PARC SOUCHEZ AVAL

Le périmètre d'intervention de ce parc s'assoie sur un linéaire du 10 km et 300 ha et intègre le canal de Lens, des espaces humides, une vingtaine de kilomètres de cheminements, un terroir classé au titre des sites, des parcs urbains existants, un lagunage, des zones boisées, des franchissements par le biais d'ouvrages d'arts.

Le programme des travaux structurants consiste à renforcer l'attractivité de ce site et créer une véritable continuité pour constituer l'un des plus grands parcs urbains du Bassin Minier classé au patrimoine mondial de l'humanité.

Les travaux d'aménagement devraient débiter au premier trimestre 2018 pour une durée de 18 mois.

TRAVAILLER



ITI – INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE

Volet européen du Contrat de Ville représente une enveloppe globale réservée de 7,5 M € de FEDER pour notre territoire, dédiée au développement urbain durable. La stratégie retenue par la CALL porte sur le développement de la mobilité (professionnelle, résidentielle, culturelle voire simplement matérielle), pour lutter contre la relégation économique et sociale et inviter les habitants à participer au projet collectif du territoire. Ce sont donc 5 632 520 €, soit 75% de l'enveloppe, qui sont fléchés sur des investissements pour la réhabilitation énergétique du logement locatif social, la création de tronçons de l'Eurovélo 5 et la préservation du patrimoine remarquable.

EUROVELO

Le projet d'aménagement de l'Eurovélo n°5 sur la section de 12 kms, située entre la Base du 11/19 et le parc Marcel Cabiddu s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir, développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile et participer aux liaisons des parcs de la Chaîne des Parcs.

RESPIRER



CHAINE DES PARCS

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé d'engager la réalisation de deux des sept grands parcs composant de la « Chaîne des Parcs », projet global de mise en valeur et en réseau des espaces de nature et de loisirs à l'échelle d'un territoire à vocation métropolitaine : les 3 communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Artois Lys Romane et Hénin-Carvin.

LES ÉTUDES

L'objet des études de maîtrise d'œuvre est de définir les aménagements à réaliser concernant l'Eurovelo n°5 entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le parc Marcel Cabiddu à Wingles ainsi que le cavalier longeant la RN 47 et le parc d'activités du bois Rigault sud.

Les aménagements projetés ont pour objectif de créer des cheminements continus et sécurisés, réservés aux déplacements non motorisés.

PARC CENTRALITE

Ce parc s'assoie sur un linéaire de 10 kms et 175 ha sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion. Les aménagements, qui devraient débiter au premier trimestre 2018 pour une durée de 6 mois, répondent aux enjeux suivants :

- créer un cheminement continu et sécurisé entre le site du 11-19 à Loos-en-Gohelle, le Louvre-Lens et le Parc de la Glissoire à Avion,
- renforcer la cohérence et les continuités paysagères entre les trois sites,

LE FONCIER

la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est rendu propriétaire du foncier de SNCF Réseau. Un acte de vente a été signé le 21 décembre 2017.

Les emprises correspondent à une partie du cavalier minier représentant 110 544 m² environ et à la présence de deux ouvrages : un pont-rail implanté sur le territoire de Vendin-le-Vieil et un ouvrage d'art surplombant l'A21 à Lens, ainsi qu'une ancienne voie ferrée d'environ 26 125 m².

Ces terrains ont été cédés à la CALL moyennant 1 € H.T. / m², tous frais à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, des frais de libération, estimés à 72 000 € environ, correspondant à la mise en sécurité des voies, ont été supportés par l'acquéreur.



RASSEMBLER



POLE DE CONSERVATION DU LOUVRE

De 2014 à 2017, la CALL a contribué à l'implantation du Centre de Conservation du Louvre à Liévin en réalisant l'ensemble des études et travaux préalables nécessaires à la constructibilité du terrain. Cette contribution a permis d'aboutir à la pose de la première pierre du futur Centre de Conservation du Louvre le 8 décembre 2017.

La CALL va poursuivre son accompagnement en aménageant un parc urbain sur l'emprise de 12 000 m² située au sud du Centre de Conservation du Louvre.

Ce parc s'inscrit dans la continuité du parc du Louvre-Lens et permettra d'assurer une cohérence urbaine et paysagère entre le Centre de Conservation du Louvre et le développement du futur quartier Jaurès. Une mission de maîtrise d'œuvre sera engagée en 2018 afin de pouvoir engager les travaux d'aménagement dès la livraison du bâtiment du Centre de Conservation du Louvre fin 2019.

L'inscription en 2018 d'une autorisation de programme de 1 000 000 € permettra d'engager la consultation travaux avec pour objectif un démarrage effectif dès la rétrocession à la CALL de la bande de 12 000 m² à l'été 2019. Ce montant de 1 000 000 € se décompose comme suit :

- travaux d'aménagement du parc urbain 600 000 €
- travaux de dépollution pyrotechnique 360 000 €
- honoraires de maîtrise d'œuvre travaux 40 000 €

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 20 000 €, assortis de 30 000 € d'études préalables (géotechnique, topographique,...)

ACCEDER AU NOUVEL HOPITAL DE LENS

En janvier 2015, le Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l'offre de soins a validé le projet de construction du nouvel hôpital de Lens.

Ce bâtiment d'environ 72 000 m² sera implanté sur une emprise d'environ 20 hectares le long de l'A21 sur les communes de Loos-en-Gohelle et de Lens.

L'accessibilité au site du nouvel hôpital de Lens étant un enjeu important pour le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé, par délibération en date du 31 janvier 2017, de prendre en charge les travaux de modification de la bretelle de sortie n°9 depuis l'A21.

En effet, une connexion directe du site du nouvel hôpital à l'autoroute A21 permettra un accès rapide à la hauteur des besoins de cet équipement et limitera de façon significative les nuisances qui auraient été imposées aux riverains sur la base du schéma naturel d'accès par le sud du site au

travers des zones résidentielles.

Outre la modification de la bretelle de sortie n°9, le schéma d'accessibilité prévoit la création de deux giratoires Nord et Sud sur la RD947 au niveau de l'échangeur n°9 relevant du Conseil Départemental, l'aménagement d'une voie d'accès entre la RD 947 et le nouvel hôpital et la création d'un giratoire intermédiaire relevant du Centre Hospitalier de Lens.



Les objectifs de ce programme sont très positifs et nécessiteront d'envisager une nouvelle opération d'étude sur le secteur nord du cœur urbain de l'agglomération intégrant l'extension du parc d'activités Quadraparc, le site du 11/19 et le nouvel hôpital de Lens. L'objectif est d'aboutir à un master plan autour de trois priorités définies par les élus en Comité de Pilotage Centralité :

- la création d'une liaison entre les deux sites complémentaires pour l'accueil d'éco-entreprises Quadraparc et le site du 11/19
- la requalification de la route de Béthune assortis d'un travail sur le front bâti au niveau du site du 11/19 afin de permettre le développement de nouveaux programmes sur ce secteur.
- la création d'un accès Ouest pour le nouvel hôpital de Lens

Cette étude est estimée à 250 000 €. Le bureau d'étude devrait être désigné à la fin du deuxième trimestre 2018 afin de démarrer la mission en septembre 2018.



HABITER



ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)

Une autorisation de programme permettra d'accompagner significativement la rénovation des logements pour les habitants en termes de confort de vie et de baisse des dépenses énergétiques.

CREATION D'UN FONDS POUR L'HABITAT INNOVANT

Pour la conception de logements adaptés aux évolutions sociétales, ainsi qu'aux formes urbaines et aux densités particulières de ce territoire.

Ce «Fonds pour l'Habitat Innovant» permettrait de conjuguer innovation, coopération et démarche urbanistique : par des Appels à Projets annuels en direction des bailleurs/promoteurs et autres opérateurs, la CALL affirmerait son rôle de pilote de l'habitat, moteur de l'innovation et partenaire efficient des acteurs de la filière.

L'innovation pourrait porter sur les modes constructifs (architecture écologique) comme sur les typologies et modes d'habitat (intergénérationnel, participatif...), pour contribuer à renouveler largement le modèle urbain local.

MISE EN ŒUVRE DU PLH

RESERVE FONCIERE

L'enjeu de structurer l'«archipel urbain» ressort clairement des travaux du projet de territoire : il s'agit d'orienter les populations vers les polarités fortes et la stratégie foncière habitat peut y contribuer.

Exercer une veille sur le foncier des centralités (Lensoise et « renforcée »), effectuer les acquisitions stratégiques peut concourir à réduire la spécialisation territoriale, à atteindre les nouveaux objectifs de densité et à produire un modèle urbain renouvelé.

OFFRE LOCATIVE LOGEMENTS SOCIAUX

Le diagnostic montre que la demande en logement social est importante et porte à la fois sur des logements de tailles moyennes et petites, individuels mais également de très grands logements peu disponibles sur le territoire.

Les enjeux sont d'autant plus stratégiques que l'on connaît le lien entre qualité de vie et attractivité d'un territoire. Ils sont à la fois de proposer des logements locatifs sociaux exemplaires, économes en énergie, dans un environnement de qualité et de promouvoir des formes urbaines et architecturales remarquables. Il est important que les bailleurs diversifient l'offre en adaptant des formes et les typologies conformes aux attentes actuelles de demandeurs.

LES AIDES A LA PIERRE

ANAH : La Délégation des Aides à la pierre se poursuit en 2018 pour la septième année avec des enveloppes conséquentes sur le territoire de la CALL.

Les priorités nationales et locales sont maintenues, à savoir la lutte contre l'habitat indigne, le traitement de la précarité énergétique et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap.

La fin du programme national « Habiter Mieux » au 31 décembre 2017 engendre de nouvelles règles plus souples pour les propriétaires occupants et un maintien des taux de subvention.

En effet, l'Anah propose désormais de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique sans l'obligation d'avoir recours à un opérateur et d'atteindre un gain énergétique de 25%. Ces travaux dits « simples » sans prime Habiter mieux concernent exclusivement 3 natures de travaux : isolation, chaudière ou système de chauffage. La population du territoire, particulièrement à faibles ressources et fragiles, pourra envisager un projet de travaux plus simple et moins coûteux.

La CALL souhaite pour 2018 poursuivre l'attribution de ses aides financières auprès des propriétaires occupants et bailleurs pour réduire le reste à charge dans leur projet de travaux.

HABITAT INNOVANT

OPERATIONS PIG

L'année 2018 verra la fin du Programme d'Intérêt Général mis en place depuis le 1er juin 2015 pour une durée de 3 ans et animé par le groupement INHARI-SOLIHA.

Cette opération déployée sur l'ensemble des 36 communes permet de traiter les logements en situation de grande précarité énergétique, d'habitat indigne et d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap.

Le PIG s'adresse principalement aux propriétaires occupants très modestes et aux propriétaires bailleurs souhaitant réhabiliter un logement pour le mettre en location et créer une nouvelle offre de logement de qualité.

Les aides financières mobilisées par l'Anah sont complétées par les aides financières de la CALL tant sur la partie travaux que sur la prise en charge financière de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En effet, les bénéficiaires sont accompagnés gratuitement par un opérateur qui a pour mission de les guider dans les travaux à réaliser, rechercher des financements complémentaires et constituer le dossier administratif et financier auprès des services de la CALL qui exerce la délégation des aides Anah.

COHÉSION TERRITORIALE

Le budget primitif 2018 est établi avec une révision d'autorisations de programme de 451 535.79 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 1 562 086.22 €.

DEPENSES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
COHESION TERRITORIALE	22 712 387.55	21 606 837.12	451 535.79	1 562 086.22			
HORS AP/CP				5 000.00			
REMBOURSEMENTS AUTRES SUBVENTIONS CP/NT				5 000.00			
MAMSOUCHEZ	10 712 387.55	9 606 837.12	28 035.79	1 133 586.22			
12D04883 - AMO LENS 14/18	118 000.00	75 413.78		42 586.22			
18D00000 - F ET P TABLES ORIENTATION CIGG			45 000.00	45 000.00			
18D00000 - TRAVAUX CEP			1 046 000.00	1 046 000.00			
MET-INS-BG			288 000.00	288 000.00			
18D00000 - ETUDE PROGRAMMATION EQUIPT CENTRALITE			168 000.00	168 000.00			
18D00000 - PLAN PISCINE			120 000.00	120 000.00			
SUBVCULTBG			135 500.00	135 500.00			
18D00000 - SUBVENTION EQUIPT CULTURE COMMUNE			133 000.00	133 000.00			
18D00000 - SUBV MEMORIAL D'AFRIQUE DU NORD SOUCHEZ			2 500.00	2 500.00			

GLOSSAIRE

HORS AP/CP	Gestion des crédits sans autorisation de programme
MAMSOUCHEZ	Travaux d'aménagement Mémoire de Souchez
MET-INS-BG	Etudes et insertions budget général
SUBVCULTBG	Subvention culturelle budget général

CENTRE EUROPEEN DE LA PAIX/ Souchez

La CALL a affiché la priorité dans le cadre du développement touristique et des chemins de mémoire, de l'ensemble constitué par le site de Notre Dame de Lorette et de son prestigieux anneau de la Mémoire.

L'implantation du Musée 14-18 géré par l'Office de Tourisme contribue à enrichir la qualité du site. Il convient dorénavant de poursuivre l'aménagement du site par l'aménagement du bâtiment « blanc » et de lui conférer un rôle dans l'offre touristique du secteur. La réhabilitation du bâtiment (918 000 €) devrait permettre de compléter le bâtiment muséographique de la Grande Guerre par l'accueil de groupes et une restauration de qualité.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT CULTURE COMMUNE

L'association Culture Commune – Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais implantée au sein de la Fabrique Théâtrale du 11/19 sollicite la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin d'obtenir une subvention au titre de l'investissement d'un montant de 133 000 € aux fins du renouvellement de son parc de matériel.

Cette subvention permettrait de financer en partie l'acquisition de matériels permettant l'alimentation électrique, de structures scéniques, son et lumière, vidéo / multimédia et le renouvellement du parquet de la nef.

Le montant total nécessaire pour cette opération est de 433 000 € financé comme suit : la DRAC et la Région des Hauts de France ont accordé 70 000 € chacun ; une demande de 70 000 € est en cours d'instruction auprès du Département ; la somme de 90 000 € fait l'objet d'un emprunt bancaire par la Scène Nationale.

ÉCONOMIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ

Le budget primitif 2018 est établi avec une révision d'autorisations de programme de - 2 375 989.92 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 4 551 366.33 €.

DEPENSES	APAFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	52 166 770.61	42 028 133.25	-3 410 917.92	4 733 165.33	4 941 481.11	500 000.00	
HORS AP/CP				75 000.00			
FONDS APPORT ASSOCIATIFS OPTION PUBLIC				75 000.00			
MACQ-TERBG	2 780 840.00	1 202 000.00	365 859.00	2 427 199.00	503 500.00		
16D08856 - ACQ SEVERIN BLANC	42 000.00			42 000.00			
16D09429 - ACQ CASTELAIN	3 500.00				3 500.00		
17D08845 - ACQ CHEVALIER DE LA BARRE EPF	1 360 000.00			1 360 000.00			
RESERVES FONCIERES HABITATS					486 000.00		
17D10426 - ACQ TERRAINS MAISONS ET CITES	14 000.00			14 000.00			
OPERATIONS 2018			10 000.00	10 000.00			
18D00000 - ACQ VILLE LENS PROJET ECOLE MENAGERE			190 999.00	190 999.00			
18D00000 - ACQ VILLE LOOS DECH QUADRAPARC			4 200.00	4 200.00			
18D00000 - ACQ SCI PANCKOUCKE ACCES CHL			300 000.00	300 000.00			
17D10325 - IMMEUBLE VILLE DE LIMOGES LENS	1 310 000.00	1 202 000.00	-88 000.00	20 000.00			
MATMOBDIV	37 700.00	31 162.74		6 537.26			
17D08855 - ACQ MOBILIER CLUSTER VVALLEY	37 700.00	31 162.74		6 537.26			
MET-INS-BG	272 894.20	29 870.20	150 000.00	293 024.00	100 000.00		
14D07360 - FRAIS INSERTION 2014	22 894.20	21 814.20		1 080.00			
16D09456 - FRAIS INSERTION 2016	50 000.00	8 056.00		41 944.00			
ETUDES ET AMO ECOLE MENAGERE LENS			150 000.00	50 000.00	100 000.00		
18D00000 - ETUDE ET AMO VILLE DE LIMOGES	200 000.00			200 000.00			
MGOP-BG			300 000.00	300 000.00			
18D00000 - REHABILITE VILLE DE LIMOGES			300 000.00	300 000.00			
MOPBG-MAIN	10 000.00			10 000.00			
17D10299 - ALARME VILLE DE LIMOGES	10 000.00			10 000.00			
MPARTCPA	48 904 700.41	40 713 032.81	-4 699 113.49	1 270 500.00	3 437 981.11		
14D07358 - REGULARISATION FONCIERE DES CPA	10 730 132.00	8 215 650.89		76 500.00	2 437 981.11		
11D04034 - CPA ZAC de l'an 2000 II	10 776 000.00	8 582 000.00	-1 459 113.49	1 194 000.00	1 000 000.00		
SAIDEMPLOI			500 000.00	100 000.00	400 000.00		
AIDES AUX ENTREPRISES			250 000.00	50 000.00	200 000.00		
AVANCES REMBOURSABLES			250 000.00	50 000.00	200 000.00		
SCAMP-CARS	143 536.00	45 386.57	-4 613.43	93 536.00			
16I09113 - AIRE CAMPING CAR AVION	22 123.00			22 123.00			
16I09118 - AIRE CAMPING CAR ABLAIN ST NAZAIRE	71 413.00			71 413.00			
SHEBGTOUR	17 100.00	6 680.93	-3 050.00	7 369.07			
15I07991 - DEPRET ABLAIN	11 000.00	6 050.89		4 949.11			
15I07992 - MORICE BULLY	3 050.00	630.04		2 419.96			
SPROJTER					500 000.00	500 000.00	
OPERATIONS 2017 CENTRALITE					500 000.00	500 000.00	
SUBCULTBG			150 000.00	150 000.00			
18I00000 - SUBVENTION EQUIPT PORTE MINE			150 000.00	150 000.00			

GLOSSAIRE

HORS AP/CP : Gestion des crédits sans autorisation de programme
 MACQ-TERBG : Acquisition foncière terrains budget général
 MATMOBDIV : Matériel et mobilier divers
 MET-INS-BG : Etudes et insertions développement économique
 MGOP-BG : Travaux neufs budget général

MOPBG-MAIN : Travaux de maintenance budget général
 MPARTCPA : Participation aux conventions de mandat
 SAIDEMPLOI : Subventions aides à l'emploi
 SCAMP-CARS : Subventions aires de camping-car
 SHEBGTOUR : Subvention immeubles de tourisme
 SPROJTER : Subvention projet de territoire

Les dépenses 2018 sont en grande partie liées à la réalisation des autorisations de programme votées au cours de précédentes étapes budgétaires, auxquelles viennent s'ajouter les actions définies dans le cadre du projet de territoire.



RASSEMBLER



REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE STYLE ART-DECO « A LA VILLE DE LIMOGES »

La CALL a décidé dans le cadre de sa politique de développement de l'économie touristique de procéder à l'acquisition d'un ensemble immobilier de style Art déco de grande qualité architecturale situé à Lens, place Jean Jaurès, l'ancien commerce « A la Ville de Limoges ».

Sa situation optimale en termes de visibilité et d'accessibilité ainsi que sa superficie permettront de faire de ce site un véritable lieu totem de la destination mais également un incubateur d'hospitalité en lieu et place de l'actuel local de l'office de tourisme et du patrimoine rue de la Gare à Lens. Bien plus qu'un traditionnel office de tourisme, il s'agira de créer un lieu majeur de convergence des initiatives locales et régionales autour du développement et des nouvelles pratiques touristiques.

Il s'agit là d'un concept qui inscrit l'office de tourisme de Lens-Liévin dans une démarche résolument innovante et doit permettre à la destination de faire référence au niveau Euro-régional en matière d'accueil touristique.

d'un portage EPF. Le terrain de 2864 m² fait partie de l'îlot opérationnel Silas-Goulet de l'opération An 2000 II à Liévin. Une étude de programmation urbaine est actuellement en cours afin de définir la vocation (activité économique, service, habitat, ...) des terrains disponibles sur ce secteur

PORTE MINE

L'association d'Economie sociale, solidaire et culturelle « Porte-Mine » est implantée sur le territoire de la CALL, rue Vasco de Gama à Loos-en-Gohelle (ancienne maison des ingénieurs des houillères). L'association s'emploie à atteindre de nombreux objectifs visant à valoriser les atouts du territoire et développer une économie solidaire, circulaire et durable, contribuer au développement et à la reconnaissance de l'offre touristique, former et créer des emplois pérennes et développer une programmation socioculturelle ouverte à tous au sein d'un lieu de vie et de partage et hors les murs. L'association doit réhabiliter son siège social pour agencer un restaurant solidaire, une table de cocagne, un café citoyen, une auberge-chambre d'hôtes, un espace de coworking et une cellule d'ingénierie et d'accompagnement de projet.

TRAVAILLER



ACQUISITION FONCIERE

- auprès de la société PANCKOUCKE pour un ensemble immobilier dans le cadre du projet visant accès au futur centre hospitalier de Lens

- auprès de la ville de Lens pour un ensemble immobilier (ex école ménagère située parvis de l'église Saint Edouard) pour le projet « AUTRE PART » porté par le service ANRU. Le site est situé dans un quartier prioritaire et inscrit dans le NPNRU national. A terme, ce bâtiment accueillerait un espace de co-working, un café citoyen ainsi qu'un restaurant cocagne. L'acquisition se ferait à l'euro symbolique à charge pour la CALL de réaliser les travaux. La valeur vénale du bien a été estimée par les services fiscaux à 181 000 €.

- Acquisitions EPF : la CALL s'est rendue propriétaire de l'ancien site de la Vie Active situé à Liévin, rue du Chevalier de la Barre. Les bâtiments ont été démolis dans le cadre

AIDES A L'EMPLOI

Dans le cadre du SRDE, il est proposé d'activer sur le territoire :

- un dispositif d'aides aux entreprises sous forme de subventions d'accompagnement de projets d'implantation, de développement et de création d'emplois : 250 000 €
- un dispositif d'aides aux entreprises sous forme d'avances remboursables, sorte de volet défensif dans l'accompagnement des entreprises pour les suivre dans leur plan de retournement : 250 000 €

AIRES DE CAMPING CARS

Dans le cadre du schéma d'aires de camping-cars validé en 2015, l'aire de camping-car d'Avion, située au niveau du Parc de la Glissoire et comportant 6 emplacements et une borne de services a été inaugurée en décembre 2017. Le crédit inscrit au BP permettra le versement de la subvention. Une autre aire de camping-car est prévue à Ablain-Saint-Nazaire pour répondre aux besoins liés au tourisme de Mémoire.

SERVICES À LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Le budget primitif 2018 est établi avec une révision d'autorisations de programme de 2 310 612.46 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 9 244 782.38 €

DEPENSES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	17 606 725.70	6 125 620.28	2 310 612.46	9 244 782.38	11 816 402.50	5 400 674.00	4 400 674.00
HORS APCP				3 833 793.00	4 400 674.00	4 400 674.00	4 400 674.00
PART SMT INVESTISSEMENT BHNS				3 833 793.00	4 400 674.00	4 400 674.00	4 400 674.00
MACQANIMAL	51 982.46	44 681.97	420.71	7 721.20			
13D06136 - REMPLT MACHINES OUTILS ELEC CYTISES	22 000.00	21 637.71	1 355.71	1 718.00			
16D08851 - ACQ ARMOIRE SECURISEE	2 000.00			2 000.00			
16D09105 - ACQ CHEPTEL	6 000.00	1 996.80		4 003.20			
MACQMATCYT	294 881.25	291 803.07	19 900.19	22 978.37			
14D07344 - REAMENAGEMENT CYTISES (jeux)	69 167.22	68 344.06	20 000.00	20 823.16			
16D08854 - CITY STADE	120 000.00	117 844.79		2 155.21			
MACQMATRF	8 754.40	3 154.40	3 500.00	9 100.00			
14D07350 - ACQUISITION ELECTROMENAGER	3 754.40	1 154.40		2 600.00			
14D07351 - RENOUV MACHINES OUTILS THERMIQUES	5 000.00	2 000.00		3 000.00			
18D00000 - ACQ CAGES A CHATS FOURRIERE			2 500.00	2 500.00			
18D00000 - ACQ ELECTROMENAGER FOURRIERE			1 000.00	1 000.00			
MATDIV-BG	2 961 825.21	1 678 550.47	222 612.37	1 127 887.11	378 000.00		
16D08861 - ACQ BORNES ENTERPREES LENS RUE PAULE	170 000.00			30 000.00	140 000.00		
17D08846 - ACQ BACS COL OM ET SELECTIVE 2017	330 000.00	202 754.33		127 245.67			
17D08847 - ACQ BORNES APPORT VOLONTAIRE	360 000.00	327 204.00		32 796.00			
17D08848 - ACQ BORNES ENTERPREES DES COMMUNES	200 000.00	18 933.60		181 066.40			
17D08849 - ACQ COMPOSTEURS ET BIO SEAUX 2017	25 000.00	12 220.96		12 779.04			
17D08850 - ACQ CONTENEURS BAT. COMMUNAUX 2017	40 000.00			40 000.00			
17D08851 - PART MISE EN CLUVRE BORNES ENTERPREES	200 000.00		150 000.00	350 000.00			
17D10297 - PROGRAMME CLJINK TERRADONA	480 000.00		-144 000.00	336 000.00			
18D00000 - ACQ BACS COL OM ET SELECTIVE 2018			220 000.00		220 000.00		
18D00000 - ACQ BORNES APPORT VOLONTAIRE			36 000.00	18 000.00	18 000.00		
MATMOB DIV	767 363.18	453 990.19	-50 614.74	197 013.86	65 744.39		
14D07356 - ACQ DE MOBILIER MAISON SYNDICALE	42 000.00	40 157.45		1 842.55			
14D07357 - ACQ DE MATERIEL BUREAU MAIS SYND	12 000.00	2 986.87		9 013.13			
16D08872 - ACQ PLASTIFIEUSE	200.00			200.00			
16D09109 - ACQ EQUIPEMENT PRET AUX COMMUNES	148 437.00	45 519.56		54 480.44	48 437.00		
17D08852 - ACQ APPAREILS ANALYSE RH	2 500.00			2 500.00			
17D08853 - ACQ ELECTROMENAGER LAVOISIER	2 800.00	1 418.53		1 381.47			
17D08854 - ACQ MOBILIER CALL	45 000.00	16 255.74	-1 436.87	10 000.00	17 307.39		
17D08856 - ACQ MOBILIER FOURRIERE	2 500.00			2 500.00			
17D08858 - ACQ PETIT EQUIPEMENT CALL	1 000.00			1 000.00			
17D08860 - ACQ TONDEUSE AUTO PORTEE FOURRIERE	2 500.00	1 430.39		1 069.61			
17D08861 - ACQ VEHICULES 2017	70 000.00	6 173.34	7 000.00	70 826.66			
17D08862 - AMGT INTERIEUR VEHICULE FOURRIERE	6 000.00			6 000.00			
18D00000 - ACQ ARMOIRE SECURISEE ANS			700.00	700.00			
18D00000 - ACQ PERCOLATEUR AGENT ENTRETIEN			500.00	500.00			
18D00000 - ACQ VEHICULES 2018			35 000.00	35 000.00			
MCYTISES	196 650.00	60 540.33	74 056.29	210 165.96			
17D08863 - CLOTURES	7 000.00			7 000.00			
17D08865 - TOITURE VOLIERE EXISTANTE	7 000.00			7 000.00			
17D08866 - ACQ ELECTROMENAGER	150.00			150.00			
17D08867 - ACQ MACHINES OUTILS THERMIQUES	6 000.00	5 695.20		304.80			
17D08868 - AMENAGEMENT LOCAL DE STOCKAGE AERIEN	15 000.00	13 114.69	-1 885.31				
17D08869 - CREATION QUAI DE DECHARGEMENT	55 000.00			55 000.00			
17D08870 - CREATION ZONE DE DEEE FAISANS	40 000.00	9 488.84	7 000.00	37 511.16			
17D08871 - ETUDE PAYSAGERE (TRVX EN INTERNE)	18 000.00			18 000.00			
17D08872 - INSTALLATION SYSTEME DE COMPTAGE EN	8 300.00	8 299.20	-0.80				
17D08873 - PONTON INTER ENCLOSE CHEVRES ET GRUE	24 000.00	23 942.40	-57.60				
17D08864 - PLAINE DE JEUX	16 200.00			16 200.00			
18D00000 - ACQ 2 TRIPORTEURS			7 000.00	7 000.00			
18D00000 - ACQ MOBILIER URBAIN			18 000.00	18 000.00			
18D00000 - AMGT PLONGE CUISINE			7 000.00	7 000.00			
18D00000 - CREATION DEUX PLACES PARKING VISITEURS			5 000.00	5 000.00			
18D00000 - CREATION STRUCTURE BOIS POUR DISTRIBUTEURS			5 000.00	5 000.00			
18D00000 - PLANTATIONS POUR ENCLOSE			7 000.00	7 000.00			
18D00000 - CLOTURE ET QUAI DE DECHARGEMENT			20 000.00	20 000.00			
MGOP-BG	1 001 684.21	857 943.99		108 740.22	35 000.00		
11D03577 - TVX REHAB. MAISON SYNDICALE DES MINE	831 684.21	829 061.11		2 623.10			
16D08863 - TRAVAUX MAISON SYNDICALE ETUDES	25 000.00			20 000.00	5 000.00		
16D08863 - TRAVAUX MAISON SYNDICALE TRVX	145 000.00	28 882.88		86 117.12	30 000.00		

GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Acquisition de conteneurs

Pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR, flux bordeaux) et des emballages ménagers recyclables (flux jaunes) en vue de répondre aux demandes des nouveaux ménages, des évolutions de dotation, mais aussi en remplacement des bacs brûlés ou volés : 127 245 €

Pour la dotation des communes en bacs supplémentaires (nouveaux bâtiments, écoles, bacs dégradés ou volume insuffisant) : 40 000 €

Acquisition de bornes d'apport volontaire aériennes pour la collecte du verre : 68 796 €

Pour faire suite à la mise en place de la collecte exclusivement par apport volontaire du verre à compter du 1er janvier 2018, il est prévu l'acquisition et le déploiement de bornes aériennes supplémentaires pour la pré-collecte du verre, venant ainsi densifier le réseau de bornes existantes ou en remplacement d'anciennes bornes devenues vétustes.

Acquisition de composteurs et bio seaux : 12 779 €

Une démarche de mise en place du compostage à domicile a été initiée depuis fin 2014 et concerne à ce jour, les communes d'Ablain-Saint-Nazaire, Fouquières lez Lens, Harnes, Servins, Villers au bois et Wingles. Au vu de la bonne adhésion de la population à cette opération et afin de réduire d'avantage les tonnages de fermentescibles et de déchets verts à ce jour présentés aux collectes en porte-à-porte, il est proposé de renouveler cette opération en 2018, auprès d'autres communes de l'Agglomération (achat de 300 composteurs et bio seaux).

Acquisition de bornes d'apport volontaire enterrées : 211 066 €

La Communauté d'Agglomération souhaite développer la collecte par apport volontaire des déchets ménagers à l'échelle de son territoire. A cet effet, il a été proposé de mettre en place des équipements de collecte enterrés dans le cadre d'opérations spécifiques d'aménagement, nouveaux lotissements, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Participation à la mise en place des bornes d'apport volontaire enterrées : 350 000 €

Il est proposé, en plus de la fourniture des équipements de pré-collecte, la prise en charge financière par l'Agglomération des travaux liés à leur mise en œuvre (terrassément, génie civil), les aménagements extérieurs restant à la charge des communes. Pour chaque opération, cette prise en charge financière pourra se traduire au travers d'une convention fixant les modalités d'intervention de chacune des parties dans leur domaine de compétence respectif. Le principe étant que les communes réalisent les travaux et la CALL apporte le financement correspondant.

Extension du réseau de déchèteries fixes : 895 563 €

Disposant de la maîtrise foncière sur plusieurs secteurs propices du territoire, il est envisagé plusieurs projets d'implantation de déchèteries fixes dans les deux ans à venir.

Janvier 2018 a vu le lancement de la mission de Maîtrise d'œuvre relative à l'agrandissement de la déchèterie de Sallaumines.

Par ailleurs, le lancement de la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation (de la conception à l'exploitation) des déchèteries fixes d'Avion et de QUADRAPARC est prévu en avril prochain.

La mission d'études pour le troisième projet de déchèterie fixe est en cours de définition.

Proposition nouvelle :

Mise en œuvre du dispositif appelé « CLIIINK » visant à récompenser le geste du tri du verre adaptable sur les bornes V du verre de l'Agglomération : 336 000 €

Il est prévu de tester, à compter d'avril 2018, ce dispositif pendant un an sur une centaine de bornes d'apport volontaire aériennes et enterrées. A cet effet, il convient de procéder à l'acquisition des matériels correspondants. A l'issue de l'expérimentation et sous réserves de l'atteinte des objectifs fixés, l'exploitation de ce dispositif sera reconduite pour une durée de 4 ans. Dans le cas contraire, le marché prend fin et les investissements correspondants sont remboursés par le titulaire à la collectivité.

DEPENSES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
MMATESPV	31 600.00	12 449.60	66 349.60	70 500.00	15 000.00		
17D09883 - ACQ GERBEUR	8 000.00			8 000.00			
18D00000 - ACQ BROYEUR A BRANCHE			15 000.00		15 000.00		
18D00000 - ACQ EQUIPT CAMION EXISTANT			4 500.00	4 500.00			
18D00000 - ACQ MATERIEL DE GRIMPE			5 000.00	5 000.00			
18D00000 - ACQ MATERIEL THERMIQUE			3 000.00	3 000.00			
18D00000 - DALLE DE BETON QUIA DECHARGEMENT BENNES			5 000.00	5 000.00			
18D00000 - REMPLCT CAMION			45 000.00	45 000.00			
MOPBG-MAIN	1 180 844.84	613 421.18	1 455 407.55	1 422 831.21	600 000.00		
16D08888 - REHABILITATION MAISON ANS GRENAVY	35 000.00			35 000.00			
16D08889 - REHABILITATION PARKING STADE COUVER	340 000.00	301 299.43	-214.36	38 486.21			
16D08891 - REHABILITATION SALLE CONSEIL SEMBAT	330 000.00	7 655.00		322 345.00			
17D10300 - TRAVAUX SALLE DU CANTIN			200 000.00		200 000.00		
17D09889 - CLIMATISATION LAVOISIER	52 000.00			52 000.00			
18D00000 - REMISE A NEUF TOILETTES SEMBAT			40 000.00	40 000.00			
18D00000 - LOCAUX MODULAIRES LAVOISIER ETUDES			100 000.00	100 000.00			
18D00000 - CHAUFFAGE MAISON SYNDICALE LENS			66 000.00	66 000.00			
18D00000 - ECLAIRAGE LAVOISIER			34 000.00	34 000.00			
18D00000 - ECLAIRAGE PARKING LAVOISIER			32 000.00	32 000.00			
18D00000 - ECLAIRAGE SEMBAT			32 000.00	32 000.00			
18D00000 - AMGT REZ DE JARDIN SEMBAT			120 000.00	120 000.00			
18D00000 - MISE AUX NORMES TOITURE CORDONNIER			30 000.00	30 000.00			
18D00000 - REMPLCT PORTAIL AUTO SEMBAT			21 000.00	21 000.00			
17D10300 - ETUDES ET AMO SALLE DU CANTIN	100 000.00			100 000.00			
18D00000 - LOCAUX MODULAIRES LAVOISIER TRAVAUX			800 000.00	400 000.00	400 000.00		
MTRVX-DECH	6 208 115.95	1 076 967.04	119 017.03	895 143.02	4 355 022.92		
16D08892 - DECHETTERIE PONT A VENDIN (travaux)	979 580.00	954 436.98		25 143.02			
16D08893 - RESEAU DES DECHETTERIES (études)	405 656.14	10 319.40	119 018.75	150 000.00	364 355.49		
16D08893 - RESEAU DES DECHETTERIES (travaux)	4 670 000.00	9 332.57		670 000.00	3 990 667.43		
16D08893 - RESEAU DES DECHETTERIES (acquisition fo	50 000.00			50 000.00			
MTVXBHNS-G	3 000 000.00			500 000.00	1 500 000.00	1 000 000.00	
TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE DU BHNS	3 000 000.00			500 000.00	1 500 000.00	1 000 000.00	
MTVXSDIS	1 424 548.92	710 000.89	360 440.40	834 988.43	240 000.00		
16D09123 - REMP. F ET P POTEAUX INCENDIE 4T 2016	59 898.51	50 100.48		9 798.03			
17D10023 - REMP F ET P POTEAUX INCENDIE 3T 2017	41 753.75	24 342.01		17 411.74			
17D10302 - ANNAY CITERNE INCENDIE RUE DEMEESTE	120 000.00				120 000.00		
17D10303 - SERVINS GOUY CITERNE INCENDIE	120 000.00				120 000.00		
17D10345 - REMP F ET P POTEAUX INCENDIE 4T 2017	45 778.49	34 799.45		10 979.04			
OPERATIONS 2018			550 000.00	550 000.00			
17D10772 - REMP F ET P POTEAUX INCENDIE 5T 2017	72 989.62	26 190.00		46 799.62			
18D00000 - SERVINS RUE DE GOUY			200 000.00	200 000.00			
SCYBERBASE	123 784.99	81 823.80			76 961.19		
13106718 - CYBERBASE LIEVIN N°2	59 177.00	29 588.50			29 588.50		
1407687- CYBERBASE AX NOULETTE	30 400.00	18 027.31			12 372.69		
restitution CDC					35 000.00		
SUBV-PIMMS	20 000.00	16 080.00		3 920.00			
1306489 - POINT INFO MEDIATION MULTI SERVICES	20 000.00	16 080.00		3 920.00			

GLOSSAIRE

HORS AP/CP	Gestion des crédits sans autorisation de programme
MACQANIMAL	Acquisition outils, matériel et cheptel parc des cytises
MACQMATCYT	Travaux d'aménagement parc des cytises
MACQMAT-RF	Acquisition outils, matériel fourrière
MATDIV-BG	Acquisition outils, matériel collecte et traitement déchets
MATMOBDIV	Acquisition outils, matériel, mobilier, véhicules
MCYTISES	Travaux d'aménagement parc des cytises
MGOP-BG	Travaux neuf budget général
MMATESPV	Acquisition outils, matériel, mobilier, régie espaces verts
MOPBG-MAIN	Travaux de maintenance budget général
MTRVX-DECH	Travaux extension réseau déchèteries
MTVXBHNS-G	Travaux voirie liées aux BHNS
MTVXSDIS	Lutte contre l'incendie
SCYBERBASE	Subventions d'équipement des cyberbase
SUBV-PIMMS	Subventions point info médiation multi services

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le budget primitif 2018 est établi avec une révision d'autorisations de programme de 112 309.59 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 1 016 409.31 €.

DEPENSES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
MLOGMAT-BG	1 580 267.56	586 167.84	112 309.59	1 016 409.31	90 000.00		
12D06515 - PLAN ACTION TRESORERIE (IMMO ET DEM	136 900.00	103 907.59	10 000.00	42 992.41			
13D06130 - ACQ MAT AUDIO ET VIDEO MAISON SYNDI	36 000.00			36 000.00			
13D06132 - VIRTUALISATION DES SERVEURS	310 000.00	149 302.71		120 697.29	40 000.00		
14D07340 - ACQ LOG GESTION PRIET MATERIEL	30 000.00	3 720.00		26 280.00			
15D07995 - ACQ SERVEURS ET EXTENSION	5 000.00			5 000.00			
15D07996 - ACQ PERIPHERIQUES	10 000.00	3 161.96		6 838.04			
15D07997 - ACQ MATERIEL INFORMATIQUE	30 038.72	27 155.37	15 000.00	17 883.35			
15D07999 - LICENCES SIG	20 000.00	17 590.80		2 409.20			
15D08303 - DEMAT ACTES ADMINISTRATIFS	10 500.00		70 000.00	80 500.00			
15D08654 - LOGICIEL ADS	35 270.00	24 882.59		10 387.41			
16D08864 - TALKIE WALKIE CYTISES	3 000.00	917.82		2 082.18			
16D08867 - MATERIEL POUR SERVICE COM	15 000.00			15 000.00			
16D08868 - RENOUELEMENT COMPOSANTS DE SEC	27 000.00	26 763.08		236.92			
16D08869 - LOGICIEL GESTION DU TEMPS	20 400.00	249.00		20 151.00			
16D08870 - LICENCES INFORMATIQUES (SIS ORACLE G	30 000.00	2 551.44		27 448.56			
16D08871 - POSTE DE TRAVAIL POUR MIGRATION XP	80 000.00	32 686.01		47 313.99			
17D08877 - ACQ LICENCES SIG NUMERISATION PLUS	21 600.00			21 600.00			
17D08879 - AUDIO VIDEO WIFI SALLE CONSEILLAVOIS	30 000.00	1 898.24		28 101.76			
17D08881 - ACQUISITION LOGICIEL EXTRANET	62 400.00	40 912.80		21 487.20			
17D10298 - LOGICIELS 2017	30 000.00			30 000.00			
14D07341 - ACQ IMPRESSION GRAND FORMAT	33 435.04	8 435.04	13 000.00	38 000.00			
17D08876 - ACQ DISPOSITIF DE PROTECTION DRH	5 000.00			5 000.00			
17D08878 - ACQ MAT VIDEO ET INFORMATIQUE SERV	11 000.00			11 000.00			
17D08880 - POSTES NOMADES TABLETTES ELUS	100 000.00			100 000.00			
17D11112 - TELEPHONIE SUR RESEAU IP	200 000.00			150 000.00	50 000.00		
17D11113 - PORS FONDS DE PLAN GRANDE ECHELLE	120 000.00			120 000.00			
18D00000 - LOGICIEL FULL DEMAT MCP			30 000.00	30 000.00			

Les dépenses financières, d'un montant total de 30 591 587 €, sont constituées du remboursement de la part capital des emprunts pour 5 612 831 €, des mouvements d'ordre (amortissements des subventions 1 093 709 €, opérations patrimoniales 23 837 236 €).

La part principale des dépenses concernent les écritures comptables liées à la clôture des Conventions Publiques d'Aménagement qui n'engendrent aucun décaissement.

DEPENSES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
HORS APICP				5 808 944.00	105 000.00		
CAPITAL DES EMPRUNTS				5 612 831.00			
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES				1 000.00			
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS ANS				10 000.00			
MATERIEL VIDEO				5 800.00			
REMBOURSEMENT PRETS ORGANIC MAPAD VIMY				3 812.00			
MOUVEMENT D'ORDRE				1 093 709.00			
AMORT AUT. SUBV. TRANSR. ETAT				1 072 854.00			
AMORT FONDS AFFECTES AUTRES				2 428.00			
AMORT SUBVENTIONS AUTRES				2 694.00			
AMORT SUBVENTIONS REGION				15 733.00			
OPERATIONS PATRIMONIALES				23 837 236.00			
OPER PATRIM CPA				21 000 000.00			
OPER PATRIM IMMO INST. MAT. OUTILLAGE				2 507 200.00			
OPER PATRIM INST. MATERIEL OUTILLAGE				148 302.00			
OPER PATRIM CPA				181 734.00			

INVESTISSEMENT RECETTES

Les dépenses sont financées par les subventions reçues, les produits de cessions immobilières, les dépôts de garantie reçus, la dotation aux amortissements, le virement de la section de fonctionnement, le recours à l'emprunt, les opérations patrimoniales. Le recours à l'emprunt pour atteindre l'équilibre du budget est de 22 191 538.03 € (22 418 214 € au BP 2017). Il sera réduit à proportion lors de l'affectation des excédents antérieurs.

RECETTES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				10 632 879.58	6 899 004.10	3 567 780.00	448 593.00
MCHAPARCS					3 051 407.00	3 000 000.00	448 593.00
SUBVENTION FEDER CHAINE DES PARCS					3 051 407.00	3 000 000.00	448 593.00
MITI				70 000.00			
SUBVENTION FEDER MITI				70 000.00			
MTRAMESVB					2 965 000.00		
SUBV EURO VELO N°5					2 965 000.00		
MTVXLOUVBG				56 344.11			
SUBVENTION MS2 EURALENS				56 344.11			
SHAB-ANAH				7 496 461.00			
SUBVENTIONS AIDES A LA PIERRE PARC PRIVE				7 496 461.00			
SHAB-APPP				3 010 074.47	882 597.10	567 780.00	
SUBVENTIONS AIDES A LA PIERRE PARC PUBLIC				3 010 074.47	882 597.10	567 780.00	
COHESION TERRITORIALE				475 000.00			
MACQ-CRNT				5 000.00			
SUBVENTIONS REGION CRNT				5 000.00			
MAMSOUCHEZ				470 000.00			
SUBV MEMOIRE GRANDE GUERRE REGION				470 000.00			
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE				315 002.00	105 000.00	105 000.00	
MACQ-TERBG				315 002.00	105 000.00	105 000.00	
PRDT CESSION SEVERIN BLANC				315 000.00	105 000.00	105 000.00	
PRDT CESSION TERRAIN VILLE DE GRENAV				1.00			
PRDT CESSION TERRAIN VILLE DE MAZINGARBE				1.00			
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				58 414 407.03			
HORS AP/CP				30 127 922.03			
CAUTIONS SAIRES NON SEDENTAIRES				2 000.00			
EMPRUNTS EN EUROS				22 191 538.03			
FCVA				2 014 000.00			
PFRET (PLE)				305 000.00			
SUB EQUIPT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALL				2 553.00			
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (AUTOFINANCEMENT)				5 612 831.00			
MACQ-TERBG				180 999.00			
ACQ ECOLE MENAGERE				180 999.00			
MOUVEMENT D'ORDRE				4 268 250.00			
AMORT SUBVENTION BAT ET INSTAL				18 350.00			
AMORT AUTRES CONSTRUCTIONS				17 326.00			
AMORT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				253 994.00			
AMORT BAT ET INSTALLATIONS				493 430.00			
AMORT BAT ET INSTALLATIONS				375 491.00			
AMORT CHEPTEL				1 414.00			
AMORT ETUDES				49 204.00			
AMORT IMMO CORP AUTRES AMENAGEMENTS DE TERRAINS				4 977.00			
AMORT IMMO CORP AUTRES INSTALL TECHN				87 493.00			
AMORT IMMO CORP AUTRES INSTALL VOIRIE				42 075.00			
AMORT IMMO CORP AUTRES RESEAUX				599.00			
AMORT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				81 804.00			
AMORT INSERTIONS				1 250.00			
AMORT INSTAL GENERALES AGENT				16 009.00			
AMORT MATERIEL DE BUREAU				69 857.00			
AMORT MATERIEL DE VOIRIE				1 330.00			
AMORT MATERIEL DEFENSE INCENDIE				21 320.00			
AMORT MATERIEL TRANSPORT				81 286.00			
AMORT MOBILIER				20 499.00			
AMORT SUBV BATIMENTS				70 776.00			
AMORT SUBV EQUIPT AUTRES INFRAS NATIONALES				219 633.00			
AMORT SUBV EQUIPT AUX COMMUNES				252 416.00			
AMORT SUBV EQUIPT BATIMENTS INSTALLATIONS				433 333.00			
AMORT SUBV EQUIPT HABITAT (rural, pig, anru, ...)				1 043 964.00			
AMORT SUBV EQUIPT PDP BAT ET INSTALL				427 782.00			
AMORT SUBV LIEVIN SCULPTURE R. MASSON				77 692.00			
AMORT				60 608.00			
AMORT SUBV EQUIPT INFRAS INT NATIONAL				44 338.00			
OPERATIONS PATRIMONIALES				23 837 236.00			
SERV. POPULATION DEV. DURABLE				316 000.00	44 000.00		
MACQ/MAT/CT				120 000.00			
MTRVX-DECH				196 000.00	44 000.00		
Total général				70 153 288.61	7 048 004.10	3 672 780.00	448 593.00

notes

2018

Budget Action économique

- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
6 850 871 €
- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
25 221 741 €

2018

Budget Action économique

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Le budget action économique retrace les dépenses liées à la gestion du patrimoine communautaire dévolu à l'activité économique entrant dans le champ concurrentiel de l'immobilier d'entreprises et les dépenses inhérentes à l'entretien de ce patrimoine (bâtiments et des terrains), les fluides, les assurances, les taxes foncières, ...

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	1 921 173.41	2 556 555.00	2 623 666.00
<u>ACTIONS POLE D'EXCELLENCE</u>	<u>25 442.20</u>	<u>38 500.00</u>	<u>38 500.00</u>
<u>ACTIONS PROMOTIONNELLES</u>	<u>1 967.40</u>	<u>40 000.00</u>	<u>30 000.00</u>
ACTION PROSPECTION ET PROMOTION (SALONS)		38 000.00	30 000.00
<u>AUTRES BATIMENTS</u>	<u>1 244 340.07</u>	<u>1 407 518.00</u>	<u>1 516 109.00</u>
<u>HOTEL ENTREPRISES LENS</u>	<u>19 877.81</u>	<u>25 681.00</u>	<u>25 299.00</u>
<u>HOTEL ENTREPRISES N°1 LIEVIN</u>	<u>8 963.88</u>	<u>22 450.00</u>	<u>23 065.00</u>
<u>HOTEL ENTREPRISES N°2 LIEVIN</u>	<u>19 402.74</u>	<u>11 344.00</u>	<u>11 840.00</u>
<u>PEPINIERE DE LIEVIN</u>	<u>52 649.50</u>	<u>93 791.00</u>	<u>92 060.00</u>
<u>PEPINIERE DE LOOS EN GOHELLE</u>	<u>30 923.81</u>	<u>53 307.00</u>	<u>50 197.00</u>
<u>POLE NUMERIQUE</u>	<u>21 176.77</u>	<u>31 776.00</u>	<u>20 029.00</u>
<u>SITE 11/19</u>	<u>187 724.41</u>	<u>183 188.00</u>	<u>167 567.00</u>
<u>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</u>	<u>248 929.65</u>	<u>249 000.00</u>	<u>249 000.00</u>
PART PLATE FORME MULTIMODALE DOURGES	248 929.65	249 000.00	249 000.00
<u>PROJET DE TERRITOIRE -TRAVAILLER</u>		<u>400 000.00</u>	<u>400 000.00</u>
CLUSTER SUBV LOUVRE LENS VALLEY		400 000.00	400 000.00
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	8 987 673.63	4 146 158.39	4 227 205.43
<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>	<u>6 941 248.74</u>	<u>35 687.00</u>	<u>29 930.00</u>
<u>REMBOURSEMENT DE LA DETTE</u>	<u>902 256.62</u>	<u>801 268.39</u>	<u>730 119.43</u>
<u>AUTOFINANCEMENT</u>		<u>2 043 360.00</u>	<u>2 130 923.00</u>
<u>AMORTISSEMENTS</u>	<u>1 144 168.27</u>	<u>1 124 244.00</u>	<u>1 286 233.00</u>
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		<u>145 258.00</u>	<u>50 000.00</u>
Total général	10 908 847.04	6 702 713.39	6 850 871.43

ACTIONS PROMOTIONNELLES

Le développement de l'attractivité de l'agglomération attendu par la mise en place du dispositif zone franche induit un renforcement des actions promotionnelles du territoire. Il est ainsi proposé des crédits à hauteur de 30 000 € pour mettre en place une véritable présence digitale comprenant (prospection/détection de projets avec ciblage sur les filières d'excellence, Webréférencement/webtracking, veille et planification de RDV sur salons sectoriels).

PLATEFORME MULTIMODALE DE DOURGES

la CALL associée à diverses collectivités locales dont la Région est membre du syndicat mixte gérant delta 3. Sa contribution statutaire de 249 000 € contribue au rayonnement de cet équipement offrant aux entreprises de notre territoire (telle que Kloosterboer à Harnes) un moyen de transport combiné qui s'ouvre actuellement sur l'Asie.

SUBVENTION CLUSTER LOUVRE LENS VALLEE

L'association Louvre Lens Vallée impulse une dynamique entrepreneuriale autour de la médiation culturelle, du tourisme, des œuvres d'art et patrimoines en lien avec le développement des nouveaux outils et services numériques. Elle doit assurer l'animation de cet éco-système en région Hauts de France et à ce titre mettra en œuvre en 2018 un programme comportant notamment :

- un appel à projets innovant en direction de créateurs d'entreprises dans les différents domaines évoqués plus haut,
- la détection et l'accompagnement de projets innovants dans ses domaines d'activités stratégiques,
- un « Culturathon » 2ème édition,
- une représentation de la structure et de ses entreprises dans différents salons nationaux et internationaux.

Le Louvre Lens Vallée doit faire l'objet d'un cofinancement par la Région Hauts de France au titre du plan « booster filière ».



Au titre des dépenses financières, les plus significatives sont la couverture du remboursement de la dette de 781 753 € pour la part intérêt et 2 130 923 € pour la part capital correspondant au virement à la section d'investissement, ainsi que la dotation aux amortissements de 1 286 233 €.

DEPENSES FINANCIERES

Au titre des dépenses financières, les plus significatives sont la couverture du remboursement de la dette de 781 753 € pour la part intérêt et 2 130 923 € pour la part capital correspondant au virement à la section d'investissement, ainsi que la dotation aux amortissements de 1 286 233 €.

FONCTIONNEMENT RECETTES

Le patrimoine communautaire dévolu à l'activité économique génère des revenus immobiliers. Les dépenses d'entretien et de réalisation d'investissements, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. L'équilibre du budget action économique est atteint par la participation du budget général de 5 815 273.43 €.

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	918 543.48	838 428.97	818 800.00
AUTRES BATIMENTS	534 584.14	486 918.03	491 000.00
HOTEL ENTREPRISES LENS	31 351.89	70 387.80	72 500.00
HOTEL ENTREPRISES N°1 LIEVIN	77 438.02	42 532.16	43 800.00
HOTEL ENTREPRISES N°2 LIEVIN	42 300.10	20 106.76	21 000.00
HOTEL ENTREPRISES N°2 LIEVIN	3 266.67	1 500.00	2 000.00
PEPINIERE DE LIEVIN	51 721.09	33 222.75	36 000.00
PEPINIERE DE LOOS	121 488.08	17 836.85	22 500.00
POLE NUMERIQUE	12 416.50	20 000.00	20 000.00
SITE 11/19	30 869.89	101 000.00	110 000.00
SUBVENTIONS	13 107.10	44 924.62	
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	12 271 784.23	5 865 999.42	6 032 071.43
AMORTISSEMENTS	53 307.19	210 039.00	191 798.00
DIVERS	5 630 801.64	25 000.00	25 000.00
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		25 000.00	25 000.00
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 630 801.64		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 172.29	3 180.00	
REMBOURSEMENTS	129 285.07	2 000.00	
RECUPERATION TF SUITE A CESSIONS		2 000.00	
REMBOURSEMENT DE SINISTRES	129 285.07		
TRANSFERT ENTRE BUDGETS	5 575 392.02	5 625 780.42	5 815 273.43
PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL	5 575 392.02	5 625 780.42	5 815 273.43
VALEURS DE CESSION	877 826.02		
DIFFERENCES SUR REALISATIONS NEGATIVES	877 826.02		
Total général	13 190 327.71	6 704 428.39	6 850 871.43

INVESTISSEMENT DEPENSES

Le budget primitif 2018 a été établi avec une prévision supplémentaire d'autorisations de programme de 14 343 551.74 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 21 233 971.65 €.

DEPENSES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	36 904 736.20	9 582 340.95	14 343 551.74	21 233 971.65	15 182 023.18	5 389 952.16	
MACQ-MOBAE	9 288.84	788.84	-5 900.00	2 600.00			
15D07943 - ACQ MATERIEL ACTION ECO	500.00			500.00			
15D07943 - ACQ MOBILIER ACTION ECO	8 288.84	788.84	-5 900.00	1 600.00			
15D07943 - ACQ ELECTROMENAGER	500.00			500.00			
MACQ-TERAE	2 566 380.51	814 783.79	3 724 405.04	3 545 399.22	2 000 602.54		
15D07946 - REGUL FONCIERE SQUARE CONDE LIEVIN	4 000.00			4 000.00			
15D07947 - ACQ AVION GIRATOIRE	6 000.00	271.00	-3 729.00	2 000.00			
15D08482 - ACQ ZI MOTTE DU BOIS DUMONT	8 900.00	7 965.78		934.22			
15D08533 - ACQ SOLOC LOISON SOUS LENS	35 000.00			35 000.00			
17D09773 - ACQ SCI PANCKOUCKE ACCES CHL	300 000.00		602.54	300 602.54			
17D09774 - ACQ ZI MOTTE DU BOIS	155 000.00			155 000.00			
17D09926 - ACQ FONCIERE CPA AN 2000	734 000.00	732 510.00		1 490.00			
16D08822 - ACQ ECOLE PAUL BERT	1 166 000.00			1 166 000.00			
ACQUISITIONS				69 397.46	602.54		
18D00000 - ACQ COLAS LA GALANCE (RESOLUTION)			18 000.00	18 000.00			
18D00000 - ACQ QUADRAPARC ORVE IMMO BULLY			33 000.00	33 000.00			
18D00000 - ACQ VILLE AVION ZI DES 14			7 000.00	7 000.00			
18D00000 - ACQ ZONES ACTIVITES			2 000 000.00		2 000 000.00		
18D00000 - ECHANGES SMT			8 000.00	8 000.00			
18D00000 - INDEMNITES EXPLOIT QUADRAPARC			1 744 975.00	1 744 975.00			
MET-INS-AE	2 559 478.93	463 578.53	-14 210.40	756 690.00	525 000.00	800 000.00	
15D07949 - FRAIS INSERTIONS 2015	22 200.00	12 510.00		9 690.00			
15D07952 - MO VIABILISATION QUADRAPARC II	700 000.00			665 000.00	35 000.00		
16D08820 - MO REHABILITATION FABRIQUE THEATRAL	60 000.00			60 000.00	60 000.00		
17D09775 - BIM BAT ET INFORMATION MODELISES	100 000.00			70 000.00	30 000.00		
17D09776 - PROGRAMMATION MOTTE DU BOIS	1 200 000.00				400 000.00	800 000.00	
18D00000 - ETUDES STRUCTURE PEPINIERE LIEVIN			12 000.00	12 000.00			
MEXAGRICOL				50 000.00	20 000.00		
PREFINANCEMENT SAFER				50 000.00	20 000.00		
MGOP-AE	7 069 148.77	1 065 116.31	9 300 000.00	6 099 235.23	4 614 845.07	4 589 952.16	
13D06093 - SIGNALTIQUE DIRECT INTERIEURE 11/19	60 000.00	15 154.93		35 000.00	9 845.07		
11D03429 - SALLE ECO MATERIAUX 11/19 ETUDES ET I	400 000.00	80 764.77	-250 000.00	64 235.23	5 000.00		
11D03429 - SALLE ECO MATERIAUX 11/19 TRAVAUX	6 150 000.00	510 047.84	550 000.00	3 000 000.00	1 600 000.00	1 589 952.16	
18D00000 - BATIMENT TERTIAIRE QUARTIER DES GARES			9 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	
MOPAE-MAIN	1 318 529.65	925 746.25	-10 172.74	382 610.66			
11D03430 - PEPINIERE DE LIEVIN	235 000.00	197 889.34		37 110.66			
11D04009 - TRAVAUX DESTOMBES	298 971.19	296 971.19		2 000.00			
17D09777 - DEMOLITION EX RESTO DU CCEUR	150 000.00		50 000.00	200 000.00			
17D10295 - VISIO-CONFERENCE PEPINIERE DE LOOS	5 000.00			5 000.00			
18D00000 - TOITURE ISS PROPRIETE			20 000.00	20 000.00			
18D00000 - TOITURE SQUARE DU GRAND CONDE			25 000.00	25 000.00			
18D00000 - REMPLCT ALARME CPIE 11/19			4 000.00	4 000.00			
18D00000 - SYSTEME DE SURVEILLANDE 11/19 VANDALISME			45 000.00	45 000.00			
18D00000 - REMPLCT ALARME PEPINIERE 11/19			7 500.00	7 500.00			
18D0000 - REMPLCT CHAUDIERE CPIE CERDD			37 000.00	37 000.00			
MPOLNUMCUL	4 775 000.00	1 154 858.87	-1 251.81	3 488 496.39	130 392.93		
14D07243 - MO POLE NUM CON. P. BERT	215 000.00	126 610.14		88 389.86			
14D07244 - TVX POLE NUM CON. P. BERT	4 278 160.00	800 271.87		3 347 495.20	130 392.93		
15D08300 - LOCAUX HERBGT START UP	254 240.00	201 628.67		52 611.33			

TRAVAUX DE MODERNISATION DES PEPINIERES D'ENTREPRISES

L'état de la pépinière de Loos-en-Gohelle (inaugurée en 2010) et surtout celle de Liévin, qui date de 30 ans, nécessite un effort soutenu en matière de rénovation et d'aménagement afin de conserver leur attractivité. Divers travaux d'amélioration, notamment thermique doivent être entrepris.

DEPENSES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
MTVX-VRDAE	16 982 396.48	4 741 369.00	755 504.50	5 885 952.61	7 110 579.37		
11D03692 - TRVX VRD PA LES ATELIERS CENTRAUX	480 000.00	236 627.07			243 372.93		
11D03694 - TRVX VRD VOYE GRARD MERICOURT	340 000.00				340 000.00		
11D03696 - TRVX VRD ZAL DE VIMY	440 000.00	112 063.31			327 936.69		
11D03697 - TRVX VRD ACCES VILLAVENIR (CHICO MENI)	645 000.00	591 504.50	-43 495.50	10 000.00			
14D07220 - IMPLANTATION TOTAL ACCESS BOIS RIGAU	100 000.00	1 009.54		98 990.46			
14D07241 - TRVX VIABILISATION ZI DES 14	3 165 288.00	2 360 437.01		804 850.99			
15D07957 - VIABILISATION QUADRAPARC II	4 250 000.00	16 925.44	200 000.00	500 000.00	3 933 074.56		
15D08299 - EXTENSIONS DE RESEAUX PA	140 000.00	62 751.95		77 248.05			
16D09085 - TRVX VRD PA LA MOTTE DU BOIS HARNES	2 800 000.00	11 880.52		600 000.00	2 188 119.48		
14D07241 - TRVX VIABILISATION ZI DES 14 ESPACES VE	207 366.00	51 336.35		156 029.65			
17D09781 - BORNES RETRACTABLES SITE 11/19	50 000.00			50 000.00			
16D09086 - TRVX VRD ZAC JARDINS DE L'ARTOIS ESP VE	50 060.00	47 836.91		2 223.09			
16D09086 - TRVX VRD ZAC JARDINS DE L'ARTOIS VOIRIE	1 458 738.00	971 127.63		487 610.37			
11D03442 - TRVX VRD PA LA RENARDIERE BHNS	2 600 000.00	21 924.29		2 500 000.00	78 075.71		
18D00000 - REFECTON CHAUSSEE QUADRAPARC			180 000.00	180 000.00			
18D00000 - RENOVATION ECLAIRAGE ZI DES ALOUETTES			85 000.00	85 000.00			
18D00000 MUR DE SOUTÈNEMENT ZI ALOUETTES			60 000.00	60 000.00			
18D00000 - ECLAIRAGE PA DE LA CROISSETTE			102 000.00	102 000.00			
18D00000 - ECLAIRAGE ZI BOIS RIGAUT			83 000.00	83 000.00			
18D00000 - ECLAIRAGE ZI DES 14			19 000.00	19 000.00			
18D00000 - PIETONNIER ZONES D'ACTIVITES			70 000.00	70 000.00			
PRE-COMMERC	750 000.00	129 012.46	600 000.00	920 987.54	300 000.00		
ETUDES	98 516.39			98 516.39			
TRAVAUX	464 704.70		300 000.00	764 704.70			
17D10406 - TRVX DEPOLLUTION AVT VENTE GOODMA	122 539.60	80 000.09		42 539.51			
17D10872 - TOPO PROJET PARCOLOG MOTTE DU BOIS	3 355.01	3 284.59		70.42			
17D10992 - PROJET PAYEN PA LES OISEAUX LOISON	15 156.52			15 156.52			
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES			300 000.00		300 000.00		
SOMESPRIT	582 603.27			102 000.00	480 603.27		
11D04745 - PPRM MAZINGARBE	353 493.27			102 000.00	251 493.27		
12D05045 - PPRM STYROLUTION FRANCE WINGLES	229 110.00				229 110.00		

POLE NUMERIQUE CULTUREL

les travaux de réhabilitation de l'ancienne école Paul Bert, bâtiment totem Louvre Lens Vallée, ont été engagés au cours de l'année 2017 et devraient s'achever par une livraison du bâtiment au cours du dernier trimestre 2018.

Les 2 200 m² de ce bâtiment sont destinés à accueillir des créateurs d'entreprises innovantes dans le domaine du numérique culturel. A cet effet seront donc réalisés des espaces dédiés à l'incubation et l'accélération des projets, une pépinière, des salles de formation et d'animation, un atrium permettant d'accueillir des conférences et du coworking, des bureaux dédiés à la Louvre Lens Vallée qui assurera l'animation et la programmation d'évènements en sa qualité de cluster régional.

Cette réhabilitation vise le développement de la filière dans un lieu emblématique. L'ambition est ainsi de créer un nouvel écosystème à proximité immédiate du musée du Louvre-Lens et du Centre de Conservation du Louvre.

SALLE ECO MATERIAUX 11/19 – CD2E

La réhabilitation d'anciens bâtiments miniers hébergera de manière adaptée et pérenne le « Théâtre pédagogique de l'écoconstruction » animé sous chapiteau par le CD2E, sur le site du 11/19. Les travaux ont démarré le 22 janvier 2018 pour une durée de 22 mois. L'augmentation de 550 000 € d'autorisation de programme sollicitée dans le cadre du BP 2018 correspond à l'intégration des honoraires de maîtrise d'œuvre liés à la phase travaux, ainsi qu'une provision pour révision et travaux divers liés aux branchements.

L'autorisation de programme de 6 700 000 € intègre donc les dépenses suivantes :

- travaux de réhabilitation : 5 300 000 €
- provision pour avenant et révision : 430 000 €
- honoraires de maîtrise d'œuvre liés à la phase travaux : 335 000 €
- travaux divers de branchement : 150 000 €
- dépenses déjà réalisées : 484 028 €

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

QUADRAPARC : les crédits inscrits en 2018 devraient permettre la réalisation de l'ensemble des études et travaux préparatoires nécessaires pour engager les travaux de viabilisation : fauchage et abattage des peupliers, rabotage des voiries existantes, diagnostic pyrotechnique et travaux de dépollution éventuels, rebouchage des tranchées réalisées par l'INRAP.

En terme de travaux, les CP 2018 d'un montant de 500 000 € vont permettre de finaliser les travaux d'aménagement du piétonnier le long de la rue de Condé en accompagnement de l'implantation du dépôt de bus Tadao.

DEMOLITION DU BATIMENT EX RESTO DU CŒUR A LIEVIN : un temps occupé par les restos du cœur, le bâtiment est aujourd'hui vacant. Ce local de 900 m² est en très mauvais état et constitue une verrière au sein du parc d'activités des alouettes. Sa démolition estimée (à 200 000 € H.T.), permettrait de libérer un terrain de 7 500 m² pouvant être ensuite commercialisé au profit d'une activité économique sur un secteur particulièrement attractif.

TRAVAUX LIES AUX BHNS ZONE DES RENARDIERES : les crédits pour la requalification du parc d'activités des renardières qui seront réalisés par le SMT pour le compte de la CALL (délégation MoA)

ZI DES 14 AVION : les travaux de viabilisation de la ZI de 14 étant achevés depuis décembre 2017, les crédits de paiement prévus en 2018 correspondent aux reliquats des marchés de travaux (DGD).

BATIMENT TERTIAIRE QUARTIER DES GARES

Dans le cadre de sa politique de soutien aux filières d'excellence, la communauté d'agglomération souhaite disposer d'une nouvelle offre immobilière adaptée aux start-up. Cette volonté est renforcée par la mise en place du dispositif zone franche qui cible principalement la création d'entreprises sur notre territoire. Cette offre nouvelle d'environ 3 600 m² de locaux tertiaires dans le quartier des gares à Lens a vocation à dynamiser l'attractivité de notre territoire pour l'accueil des jeunes d'entreprises.

DEPENSES FINANCIERES

Les dépenses financières, d'un montant total de 3 987 770 €, sont constituées du remboursement de la part capital des emprunts pour 2 130 923 €, du remboursement de dépôts de garantie pour 35 000 € et des mouvements d'ordre (amortissements des subventions pour 191 798, opérations patrimoniales 1 584 400 €).

DEPENSES	APAFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				3 987 770.00			
HORS APICP				2 211 572.00			
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS				35 000.00			
EMPRUNTS EN EUROS				2 130 923.00			
IMMOBILISATIONS EN COURS (RESERVES)				16 500.00			
TERRAINS DE VOIRIE				1 397.00			
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES				27 752.00			
MOUVEMENT D'ORDRE				191 798.00			
AMORT SUBVENTIONS AUTRES				4 478.00			
AMORT SUBVENTIONS DEPARTEMENT				22 036.00			
AMORT SUBVENTIONS ETAT				91 825.00			
AMORT SUBVENTIONS FEDER				31 600.00			
AMORT SUBVENTIONS REGION				41 859.00			
OPERATIONS PATRIMONIALES				1 584 400.00			
OP PATRIM IMMO EN COURS TERRAINS				284 400.00			
OPER PATRIM FRAIS ETUDES				100 000.00			
OPER PATRIM IMMEUBLE DE RAPPORT				100 000.00			
OPER PATRIM INSERTIONS ET ETUDES				1 000 000.00			
TERRAINS DE VOIRIE				100 000.00			

INVESTISSEMENT RECETTES

Le projet de budget primitif 2018 est établi sans affectation des résultats de l'exercice précédent. Les dépenses sont financées par les subventions reçues, les produits de cessions immobilières, les dépôts de garantie reçus, la dotation aux amortissements, le virement de la section de fonctionnement, le recours à l'emprunt, les opérations patrimoniales. Le recours à l'emprunt pour atteindre l'équilibre du budget est de 11 798 643.40 € (10 204 961.29 € au BP 2017). Il sera corrigé au budget supplémentaire par affectation des excédents antérieurs.

RECETTES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE				8 301 542.25	3 200 000.00	1 847 283.00	700 000.00
MACQ-TERAE				5 702 564.00			
CESSION MCC PALA GALANCE				88 201.00			
CESSION STE BELLE GUEULLE JARD. ARTOIS				220 755.00			
CESSION SCI GRAND ROYAL NORMAN NOISSETTE				40 000.00			
CESSION SMT QUADRAPARC (ECHANGE)				8 000.00			
CESSION AMC TP WATTEZ ZI MOTTE DU BOIS HARNES				92 856.00			
CESSION NGL ZI DES 14 AVION				98 112.00			
CESSION GOODMAN ZI DES 14 AVION				1 138 800.00			
CESSION KLOOSTERBOER				1 208 880.00			
CESSION EXTADAO				900 000.00			
CESSION KHAFRI ZI DES 14 AVION				840 000.00			
CESSION RABOTAGE LOCATION PA DE LA GALENCE SALLAUMINES				226 000.00			
CESSION PARCOLOG ZI MOTTE DU BOIS HARNES				840 960.00			
MAVANCEMSI				36 431.25			
REMBOURSEMENT AVANCE MSI				36 431.25			
MGOP-AE				2 212 547.00	2 200 000.00	1 091 693.00	700 000.00
SUBV ACCUEIL TOURISTIQUE 11/19 (1312)				6 000.00			
SUBV SALLE DES MACHINES FEDER				100 000.00	900 000.00	391 693.00	
SUBV SALLE DES MACHINES FEDER et CG (1312)				250 000.00	1 000 000.00	700 000.00	700 000.00
SUBVENTIONS NON TRANSFERABLES AUTRES				1 856 547.00	300 000.00		
MPOLNUMCUL				300 000.00	1 000 000.00	755 590.00	
SUBVENTION FNADT				300 000.00	1 000 000.00	755 590.00	
MTVX-VRDAE				50 000.00			
RENOVATION ECLAIRAGE FDE				50 000.00			
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				16 920 199.40	3 000 000.00	3 000 000.00	
HORS AP CP				14 049 566.40	3 000 000.00	3 000 000.00	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS				20 000.00			
EMPRUNTS EN EUROS				8 798 643.40			
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (AUTOFINANCEMENT)				2 130 923.00			
SUBVENTION				100 000.00			
EMPRUNTS EN EUROS BAT TERTIAIRE QUARTIER GARE				3 000 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	
MOUVEMENT D'ORDRE				1 286 233.00			
AMORT AGENCT AMGT TERRAINS				47 251.00			
AMORT AUTRES RESEAUX				84 660.00			
AMORT FRAIS ETUDES				138 179.00			
AMORT FRAIS INSERTIONS				6 908.00			
AMORT IMMEUBLES DE RAPPORT				147 308.00			
AMORT IMMOBILISATIONS CORPORELLES				154 134.00			
AMORT INSTALLATIONS GENERALES				292 639.00			
AMORT INSTALLATIONS TECHNIQUES				917.00			
AMORT MAT ET OUTILLAGE DEFENSE INCENDIE				1 098.00			
AMORT MOBILIER				2 892.00			
AMORT SUBV EQUIPEMENT PRIVE				219 139.00			
AMORT SUBV EQUIPEMENT PRIVE BAT ET INSTALL				857.00			
AMORT SUBV EQUIPEMENT PUBLIC				12 362.00			
AMORT SUBV EQUIPT COMMUNES BAT ET INSTALL				157 966.00			
AMORT DES IMMOB CORPORELLES RESEAUX D'ADUCTION DEAU				5 516.00			
AMORT				14 407.00			
OPERATIONS PATRIMONIALES				1 584 400.00			
OP PATRIM AVANCES SUR COMMANDES				200 000.00			
OP PATRIM CONSTRUCTIONS				100 000.00			
OP PATRIM FRAIS ETUDES				680 000.00			
OP PATRIM FRAIS INSERTION				4 400.00			
OP PATRIM IMMEUBLES DE RAPPORT				100 000.00			
OP PATRIM INSTALLATIONS AMENAGEMENTS				500 000.00			
Total général				25 221 741.65	6 200 000.00	4 847 283.00	700 000.00

2018

Budget Port Fluvial / Harnes

- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
235 427 €
- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
183 165 €

2018

Budget Port Fluvial / Harnes

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	239.98	300.00	24 610.00
PORT FLUVIAL HARNES	239.98	300.00	4 610.00
PROJET DE TERRITOIRE - BOUGER			20 000.00
HONORAIRES AMO			20 000.00
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	142 356.14	212 020.37	210 817.83
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	34 522.14	31 418.37	27 652.02
AUTOFINANCEMENT		72 768.00	75 331.81
AMORTISSEMENTS	107 834.00	107 834.00	107 834.00
Total général	142 596.12	212 320.37	235 427.83

Les dépenses 2018 concernent la reconduction des différentes dépenses récurrentes, auxquelles viennent s'ajouter les actions définies dans le cadre du projet de territoire.

ACTIONS PROJET DE TERRITOIRE

BOUGER



RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION

Le contrat de concession de services, actuellement concédé à la CCIR Hauts de France, se termine le 31 décembre 2018. La Communauté d'Agglomération lance donc une nouvelle consultation pour désigner un nouveau fermier chargé d'exploiter et de développer, pour son compte, le port fluvial de Harnes à compter de janvier 2019.

Ce renouvellement intervient dans un contexte particulier lié aux perspectives nouvelles qui pourraient être offertes à moyen terme par le projet de la liaison Seine-Nord Europe. La CALL souhaite s'associer les services d'une assistance juridique, administrative et financière chargée de l'assister dans cette procédure (20 000 €).

FONCTIONNEMENT RECETTES

Les recettes sont composées de la redevance du fermier et de la participation à l'équilibre du budget général.

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	50 953.94	33 000.00	33 000.00
REDEVANCE CCI GRAND LILLE	50 953.94	33 000.00	33 000.00
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE		179 320.37	202 427.83
PARTICIPATION DU BUDGET GÉNÉRAL		179 320.37	202 427.83
Total général	50 953.94	212 320.37	235 427.83

INVESTISSEMENT DEPENSES

Les crédits prévus concernent exclusivement le remboursement du capital de la dette de 75 331.81 €. Compte tenu des recettes liées à la dotation aux amortissements l'équilibre du budget permet une inscription en réserve de 107 834 €.

DEPENSES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				183 165.81			
CAPITAL DES EMPRUNTS				75 331.81			
IMMOBILISATION CORPORELLES (RESERVES)				107 834.00			
Total général				183 165.81			

INVESTISSEMENT RECETTES

Les recettes d'investissement sont composées notamment du virement de la section de fonctionnement qui doit couvrir le capital de la dette et de la dotation aux amortissements.

RECETTES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				183 165.81			
AMORT QUAI OUEST				27 834.00			
AMORT REMBOURSEMENT VILLE HARNES				80 000.00			
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (AUTOFINANCEMENT)				75 331.81			
Total général				183 165.81			

notes

2018

Budget

Assainissement

- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
14 185 724 €
- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
16 770 376 €

2018

Budget

Assainissement

SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU

La CALL s'inscrit depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre de son schéma directeur de l'eau. Le poids du passé a durablement perturbé la ressource et les élus ont voulu en faire une priorité.

Après une année 2017 ambitieuse, le budget 2018 montre une volonté d'accentuer encore les efforts et ainsi faire de la CALL un modèle en matière de gestion de la ressource « Qualité et opération de reconquête de la qualité de l'eau ».

La déclinaison de la phase opérationnelle se traduira par les actions suivantes :

- **réalisation d'un diagnostic agricole** au cours duquel il s'agira de rencontrer les agriculteurs pour étudier leurs pratiques culturales et leur proposer des pistes d'améliorations pour la ressource en eau sur les zones les plus vulnérables.
- **réalisation d'un diagnostic territorial multi pressions non agricole** au cours duquel il s'agira :
 - d'identifier les réseaux d'assainissement non étanches ou non conformes dans les périmètres de protection rapprochée, tant pour les industriels que pour les particuliers.
 - d'identifier des différentes sources de pollution dans l'aire d'alimentation des captages de manière à prescrire un plan d'action pour les années à venir (comme par exemple sur le bassin rue Hoche à Loos).
 - de quantifier l'impact des industriels sur la ressource afin de les accompagner dans une démarche d'amélioration et d'optimisation de leur process
- **limitation des rejets d'assainissement au milieu naturel** qui pourrait avoir un impact sur la ressource,
- **études de sauvegarde de champs captant** majeurs pour le territoire,
- **opérations de communication et de sensibilisation** pour tous les publics sur le grand cycle de l'eau).

Enfin, la CALL a entamé un plan d'acquisition foncière sur les périmètres immédiats et rapprochés de ses captages d'eau qui permettra de concilier ressource en eau et agriculture durable. Certains travaux sont obligatoires pour pouvoir disposer d'une ressource disponible en permanence.

GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET PREVENTION DES INONDATIONS (LOI GEMAPI)

En 2018, c'est un véritable arsenal d'outils qui sera mis au service de la population pour lutter efficacement contre les inondations. Cela s'accompagne par la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI).

L'agglomération a choisi de se doter de moyens dédiés à la gestion des eaux pluviales pour renforcer davantage notre coopération avec le Symsagel.



Le travail de concertation avec les communes et les administrés les plus touchés par les épisodes pluvieux va continuer en 2018. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la sécurité des biens et surtout des personnes de notre territoire. La stratégie globale se traduit par les actions suivantes :

- Une étude hydraulique globale sur les deux sous bassins versant du territoire
 - La révision du règlement de service assainissement pour sensibiliser communes et habitants du territoire sur la nécessité d'infiltrer, dès que possible, les eaux pluviales à la parcelle
- Le dépôt d'un programme d'actions de préventions des inondations sur le sous bassin versant de la Souchez et en parallèle mener les actions à court terme (instrumentation de cours d'eau, pose de repères de crue, acquisition de matériel d'entretien de cours d'eau, étude de programme de restauration et d'entretien de cours d'eau)
 - La réalisation d'ouvrages de stockages importants (infiltration, stockage – restitution).
 - mise en place de l'assainissement collectif sur la commune de Gouy Servins, avec la construction d'une station de traitement des eaux usées.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

En dehors de l'évolution liée à la renégociation des contrats comportant des clauses de révision conduisant à des augmentations systématiques ou à la modification des commandes publiques existantes, les charges à caractère général restent stables.

Le montant du remboursement au budget général des frais de rémunération et charges du personnel affecté au service est estimé à 890 000 €. Les charges financières, constituées principalement du remboursement des intérêts de la dette, diminuent de 480 000 €. La mise en œuvre des opérations de qualité comptable étant différée pour le moment, la dotation aux amortissements des immobilisations reste stable.

Le virement à la section d'investissement de 5 681 540 € diminue de 468 760 €. Il couvre le remboursement du capital de la dette de 2 714 529 € et affecte en partie l'augmentation de la participation du budget général au titre des eaux pluviales aux travaux d'investissement.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	4 924 590.83	10 899 064.99	10 272 275.00
ADMINISTRATION GENERALE	1 051 457.12	1 013 763.93	935 010.00
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	2 590 196.79	2 460 777.06	2 365 214.34
AUTOFINANCEMENT		6 150 300.00	5 681 540.66
AMORTISSEMENTS	1 282 936.92	1 274 224.00	1 290 510.00
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	2 886 795.11	3 319 908.00	3 913 449.00
ADMINISTRATION GENERALE	1 031 000.74	147 758.00	201 599.00
Eaux Pluviales	31 366.72	100 500.00	500 000.00
COTISATION SYMSAGEL			50 000.00
ENTRETIEN DE TERRAINS (TRAVAUX SUR BERGES)	31 366.72	95 000.00	50 000.00
PRESTATIONS DE CURAGE DES RIVIERES		5 500.00	
ENTRETIEN COURS D'EAU (GEMAPI)			200 000.00
AMO PROCEDURES INTERET GENERAL (GEMAPI)			100 000.00
ETUDES SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES			100 000.00
Eaux Usées	1 824 427.65	3 071 650.00	3 211 850.00
AUTRES TAXES ET REDEVANCES (VNF)	184 278.56	195 000.00	195 000.00
CONTROLE RACCORDEMENT RES. PROTECTION CAPTAGE		8 000.00	50 000.00
GESTION EAU PART ARTOIS COM	209 197.38	260 000.00	260 000.00
GESTION EAU PART CAHC	433 195.74	520 000.00	500 000.00
GESTION EAU PART CALL	990 720.45	1 900 000.00	2 000 000.00
HONORAIRES POUR SERVITUDES	4 037.76	16 800.00	10 000.00
INDEMNITE DOMMAGES CULTURES		1 500.00	1 500.00
PARTICIPATION A L'ADOPTA	350.00	350.00	350.00
REVST SUBV AGENCE DE L'EAU RACCORDEMENTS	2 647.76	25 000.00	50 000.00
ETUDE GESTION D'EXPLOITATION DU SERVICE ASST		60 000.00	60 000.00
RENATURATION LAGUNAGE HARNES		85 000.00	85 000.00
Total général	7 811 385.94	14 218 972.99	14 185 724.00

Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement de procédures de déclaration d'intérêt général :

dans le cadre de la compétence GEMAPI, effective au 1/1/2018, la CALL est habilitée à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation des cours d'eau présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence. En cas d'intervention sur le domaine privé, une procédure de Déclaration d'intérêt général est nécessaire. Elle permet de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique et de justifier :

- la dépense de fonds publics sur des terrains privés
- l'accès aux propriétés riveraines au titre de la servitude de passage
- la participation financière des riverains aux travaux

Aussi, la CALL envisage de prendre la compétence ruissellement agricole – érosion des sols et de ce fait une DIG sera nécessaire pour l'installation des ouvrages de gestion de ruissellement dans les propriétés privées.

Il convient donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir intervenir efficacement sur l'ensemble des ouvrages concernés par cette nouvelle compétence et sur les parcelles agricoles concernées.

Lancement d'un marché de travaux pour l'entretien de cours d'eau :

la CALL dispose aujourd'hui de trois agents polyvalents à l'entretien de cours d'eau. Face à la prise de compétence GEMAPI, il convient de compléter le dispositif en place par un mode de gestion mixte régie/Prestation de service.

Schéma directeur eaux pluviales :

dans le cadre du Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la Souchez, il est apparu nécessaire de réaliser une étude de zonage des eaux pluviales afin de débloquer les fonds Barnier. A l'échelle du territoire, cette étude améliorerait la connaissance de la problématique inondation et permettrait de bâtir un programme d'action cohérent et pertinent.

FONCTIONNEMENT RECETTES

La gestion des eaux pluviales, qui constitue un service public administratif relevant des collectivités locales, relève du budget général au travers de la contribution du budget général au budget assainissement.

Les modalités de cette contribution sont encadrées par la circulaire du 12/12/1978 relative aux modalités d'application du décret 67-945 du 24 octobre 1967. Au contraire, la gestion des eaux usées constitue un service public à caractère industriel et commercial, dont les recettes et les dépenses doivent être équilibrées par l'institution d'une redevance due par les usagers. La contribution aux investissements qui se substitue à la surtaxe d'assainissement représente 65 % des recettes de fonctionnement 2018, soit un produit attendu de 9 286 000 €.

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	1 434 427.36	463 973.00	508 974.00
ADMINISTRATION GENERALE	1 434 427.36	463 973.00	508 974.00
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	453 970.81	453 973.00	453 974.00
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	925 525.34		10 000.00
DEDITS ET PENALITES RECUS (C BIO)	20 000.00		20 000.00
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 282.68	10 000.00	10 000.00
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 815.00		
REDEVANCE OCCUPATION TERRAIN	12 282.53		15 000.00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEP	19 551.00		
SERV. POPULATION DEV.DURABLE	12 246 586.62	13 755 000.00	13 676 750.00
EAUX PLUVIALES	1 855 425.85	3 000 000.00	3 000 000.00
EAUX PLUVIALES CONTRIBUTION BUDGET GENERAL	1 855 425.85	3 000 000.00	3 000 000.00
EAUX USEES	10 391 160.77	10 755 000.00	10 676 750.00
GESTION EAU PART ARTOIS COM	239 428.48	236 000.00	260 000.00
GESTION EAU PART CAHC	506 683.43	557 000.00	537 000.00
PART AGENCE DE L'EAU RACCORDEMENTS	4 680.00	25 000.00	50 000.00
PARTICIPATION BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT		2 000.00	8 750.00
PRIMES EPURATION	914 660.00	300 000.00	300 000.00
REDEVANCE ASSAINT COLLECTIF PART CAHC	205 805.00	235 000.00	235 000.00
REDEVANCE ASSAINT COLLECTIF PART CALL	8 488 873.86	9 400 000.00	9 286 000.00
SUBV AGENCE DE L'EAU RACCORDEMENTS	31 030.00		
Total général	13 681 013.98	14 218 973.00	14 185 724.00

INVESTISSEMENT DEPENSES

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, le budget primitif 2018 a été établi avec une prévision supplémentaire d'autorisations de programme de 28 261 688.40 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 12 114 377.82 €.

DEPENSES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	38 711 340.83	18 481 440.01	28 261 688.40	12 114 377.82	17 066 304.61	15 313 906.78	4 000 000.00
MACQ-MAT-A	16 000.00		280 000.00	145 000.00	81 000.00	70 000.00	
16D08823 - ACQ BARGE FLOTTANTE	11 000.00				11 000.00		
16D09090 - ACQ MATERIEL BASE DE VIE SAINS	5 000.00			5 000.00			
18D00000 - ACQ MATERIEL LUTTE CONTRE INONDATIONS			280 000.00	140 000.00	70 000.00	70 000.00	
MACQ-TERA	29 300.00	2 395.28	-7 804.72	20 600.00	1 500.00		
11D04299 - ACQ VILLE DE FOUQUIERES EXT STATION	10 050.00			10 050.00			
17D10305 - ACQ STEP GOUY SERVINS	7 000.00			7 000.00			
ACQ TERRAINS				3 000.00			
18D00000 - ACQ POSTE REFOULEMENT GOUY SERVINS			2 050.00	550.00	1 500.00		
MET-INS-A	618 300.39	131 769.22	47 561.80	182 590.00	351 502.96		
16D08825 - FRAIS INSERTIONS 2016	15 000.00	14 742.00		258.00			
16D08620 - ETUDES ET DIAGNOSTICS EAUX CLAIRES	30 000.00			30 000.00			
15D07926 - FRAIS INSERTIONS 2015	10 000.00	7 668.00		2 332.00			
17D10792 - ELEU RUE VANHOVE BOURDALOUE	1 502.96			1 502.96			
18D00000 - AMO PLAN GESTION COURS D'EAU (PAPI) ETUDES 2018			100 000.00	50 000.00	50 000.00		
			400 000.00	98 497.04	301 502.96		
MGO-PASS	25 629 930.29	10 933 798.77	13 836 215.03	6 967 746.59	13 136 099.96	8 428 500.00	
11D03404 - VENDIN R. SALENGRO ET DELORY	2 010 000.00	160 339.49		100 000.00	1 749 660.51		
11D03405 - LENS - GRANDE RESIDENCE	767 750.00	619 143.83	-143 606.17	5 000.00			
14D07295 - GOUY SERVINS TOUT LE RESEAU	4 000 000.00	111 417.17	-600 000.00	2 000 000.00	1 262 582.83	26 000.00	
15D07970 - WINGLES RUE JULES GUESDE	88 603.55	82 471.95		1 000.00	5 131.60		
16D08828 - LOISON ASSAINISSEMENT RUE WATTIEZ	200 000.00	177 755.54		22 244.46			
16D08829 - LOOS BASSIN POSTE REFOULT RUE HOCHÉ	2 400 000.00		4 350 000.00		3 250 000.00	3 500 000.00	
16D08829 - LOOS POSTE REFOULT RUE HOCHÉ études	100 000.00	29 577.89	250 000.00	100 000.00	220 422.11		
16D08830 - SERVINS ASSAINISSEMENT SECTEUR S2	750 252.00	544 773.88		169 675.21	35 802.91		
16D08832 - WINGLES ASSAINISSEMENT RUE PERI	250 000.00	188 297.85	-36 702.15	25 000.00			
17D09801 - AVION RUE LAMENDIN	500 000.00	19 554.49		480 445.51			
17D09802 - BULLY GRENNAY RUE ZOLA	1 250 000.00	6 036.78	200 000.00	1 443 963.22			
17D09803 - LOISON RUE PASTEUR	100 000.00	3 320.29	50 000.00	146 679.71			
17D09804 - LOOS EN GOHELLE IMP VENDEVILLE	150 000.00	1 261.52	100 000.00	248 738.48			
17D09805 - WINGLES UT23 RINF TRANSF EFFLUENTS	4 000 000.00			100 000.00	1 950 000.00	1 950 000.00	
18D00000 - ANNAY RUES MATTEI ET DELSAUX RD917			1 540 000.00	5 000.00	1 000 000.00	535 000.00	
18D00000 - BILLY RUE DANTON			550 000.00	20 000.00	530 000.00		
18D00000 - BOUVIGNY RUE CURIE			450 000.00	10 000.00	440 000.00		
18D00000 - LENS RUES TEMPLE GEVAERT LIEGE			1 500 000.00	500 000.00	500 000.00	500 000.00	
18D00000 - LIEVIN CITE SCHWEITZER			1 200 000.00	25 000.00	587 500.00	587 500.00	
18D00000 - MERICOURT			500 000.00	500 000.00			
18D00000 - PONT A VENDIN RUE HOCQ			300 000.00	10 000.00	145 000.00	145 000.00	
18D00000 - SAINS AV MITTERAND RD937			1 400 000.00	25 000.00	675 000.00	700 000.00	
18D00000 - HARNES RUE DES SAULES			1 300 000.00	1 000 000.00	300 000.00		
18D00000 - HARNES RUE DE VARSOVIE			1 000 000.00	30 000.00	485 000.00	485 000.00	
MGO-EAUXP	4 392 850.83	1 787 539.02	12 899 178.61	1 479 083.64	3 210 000.00	6 815 406.78	4 000 000.00
16D08835 - BULLY LUTTE INOND. PLACE V HUGO	650 000.00	596 589.79		20 000.00			
16D08839 - VENDIN RUE 1ER MAI	360 000.00			50 000.00	310 000.00		
17D09806 - AMGT HYDRAULIQUE SOUCHEZ	2 000 000.00	34 593.22		700 000.00	650 000.00	615 406.78	
17D09807 - ANNAY RUE 1ER MAI KLEBER ROLLE	260 000.00	110 916.36		149 083.64			
17D09808 - AVION RUE THUMERELLE	180 000.00	152 979.00	-17 021.00	10 000.00			
18D00000 - ANNAY POSTE REFOULEMENT CHEMIN POSTES			8 000 000.00		50 000.00	3 950 000.00	4 000 000.00
18D00000 - VIMY RES LES PEUPLIERS OPERATIONS 2018			4 500 000.00	50 000.00	2 200 000.00	2 250 000.00	
			500 000.00	500 000.00			

DEPENSES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
MOPA-MAINT	2 676 015.35	1 927 650.33	1 047 476.67	1 509 640.00	286 201.69		
13D06158 - PONT A VENDIN RUE LUCCARINI RD	200 000.00	23 798.31			176 201.69		
13D06159 - AIX NOULETTE RUE D'ARRAS RD 937	110 000.00				110 000.00		
17D09821 - BULLY RUE NARCISSE HOUQUE	2 431.80			2 431.80			
17D09822 - BULLY 2 RUE JACQUES PREVERT	1 855.80			1 855.80			
17D09824 - ANNAY DERRIERE 73 RUE DU 11 NOVEMBRE	7 932.00			7 932.00			
17D09825 - ANNAY RUE GINO VALLI	8 575.08			8 575.08			
17D09827 - FOUQUIERES RUES LIBERTE ET PONTEMOR	4 421.40			4 421.40			
17D09829 - MAZINGARBE RUE SAINT LO	12 517.20			12 517.20			
17D09835 - WINGLES DERRIERE CANTIN RUE DU 8 MA	18 121.68			18 121.68			
17D09836 - WINGLES DEVANT IMPASSE DOLET	13 995.60			13 995.60			
17D10371 - AVION RUE PILON RENOUV RESEAU	70 398.00			70 398.00			
17D10372 - AVION RUE PILON CREATION BASSIN OPERATIONS 2018	60 769.20			60 769.20			
17D10852 - LENS RUES COTTY FAIDHERBE MONTAIGNE	8 376.00		1 150 000.00	1 150 000.00			
17D10853 - ELEU RUE DES TULIPES	45 810.00			45 810.00			
17D10854 - ABLAIN RUE MARCEL LANCINO	14 010.00			14 010.00			
17D10855 - MERICOURT RUE DESMOULINS	11 854.56			11 854.56			
17D10857 - HULLUCH RUE MELLE CARPENTIER	23 105.28			23 105.28			
17D10858 - ANNAY RUE DELECROIX	21 681.60			21 681.60			
17D10859 - ANNAY RUE DU 11 NOVEMBRE	13 279.20			13 279.20			
17D10860 - LIEVIN RUE CLODION	5 013.60			5 013.60			
17D10861 - LOISON RUE DU CHER	7 872.00			7 872.00			
17D10862 - LOISON RUE SCHWEITZER	7 620.00			7 620.00			
MTVXBHNS-A	4 600 000.00	3 088 682.41		1 511 317.59			
16D09454 - TRVX ASST DANS LE CADRE DU BHNS	4 600 000.00	3 088 682.41		1 511 317.59			
MTVX-URG-A	475 793.48	336 454.49	159 061.01	298 400.00			
OPERATIONS 2018			200 000.00	200 000.00			
17D10843 - LIEVIN RUE JEAN JAURES	98 400.00			98 400.00			

Les dépenses 2018 sont en grande partie liées à la réalisation des autorisations de programme votées au cours de précédentes étapes budgétaires, auxquelles viennent s'ajouter :

Acquisition de matériel d'entretien des cours d'eau et de prévention des inondations

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, il convient d'acheter le matériel qui permet les repères de crues (2 000€), l'instrumentation des cours d'eau (10 000€), la protection dans le cadre du schéma de mutualisation d'équipements tels que sacs gonflables, dispositifs de dérivation (110 000 €) et de matériels spécifiques nécessaires à l'entretien de cours d'eau (18 000 €).

Maintenance des réseaux existants

Une autorisation de programme de 1 150 000 € permet de prendre en charge, en 2018, les dépenses relatives aux travaux de maintenance des réseaux existants. A titre de comparaison les dépenses de cette nature se sont élevées pour 2017 à 1 064 406 €.

Etudes

Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un plan de restauration et d'entretien de cours d'eau, en parallèle du lancement de la procédure PAPI (50 000 €).

L'objectif de cette étude est de réaliser un plan de gestion coordonnée à l'échelle du bassin versant de la Souchez.

Une autorisation de programme de 400 000 € permet de prendre en charge, en 2018, les dépenses relatives aux études préalables au lancement des grosses opérations de travaux neufs.

Travaux de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Des diagnostics d'état et de fonctionnement des réseaux ont été réalisés. Ils ont permis de dresser un bilan des améliorations des systèmes à mettre en place. Outre la réalisation des opérations déjà engagées précédemment, il est proposé plusieurs opérations nouvelles dans le cadre du budget primitif 2018.

Lutte contre les inondations

En dehors des opérations programmées, une autorisation de programme de 500 000 € permettra de prendre en charge, en 2018, les dépenses relatives aux problématiques d'inondation ponctuelles.

Les dépenses financières, d'un montant total de 4 655 998,68 €, sont constituées du remboursement de la part capital des emprunts pour 2 714 529 € et des mouvements d'ordre (amortissements des subventions 453 974 €, opérations patrimoniales 1 000 000 €).

DEPENSES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				4 655 998,68			
HORS AP/CP				3 202 024,68			
EMPRUNTS EN EUROS				2 714 529,00			
REMBT AVANCE AGENCE DE LEAU				487 495,68			
MOUVEMENT D'ORDRE				453 974,00			
AMORT SUBVENTIONS AUTRES ETABLISSEMENTS				444 420,00			
AMORT SUBVENTIONS ETABLISSEMENTS NATIONALUX				5 491,00			
AMORT SUBVENTIONS REGION				4 063,00			
OPERATIONS PATRIMONIALES				1 000 000,00			
OPER PATRIM AVANCES ETUD INSER				300 000,00			
OPER PATRIM RECUPERATION DE TVA				700 000,00			

INVESTISSEMENT RECETTES

Les dépenses sont financées par les subventions reçues, le remboursement de la T.V.A. par le fermier, l'amortissement des immobilisations, les subventions reçues, le virement de la section de fonctionnement (autofinancement), les opérations patrimoniales qualité comptable

Le recours à l'emprunt pour atteindre l'équilibre du budget est de 5 791 024 € (4 343 419 € au BP 2017). Il sera corrigé au budget supplémentaire par affectation des excédents antérieurs.

RECETTES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				14 713 075,53			
HORS AP/CP				12 422 565,53			
EMPRUNTS EN EUROS				5 791 024,87			
RECUPERATION DE TVA				700 000,00			
REMBOURSEMENT PONT RAIL BOLLAERT SMT VILLE LENS				250 000,00			
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (AUTOFINANCEMENT)				5 681 540,66			
MOUVEMENT D'ORDRE				1 290 510,00			
AMORT FRAIS ETUDES				44 237,00			
AMORT FRAIS INSERTION				1 463,00			
AMORT INSTALLATIONS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT				1 235 974,00			
AMORT MATERIEL DE TRANSPORT				5 800,00			
AMORTS MATERIELS SPECIFIQUES ASSAINISSEMENT				3 046,00			
OPERATIONS PATRIMONIALES				1 000 000,00			
OPE PATRIM AVANCES SUR TRAVAUX				300 000,00			
OPE PATRIM REGULARISATION TVA				700 000,00			
SERV. POPULATION DEV. DURABLE				2 057 300,97			
HORS AP/CP				297 750,00			
SERV ASSAINISSEMENT SECTEURS 2				297 750,00			
MGOP-ASS				1 589 670,00			
AVION CITE DES COSMONAUTES				126 360,00			
BILLY LUTTE CONTRE LES INONDATIONS				165 000,00			
GOUY SERVINS TOUT LE RESEAU				669 000,00			
LIEVIN RUE DE LA BRUYERE				42 120,00			
LIEVIN RUE DU CENTENAIRE				22 680,00			
LOISON RUES ALLENDE AFRAS				90 750,00			
MEURCHIN - REST. POSTE ET BASSIN NORD				172 800,00			
VENDIN - R. SALENGRO ET DELORY				244 800,00			
WINGLES RUE CLAIR				56 160,00			
MTVX-URG-A				169 880,97			
16D08917 - LENS BOLLAERT				169 880,97			
Total général				16 770 376,50			

2018

Budget

SPANC

• DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
7000 €

2018

Budget SPANC

**Le projet de budget 2018 du SPANC s'équilibre au total en dépenses et en recettes à 7 000 €.
La surtaxe « assainissement non collectif » est fixée à 6,92 € HT.**

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Les dépenses comprennent les contrôles et diagnostics des installations confiés au fermier.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	12 096.04	7 000.00	7 000.00
CONTROLE CONFORMITE INSTALLATIONS EXISTANTES	12 096.04	7 000.00	7 000.00
Total général	12 096.04	7 000.00	7 000.00

FONCTIONNEMENT RECETTES

L'équilibre de ce budget est assuré par le produit de la redevance.

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
SERV. POPULATION DEV.DURABLE	16 383.83	7 000.00	7 000.00
REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	16 383.83	7 000.00	7 000.00
Total général	27 168.83	7 000.00	7 000.00

2018

Budget Eau Potable

• DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
4 991 071 € €

• DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
20 491 528 €

2018

Budget Eau

Potable

FONCTIONNEMENT DEPENSES

En dehors de l'évolution liée à la renégociation des contrats comportant des clauses de révision conduisant à des augmentations systématiques ou à la modification des commandes publiques existantes, les charges à caractère général restent stables.

Le montant du remboursement au budget général des frais de rémunération et charges du personnel affecté au service est estimé à 330 000 €. Les charges financières, constituées principalement du remboursement des intérêts de la dette, diminuent de 8 224 €. La mise en œuvre des opérations de qualité comptable étant différée pour le moment, la dotation aux amortissements des immobilisations reste stable.

Le virement à la section d'investissement progresse de 45 000 €. Il couvre le remboursement du capital de la dette de 1 164 922 € et permet de dégager un autofinancement des travaux d'investissement de 690 000 €.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	2 678 123.70	3 444 686.00	3 414 318.00
ADMINISTRATION GENERALE	374 753.01	387 326.83	347 500.00
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	926 733.53	871 241.90	844 442.84
AUTOFINANCEMENT		1 810 556.27	1 855 244.16
AMORTISSEMENTS	352 248.87	375 561.00	367 131.00
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	1 559 937.81	1 629 185.00	1 576 753.00
ACHAT EN GROS D'EAU EN GROS VEOLIA	762 448.50	800 000.00	800 000.00
ASSURANCES AUTRES	3 044.11	3 350.00	3 155.00
COTISATION SYMSAGEL	45 949.20	50 000.00	
DIAGNOSTIC TERRITORIAL MULTIPRESSION (ORQUE)		50 000.00	100 000.00
ENTRETIEN DE TERRAINS		1 000.00	
FONDS DE CONCOURS AU SMAEL	611 955.77	613 750.00	614 041.00
FRAIS NOTAIRE GEOMETRE		6 800.00	6 800.00
HONORAIRES		1 900.00	2 610.00
INDEMN. IMPLANTATION RESEAUX DOMAINE PRIVE	108.00	2 260.00	2 260.00
INDEMNITES DOMMAGES CULTURES		1 360.00	1 500.00
PARTICIPATION AU PROJET SIGES LILLE METROPOLE	6 844.06		
PARTICIPATION SAGE MARQUE DEULE	9 771.83	10 000.00	10 000.00
PUBLICATIONS		30.00	30.00
REBOUCHAGE DES PIEZOMETRES		30 000.00	
REDEVANCES, DROITS ET SERVITUDES DIVERSES	5 502.64	5 000.00	5 000.00
SURTAXE EAU SMAEL	59 841.70		
TF	43 451.00	32 725.00	30 347.00
Total général	4 238 061.51	5 073 871.00	4 991 071.00

FONCTIONNEMENT RECETTES

La contribution aux investissements qui se substitue à la surtaxe d'eau potable représente 60 % des recettes de fonctionnement 2018, soit un produit attendu de 3 000 000 €, identique au BP 2017.

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	1 076 923.55	245 871.00	347 071.00
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	454 700.00		
QUOTE PART SUBV INVST VIREE AU RESULTAT	595 566.53	245 871.00	245 871.00
SERV. POPULATION DEV.DURABLE	4 392 396.99	4 828 000.00	4 644 000.00
EAU POTABLE	4 392 396.99	4 828 000.00	4 644 000.00
REDEVANCE OCCUPATION CHÂTEAUX D'EAU	94 642.07	94 000.00	94 000.00
REMBST TF PAR LE DELEGATAIRE (2015)	56 158.00	14 000.00	
REVENTE D'EAU EN GROS AUX COMMUNES	903 249.20	1 720 000.00	1 500 000.00
PARTICIPATION POSTE ORQUE			50 000.00
Total général	5 469 320.54	5 073 871.00	4 991 071.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Le budget primitif 2018 a été établi avec une prévision supplémentaire d'autorisations de programme de 5 708 151.67 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 18 500 735.53 €.

DEPENSES	APAFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	37 505 094.12	9 420 669.41	5 708 151.67	18 500 735.53	13 839 166.95	1 459 673.90	
MACQ-TERE	718 500.00	43 563.80	-1 936.20	582 000.00	101 000.00		
15D07958 - ACQ TERRAINS PERIMETRE CAPTAGES EAU	20 000.00			20 000.00			
16D08845 - ACQ DUBOIS CAPTAGE DE WINGLES	550 000.00			550 000.00			
17D09782 - ACQ PROTECTION CAPTAGE VIMY ACQUISITIONS	101 000.00				101 000.00		
15D08611 - REMISE OUVRAGES AVION ELEU (biens de	2 000.00			2 000.00			
MET-INS-E	137 522.96	18 526.92	-11 598.16	7 397.88	100 000.00		
16D09334 - LENS RUE SAINT EDOUARD	2 748.96			2 748.96			
OPERATIONS 2017	110 516.12		-110 516.12				
17D09783 - LENS DIVERSES RUES CONTROLES	5 730.96	4 648.92	-1 082.04				
17D09784 - LENS DIVERSES RUES TOPO	4 648.92			4 648.92			
17D10562 - FRAIS D'INSERTION 2017	4 104.00	4 104.00					
OPERATIONS 2018			100 000.00		100 000.00		
MGO-EAU	11 847 538.38	6 073 687.11	5 087 940.20	4 553 124.52	4 763 166.95	1 442 500.00	
11D03412 - LENS GRANDE RESIDENCE	824 256.38	793 422.39		30 833.99			
11D03414 - VENDIN R. DE LORY ET SALENGRO	800 000.00	194 333.05			605 666.95		
11D03418 - WINGLES EXTENSION CHAMP CAPTANT	2 021 623.84	2 019 560.97	17 937.13	20 000.00			
15D07962 - INTERCONNEXION SAINS EN GOHELLE	730 000.00	653 122.61	-41 877.39	35 000.00			
16D08850 - VENDIN RUE 1ER MAI	300 000.00			10 000.00	290 000.00		
16D08847 - LOISON RUE WATTIEZ RENFORCEMENT RES	240 000.00	214 962.25		25 037.75			
16D08848 - LOISON RUE SPAS RENFORCEMENT RESEA	230 000.00	171 799.70		58 200.30			
16D08849 - SERVINS SECTEUR S2 REMPLACEMENT RES	230 000.00	117 266.38	-33 517.22	79 216.40			
17D09785 - AVION RUE LAMENDIN	365 000.00			365 000.00			
17D09786 - BILLY RUE V HUGO	400 000.00			400 000.00			
17D09787 - BULLY/GRENAY RUE ZOLA	1 000 000.00	19 262.76		980 737.24			
17D09788 - INTERCO CAPTAGE VIMY AVION	1 200 000.00			30 000.00	800 000.00	370 000.00	
17D09789 - LENS DESSERTTE CHL	1 500 000.00	5 901.16		1 494 098.84			
17D09790 - LOISON RUE PASTEUR	100 000.00			100 000.00			
18D00000 - ANNAY RUES MATTEI ET DELSAUX RD917			910 000.00		700 000.00	210 000.00	
18D00000 - BILLY RUE DANTON			275 000.00		137 500.00	137 500.00	
18D00000 - BOUVIGNY RUE CURIE			200 000.00		200 000.00		
18D00000 - LIEVIN CITE SCHWEITZER			750 000.00		325 000.00	325 000.00	
18D00000 - PONT A VENDIN RUE HOCQ			125 000.00		125 000.00		
18D00000 - SAINS AV MITTERRAND RD937			800 000.00		400 000.00	400 000.00	
18D00000 - HARNES AV DES SAULES			375 000.00	375 000.00			
18D00000 - HULLUCH RUE LECLERCQ			480 000.00	20 000.00	460 000.00		
18D00000 - LENS RUE INDEPENDANCE			250 000.00	250 000.00			
18D00000 - LIEVIN RUE 1ER MAI			480 000.00	20 000.00	460 000.00		
18D00000 - LOOS RTE BETHUNE ET SALENGRO			270 000.00	10 000.00	260 000.00		
18D00000 - MERICOURT RUE 1ER MAI			250 000.00	250 000.00			
MOPE-MAINT	1 954 647.68	1 413 433.28	647 593.22	1 188 807.62			
12D05200 - LENS QUARTIER GARES AOP A06049 A060	25 427.46	15 427.46		10 000.00			
12D05202 - LENS MO AMGT CITE AOP A06062	6 600.09	1 600.09		5 000.00			
16D09432 - LIEVIN AVENUE JEAN JAURES	11 534.76			11 534.76			
17D09791 - AVION RUE THUMERELLE DEVOIEMENT	19 260.92			19 260.92			
17D10025 - ANGRES RUE DES ORMES	20 546.66			20 546.66			
17D10028 - MAZINGARBE RUE LEFEBVRE	53 915.81			53 915.81			
17D10346 - PONT A VENDIN RUE CLOVIS JOOS	9 392.23			9 392.23			
17D10347 - LENS RUE THENARD	72 984.52	51 055.18		21 929.34			
17D10348 - VIMY RUE VICTOR HUGO	35 335.48	24 764.01		10 571.47			
17D10366 - AVION RUES PILON ET D'ANGERS	54 983.66			54 983.66			
17D10367 - LENS RUE GROSSOUVRE	38 389.10	26 863.00		11 526.10			
17D10368 - LENS 174 ROUTE DE LA BASSEE	34 980.53	24 833.86		10 146.67			
OPERATIONS 2018			950 000.00	950 000.00			
MRESERVOIR	20 750 000.00	732 965.11		11 124 860.99	8 875 000.00	17 173.90	
15D07967 - BULLY LENS RESERVOIRS INTERCO balime	17 970 000.00			10 000 000.00	7 970 000.00		
15D07967 - BULLY LENS RESERVOIRS INTERCO études	1 500 000.00	732 965.11		469 860.99	280 000.00	17 173.90	
15D07967 - BULLY LENS RESERVOIRS INTERCO insertio	30 000.00			30 000.00			
15D07967 - BULLY LENS RESERVOIRS INTERCO réseaux	1 250 000.00			625 000.00	625 000.00		
MTVXBH-NS-E	2 000 000.00	1 088 945.48		911 054.52			
16D09455 - TRAVAUX EAU DANS LE CADRE DU BHNS	2 000 000.00	1 088 945.48		911 054.52			
MTVX-URGE-E	82 344.11	35 006.72	-13 847.39	133 490.00			
15D08336 - CHATEAU EAU NOEUX LES MINES	33 490.00			33 490.00			
OPERATIONS 2018			100 000.00	100 000.00			

Les dépenses 2018 sont en grande partie liées à la réalisation des autorisations de programme votées au cours de précédentes étapes budgétaires, auxquelles viennent s'ajouter :

Etudes

Une autorisation de programme de 100 000 € permet de prendre en charge, en 2018, les dépenses relatives aux études préalables au lancement des grosses opérations de travaux neufs.

Maintenance des réseaux existants

Une autorisation de programme de 950 000 € permet de prendre en charge, en 2018, les dépenses relatives aux travaux de maintenance des réseaux existants. A titre de comparaison les dépenses de cette nature se sont élevées pour 2017 à 650 080 €.

Travaux neufs de réseaux d'eau potable

Des diagnostics d'état et de fonctionnement des réseaux ont été réalisés. Ils ont permis de dresser un bilan des améliorations des systèmes à mettre en place. Outre la réalisation des opérations déjà engagées précédemment, il est proposé plusieurs opérations nouvelles dans le cadre du budget primitif 2018. Les travaux sont réalisés concomitamment aux travaux d'assainissement.

Les dépenses financières, d'un montant total de 1 990 793.31 €, sont constituées du remboursement de la part capital des emprunts pour 1 164 922.31 € et des mouvements d'ordre (amortissements des subventions 245 871 €, opérations patrimoniales 580 000 €).

DEPENSES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				1 990 793.31			
HORS APCI				1 164 922.31			
EMPRUNTS EN EUROS				1 164 922.31			
MOUVEMENT D'ORDRE				245 871.00			
AMORT SUBVENTIONS AUTRES				79 465.00			
AMORT SUBVENTIONS AUTRES ETABLISSEMENTS				5 000.00			
AMORT SUBVENTIONS DEPARTEMENT				3 000.00			
AMORT SUBVENTIONS ETABLISSEMENTS NATIONALS				30 000.00			
AMORT SUBVENTIONS REGION				128 406.00			
OPERATIONS PATRIMONIALES				580 000.00			
OPER PATRIM AVANCES ETU/INS				180 000.00			
OPER PATRIM RECUPERATION DE TVA				400 000.00			

INVESTISSEMENT RECETTES

Les dépenses sont financées par les subventions reçues, le remboursement de la T.V.A. par le fermier, l'amortissement des immobilisations, les subventions reçues, le virement de la section de fonctionnement (autofinancement), les opérations patrimoniales qualité comptable

Le recours à l'emprunt pour atteindre l'équilibre du budget est de 15 362 269.15 € (4 376 558.40 € au BP 2017). Il sera corrigé au budget supplémentaire par affectation des excédents antérieurs.

RECETTES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				18 564 644.34			
HORS APICP				17 617 513.34			
EMPRUNTS EN EUROS				15 362 269.18			
RECUPERATION DE TVA				400 000.00			
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (AUTOFINANCEMENT)				1 855 244.16			
MOUVEMENT D'ORDRE				367 131.00			
AMORT CHATEAUX D'EAU				3 400.00			
AMORT ETUDES				20 000.00			
AMORT INSERTIONS				420.00			
AMORT INSTALLATIONS SPECIFIQUES				340 000.00			
AMORT MATERIEL SPECIFIQUE EXPLOITATION				3 000.00			
AMORTISSEMENT AUTRES IMMOB INCORP.				311.00			
OPERATIONS PATRIMONIALES				580 000.00			
OPE PATRIM AVANCES SUR TRAVAUX				180 000.00			
OPE PATRIM REGULARISATION TVA				50 000.00			
OPE PATRIM REGULARISATION TVA				350 000.00			
SERV. POPULATION DEV. DURABLE				1 926 884.50			
MACQ-TERE				142 565.50			
SUBVENTION POUR ACQ DUBOIS CAPTAGE DE WINGLES				142 565.50			
MGOP-EAU				536 319.00			
SUBV VENDIN INTERCONNEXION D475 WINGLES				125 430.00			
WINGLES EXTENSION CHAMP CAPTANT				410 889.00			
MR-RESERVOIR				1 248 000.00			
SUBV BULLY LENS RESERVOIRS INTERCONNEXION				1 248 000.00			
Total général				20 491 528.84			

2018

Budget

Crématorium

• DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
789 000 €

• DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 666 792 €

2018

Budget

Crématorium

Suite à la parution du décret du 28 janvier 2010 applicable aux crématoriums, dans le cadre des polluants contenus dans les rejets atmosphériques, des consultations ont été lancées afin de désigner un maître d'œuvre pour les travaux de bâtiment, ainsi qu'un constructeur de fours et de traitement de fumées pour les équipements de crémation dont la mise en service devrait avoir lieu au premier semestre 2019.

En vue de développer une dynamique nouvelle, de nouveaux aménagements permettraient au crématorium pour les prochaines années de faire face au recours de plus en plus important à la crémation, et à l'évolution des demandes en termes de personnalisation des cérémonies.

Une seconde salle de cérémonie (300 000 € H.T. valeur 2016) et un troisième équipement de crémation (600 000 € H.T. valeur 2017) pourraient dans un premier temps, compléter le service.

Par ailleurs, une évolution plus marquée de l'établissement s'orienterait vers une communication plus présente et diversifiée (familles, pompes funèbres, association crématisiste, événementiel, portes ouvertes, site internet, déontologie), ainsi qu'une réorganisation interne, d'ores et déjà initiée dans le cadre du projet de service (professionnalisation des agents, formations spécifiques, constitution d'une équipe administrative et d'une équipe technique et enfin recrutements).

La certification selon les normes ISO 9001 et 14 0001 pourrait également être mise en œuvre sur site.

D'autres évolutions telles que le réaménagement des locaux administratifs et la réorganisation du jardin du souvenir pourraient voir le jour, via une mission d'AMO proposée pour un montant de 30 000 € H.T.

Enfin, en termes de politique tarifaire, selon une étude réalisée en 2016 par le bureau d'études ELYSéi (AMO pour la mise aux normes), il s'avère qu'un retour sur investissement se ferait en 2023 pour :

- un investissement de 3,75 millions d'€ (dont 1,75 million sur fonds propres) pour la mise aux normes,
- un investissement de 1 million d'€ (2nde salle de cérémonies + 3ème équipement de crémation)
- un coût de maintenance hors traçabilité des cendres,
- un nombre de crémations annuelles entre 2400 et 2470,
- un tarif de crémation fixé à 368 € H.T. à compter de l'année 2018 contre 352.50 € HT actuellement.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

L'essentiel des charges d'exploitation concerne les dépenses de fourniture de gaz, d'entretien et nettoyage du bâtiment et du terrain et la maintenance du process.

Sont incluses les dépenses liées à la réalisation de quelques travaux d'entretien de bâtiment spécifiques et la prise en charge des frais de personnel affecté aux tâches du service.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	353 691.96	421 619.00	512 297.00
PRODUITS IRRECOUVRABLES		600.00	600.00
REMBT FRAIS DE PERSONNEL AU BUDGET GENERAL	300 000.00	300 000.00	366 000.00
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	960.00	1 000.00	1 000.00
PROSPECTIVE AMBITION 2020		13 768.00	35 336.00
AMORTISSEMENTS	52 730.96	106 251.00	109 361.00
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	210 314.25	312 381.00	276 703.00
CREMATORIUM	210 314.25	312 381.00	276 703.00
Total général	564 006.21	734 000.00	789 000.00

Les dépenses 2018 sont en grande partie liées à la reconduction des différentes actions récurrentes, auxquelles viennent s'ajouter :

La Traçabilité des cendres

Une obligation réglementaire impose la traçabilité des cendres. Le principe de dispositifs métalliques générant un code unique par défunt permettant le suivi de la procédure de crémation dès l'arrivée du cercueil a été retenu pour un coût unitaire de 5.50 €.

FONCTIONNEMENT RECETTES

Les prévisions budgétaires s'établissent sur un produit estimé de 2 250 crémations en application du tarif applicable depuis le 1er août 2014.

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	664 383.33	734 000.00	789 000.00
TAXES FUNERAIRES	664 383.33	734 000.00	789 000.00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Le budget primitif 2018 a été établi avec une prévision supplémentaire d'autorisations de programme de 153 795.36 € et sur la base d'un montant de dépenses d'équipement de 1 666 792.43 €.

DEPENSES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	4 052 655.27	135 795.36	153 906.16	1 666 792.43	2 403 973.64		
MACQ LOGMAT	22 000.00	8 980.00		13 020.00			
16D08843 - ACQ MATERIEL INFORMATIQUE	22 000.00	8 980.00		13 020.00			
MACQ TERBC	16 000.00			16 000.00			
17D09765 - ACQ UGECAM	16 000.00			16 000.00			
MET-INS-C	69 448.64	39 220.52	29 660.50	40 200.00	19 688.62		
11D03571 - AMO INST SYSTEME TRAITEMENT FUMEEES	7 948.64	7 609.14	-339.50				
15D07941 - ETUDE FAISABILITE MISE NORMES (15MO)	57 500.00	29 811.38		8 000.00	19 688.62		
14D07229 - FRAIS INSERTION	4 000.00	1 800.00		2 200.00			
18D00000 - AMO EVOLUTION CREMATORIUM			30 000.00	30 000.00			
MGO PCREMAT	3 700 000.00	25 714.98		1 290 000.00	2 384 285.02		
16D09082 - ETUDES PREALABLES	300 000.00			150 000.00	150 000.00		
16D09082 - MO TRAVAUX DE MISE AUX NORMES	200 000.00			140 000.00	60 000.00		
16D09082 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES (BATIME)	2 000 000.00	25 714.98		1 000 000.00	974 285.02		
16D09082 - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES (FOURS)	1 200 000.00				1 200 000.00		
MINST MATOU	109 006.63	7 869.63	104 724.00	205 861.00			
14D07232 - ACQ ELECTROMENAGER	1 511.50	1 511.50					
15D08426 - ACQ MOBILIER DIVERS	2 495.13	2 495.13					
17D09766 - ACQ AUTOLAVEUSE	4 000.00	3 724.00	-276.00				
17D09767 - ACQ MOBILIER CREMATORIUM	40 000.00	139.00		39 861.00			
17D09768 - ACQ VIDEO ET SONO CEREMONIES ET SALC	61 000.00			61 000.00			
18D00000 - ACQ ASPIRATEUR ET NETTOYEUR HP			5 000.00	5 000.00			
18D00000 - ACQ MOBILIER CREMATORIUM			100 000.00	100 000.00			
MOPC-MAINT	136 200.00	54 010.23	19 521.66	101 711.43			
16D08842 - TRAVAUX DE REFECTION	42 000.00	41 149.62	-850.38				
17D09769 - RENFORCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	12 000.00	9 988.57		2 011.43			
16D08840 - SECHE MAINS ELECTRIQUE - TALKIE WALKIE	3 000.00	2 872.04	-127.96				
17D10296 - CLOTURE UGECAM	15 000.00			15 000.00			
17D11092 - AMGT PUIITS DE PERTE INONDATION	22 000.00			22 000.00			
17D11093 - FEBRIQUETAGE FOUR	42 200.00			42 200.00			
18D00000 - TRVX BAIE DE BRASSAGE			20 500.00	20 500.00			

Les dépenses 2018 sont en grande partie liées à la réalisation des autorisations de programme votées au cours de précédentes étapes budgétaires, auxquelles viennent s'ajouter :

Acquisition de mobilier

La salle de cérémonie du crématorium est équipée de bancs en bois permettant d'accueillir les visiteurs lors des cérémonies de derniers hommages aux défunts. Leur installation datant de 30 ans, ils sont désuets et dans un état de détérioration avancée pouvant éventuellement causer des accidents.

Il est proposé d'équiper la salle de nouveaux bancs en parfaite harmonie avec la salle des adieux, afin de pouvoir accueillir une centaine de personnes assises comme dans la configuration actuelle.

Il est proposé également d'équiper la salle de remise d'urne, qui aujourd'hui est dépourvue de mobilier et dont l'utilisation se fait de plus en plus fréquente.

Acquisition d'outillage à main et électroportatifs

Il est proposé l'achat d'outillage à mains et électroportatifs afin de pallier aux nouvelles technologies des urnes cinéraires et de pouvoir intervenir sur les maintenances de premiers niveaux des installations.

Recrutement d'un AMO

Dans le cadre de la mise aux normes réglementaires, le crématorium entrera prochainement en phase d'études puis de travaux. Dans la continuité de ce changement et afin de pouvoir maintenir un service de qualité et une bonne image de marque, il est nécessaire de réfléchir à l'évolution du site.

Il est proposé le recrutement d'un AMO en vue de réfléchir à la redistribution des espaces administratifs en vue de la création d'une deuxième salle de cérémonie et d'un troisième salon d'attente. Une réflexion est également à reprendre quant à l'aménagement du Bois Choisy, aujourd'hui espace boisé classé. En effet, les jardins du souvenir ne correspondent pas aux attentes des familles et ne permettent pas de remplir notamment l'obligation réglementaire visant à détenir sur site un certain nombre de cases de columbariums.

Acquisition d'outils spécifiques

Le crématorium est doté d'un aspirateur de type domestique ne répondant pas aux besoins du site. Il est proposé d'équiper le site d'un aspirateur de poussières chaudes à décolmatage afin de préserver la propreté des lieux. Par ailleurs, pour nettoyer le sas des corbillards et les salissures engendrées par les exhumations, il serait souhaitable de procéder à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression.

INVESTISSEMENT RECETTES

Le projet de budget primitif 2017 est établi sans affectation des résultats de l'exercice précédent. Les dépenses sont couvertes en partie par la dotation aux amortissements. L'équilibre est atteint par le recours à l'emprunt.

RECETTES	APAFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				1 666 792.43			
EMPRUNTS EUROCS				1 557 431.43			
AMORT. ETUDES				52 320.00			
AMORT. BATIMENTS				7 338.00			
AMORT. INSTALLATIONS GENERALES				5 629.00			
AMORT. INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIFIQUES				15 249.00			
AMORT. INSTALLATIONS CARACTERE SPECIFIQUE				10 903.00			
AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL				2 465.00			
AMORT. OUTILLAGE INDUSTRIEL				7 518.00			
AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE				1 935.00			
AMORT. MATERIEL DE BUREAU				827.00			
AMORT. AUTRES				5 177.00			
Total général				1 666 792.43			

notes

2018

Budget Dev Numérique

• DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT
449 757 €

• DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
662 015 €

2018

Budget Dev

Numérique

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Pour favoriser la promotion des équipements culturels présents sur son territoire la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit la diffusion de la chaîne intercommunale TéléGohelle, outil de développement de promotion culturelle. Les charges à caractère général au fonctionnement de cette structure s'élève à 73 340 €.

Les autres charges sont constituées de la dotation aux amortissements, du remboursement des intérêts de la dette, du virement à la section d'investissement qui couvre le remboursement du capital de la dette.

DEPENSES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
PROSPECTIVE AMBITION 2020		3 409.00	55 587.37
NUMERIQUE	3 527 758.69	16 299.45	9 667.63
TELEGOHELLE	35 098.23	61 295.00	73 340.00
AUTOFINANCEMENT		314 635.55	242 450.00
AMORTISSEMENTS	12 118.62	64 212.00	68 712.00
Total général	3 574 975.54	459 851.00	449 757.00

FONCTIONNEMENT DEPENSES

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par le produit de la redevance NUMERICABLE, le remboursement par la Ville de Liévin des intérêts de l'emprunt souscrit par le SILDEC et les amortissements des subventions reçues.

RECETTES	rappel réalisé 2016	BP 2017	PROPOSITION BP 2018
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	3 052 799.28	283 851.00	283 757.00
NUMERIQUE	3 052 799.28	283 851.00	283 757.00
SERV. POPULATION DEV.DURABLE	437 933.09	176 000.00	166 000.00
NUMERIQUE	437 933.09	176 000.00	166 000.00
REDEVANCE NUMERICABLE	201 968.88	166 000.00	166 000.00
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	235 964.21	10 000.00	
Total général	3 490 732.37	459 851.00	449 757.00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Outre le remboursement de la dette en capital, et le virement de la quote-part des subventions transférées au résultat, la section d'investissement enregistre principalement les travaux liés au passage des réseaux numériques.

DEPENSES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				528 468.00			
AMORT SUBVENTIONS AUTRES				12 928.00			
AMORT SUBVENTIONS COMMUNES MEMBRES				268 760.00			
EMPRUNTS SILDEC				242 450.00			
PROSPECTIVE AMBITION 2020				4 330.00			
SERV. POPULATION DEV. DURABLE	397 607.13	330 030.34	25 970.42	93 547.21			
MACQ-MATDN	70 487.13	69 384.01	11 970.42	13 073.54			
15D08466 - CAMESCOPES DE POING		10 023.00		10 023.00			
16D08926 - MATERIEL TELEGOHELLE		14 114.13					
17D09770 - ACQ MATERIEL TELEGOHELLE		35 000.00	9 000.00	10 073.54			
17D09771 - ACQ SERVEUR		11 350.00	11 320.42	-29.58			
18D00000 - ACQUISITION DE MOBILIER			3 000.00	3 000.00			
MET-INS-DN	720.00			720.00			
13D08429 - FRAIS INSERTION		720.00		720.00			
MTVXBHNSDN	301 400.00	246 750.84		54 649.16			
16D09407 - TRAVAUX RESEAU NUMERICABLE		301 400.00	246 750.84	54 649.16			
MTVXRESEAU	25 000.00	13 895.49		11 104.51			
17D09772 - TRAVAUX RESEAUX HAUT DEBIT AVION RUJ		25 000.00	13 895.49	11 104.51			
MOPDN-MAIN			14 000.00	14 000.00			
18D00000 - REMPLCT PORTE DE HANGAR			14 000.00	14 000.00			
Total général	397 607.13	330 030.34	25 970.42	622 015.21			

INVESTISSEMENT RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées du virement de la section de fonctionnement qui couvre le capital de la dette pour 242 450 €, de la dotation aux amortissements 68 712 € et du remboursement par la Ville de Liévin du capital de l'emprunt souscrit par le SILDEC 242 450 €.

RECETTES	AP AFFECTEE	REALISATION ANTERIEURE	REVISION D'AP	PROPOSITION BP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE				622 015.21			
AMORT ETUDES				2 600.00			
AMORTS AUTRES				9 521.00			
AMORTS INSTALLATIONS GENERALES				1 353.00			
AMORTS MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE				4 254.00			
AMORTS MATERIEL MOBILIER				62.00			
AMORTS RESEAUX CABLES				50 922.00			
EMPRUNTS EN EUROS				68 403.21			
REMB VILLE DE LIEVIN EMPRUNT NUMERICABLE				242 450.00			
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (AUTOFINANCEMENT)				242 450.00			
Total général				622 015.21			

Budget Primitif 2018

Budget primitif

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat - BP 65 - 62302 LENS Cedex
Tél. 03.21.790.790
www.agglo-lenslievin.fr

Contributions :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe - Administration Générale
- Direction Générale Adjointe - Stratégie du Territoire
- Direction Générale Adjointe - Services Techniques

Coordination :

- Services des Finances

Conception & Crédits photos :

CALL / Direction de la Communication - Freepik (photos libres de droits)

Impression : Service Assemblées & Coordination Institutionnelle



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

